

SOMMAIRE

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
1 - Principe de la Banque Filière PT	2
2 - Fraude et note liminaire	2
3 - Adresses	2
4 - Nombre prévisionnel de places	3
 B - INSCRIPTION	 5
1 - Conditions d'inscription	5
2 - Modalités d'inscription	5
3 - Documents à fournir	6
4 - Candidates et candidats en situation de handicap	7
5 - Protection des données personnelles communiquées par le candidat ou la candidate	8
 C - ÉPREUVES ÉCRITES	 9
1 - Horaires	9
2 - Centres de passage	9
3 - Déroulement	9
4 - Matériel nécessaire	10
5 - Nature et modalités des épreuves	10
6 - Rapport des épreuves	12
7 - Résultats	12
 D- ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES	 15
1 - Dates et lieux de passage	15
2 - Nature et modalités des épreuves	15
3 - Rapport des épreuves	16
4 - Résultats	16
5 - Épreuve commune de TIPE	19
 E - INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES	 21
 Récapitulatif des frais de dossiers	 23
 PAGES SPÉCIFIQUES AUX ÉCOLES DU CONCOURS	 24

La présente notice vaut règlement du concours. Sa connaissance est indispensable aux candidates et candidats. Chaque candidate et chaque candidat s'engage, par son inscription au concours, à se conformer très strictement aux présentes instructions et à toutes les décisions des jurys, lesquels sont souverains.

*Pour la session 2024, les pré-inscriptions sur le site www.scei-concours.fr seront closes **le 16 janvier 2024 à 17h.***

1 - PRINCIPE DE LA BANQUE FILIÈRE PT

La Banque Filière PT est un dispositif mis à disposition de toutes les écoles recrutant sur la filière Physique-Technologie (PT). Elle a été mise en œuvre par les concours partenaires : Concours Commun Mines-Ponts, Concours Centrale-Supélec, Concours Commun INP, Concours ENS Paris-Saclay, Concours ENS Rennes, Concours Commun Arts et Métiers et Concours École Polytechnique.

Elle comprend un groupe de **13 épreuves écrites** et un groupe d'épreuves orales (cf. Tableaux).

La gestion des dossiers d'inscription, la perception des frais d'inscription et l'organisation des épreuves écrites sont prises en charge par la direction des concours et recrutements d'Arts et Métiers. L'organisation des épreuves orales et pratiques est assurée conjointement par Arts et Métiers et l'ENS Paris-Saclay.

Les décisions d'admissibilité et d'admission sont prononcées par les jurys des différents concours. Ces jurys sont souverains.

2 - FRAUDE ET NOTE LIMINAIRE

*Chaque candidate et chaque candidat s'engage à respecter les présentes instructions. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier) voire l'exclusion définitive du concours. **L'autorité disciplinaire compétente est, pour les épreuves autres que le TIPE, la ou le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. La section disciplinaire compétente pour l'épreuve commune de TIPE est la commission disciplinaire de CentraleSupélec.***

Les épreuves écrites et orales répondent au programme des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (filière PT), tel qu'il est publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

Au sein de la Banque Filière PT, les candidats et candidates choisissent les concours auxquels ils et elles veulent se présenter en prenant soin de s'assurer qu'ils et elles remplissent les conditions requises pour s'y inscrire.

Pour chaque concours, le jury établit la liste des candidats admis et candidates admises à passer les épreuves orales (**admissibles***). À l'issue des épreuves orales, il dresse la liste, par ordre de mérite, des candidates et candidats pouvant être proposé·e·s pour une admission (**classé·e·s****).

En cas de force majeure, le calendrier pourra être réaménagé.

3 - ADRESSES

La Banque Filière PT est gérée par la direction des concours et recrutements d'Arts et Métiers, à Paris, qui s'est associée aux autres services concours au sein du **service de concours écoles d'ingénieurs [scei]** pour la procédure d'inscription et la procédure d'intégration dans les écoles. Tout courrier de demande d'information concernant la Banque Filière PT (inscription, relevé de notes, organisation ou le déroulement, réclamation) doit être adressé à :

ARTS ET MÉTIERS - SCEI
Direction des concours et recrutements - Banque PT
151 boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris
Tél : 01 44 24 61 73 / 29
web : www.banquept.fr
e-mail : contact.concours@ensam.eu

En revanche, les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci.

* **Admissible** : compte-tenu des résultats du candidat ou de la candidate aux épreuves écrites, le jury du concours l'autorise à se présenter aux épreuves orales.

** **Classé** : compte-tenu de l'ensemble des résultats aux différentes épreuves du concours, le jury a attribué un rang de classement à chaque candidate et chaque candidat concerné·e lui permettant de participer à la procédure d'intégration.

4 - NOMBRE PRÉVISIONNEL DE PLACES :

Le tableau détaille, pour chaque concours, le nombre de places offertes par école, (pour certaines écoles, le nombre de places est publié au Journal Officiel et/ou au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale). Le nombre de places indiqué ici est limité aux places offertes dans le cadre de la Banque Filière PT ; la plupart des écoles proposent d'autres voies de recrutement. Les candidates et candidats intéressé·e·s par celles-ci sont invités à se renseigner directement auprès des écoles. Ces nombres de places, donnés à titre indicatif, sont non contractuels et susceptibles de modifications sans préavis.

Concours	Écoles	Nb de places
Concours Centrale-Supélec	CentraleSupélec statut étudiant	25
	CentraleSupélec statut apprenti °	20
	École Centrale de Lille	12
	École Centrale de Lyon	24
	École Centrale de Nantes	10
	Centrale Méditerranée	5
	Institut d'Optique Graduate School (SupOptique)	13
	Ecole Centrale Casablanca	5
Concours Commun Mines Ponts	Ponts ParisTech	9
	ISAE-SUPAERO	6
	ENSTA Paris	
	- Cours classique	12
	- Cours apprentissage	4
	Télécom Paris	
	- Cours classique	3
	- Cours apprentissage	1
	Mines Paris	5
	Mines de Saint-Étienne	6
Concours Commun ARTS ET MÉTIERS	Mines de Nancy	4
	IMT Atlantique	13
Concours Commun ARTS ET MÉTIERS	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ARTS ET MÉTIERS voie étudiante et voie de l'apprentissage)	540
	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers - Ingénieurs Militaire d'Infrastructure (ENSIM)	10
	École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications – ENSEA	20
École Polytechnique	École Polytechnique	10**
ENS Paris-Saclay	École Normale Supérieure Paris-Saclay	37*
ENS Rennes	École normale supérieure de Rennes	6*
Concours Commun INP (places offertes à confirmer par l'arrêté annuel à paraître en 2024)	École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon (SUPMICROTECH)	45
	École Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique, Télécommunications, Mathématique et Mécanique de Bordeaux (Bordeaux INP - ENSEIRB-MATMECA)	11
	École Nationale Supérieure pour la Performance Industrielle et la Maintenance Aéronautique (Bordeaux INP - ENSPIMA)	1
	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN)	8
	CY TECH Cergy-Pau - départements Informatique et Génie Civil	10
	Institut Supérieur d'Informatique, Modélisation et Applications de Clermont-Ferrand (Clermont Auvergne INP - ISIMA)	4
	Clermont Auvergne INP - SIGMA (Mécanique)	58
	École Nationale Supérieure de Physique, Électronique et Matériaux - Grenoble INP - Phelma	12
	École Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées - Grenoble INP - Ensimag	10
	École Nationale Supérieure de l'Énergie, l'Eau et l'Environnement - Grenoble INP - Ense ³	17
	École Internationale du Papier, de la Communication Imprimée et des Biomatériaux - Grenoble INP -Pagora	6
	Grenoble INP - Esisar	3
	ENSIL-ENSCI Limoges - Céramique Industrielle	2
	École Supérieure de Chimie, Physique, Électronique de Lyon - (CPE Lyon - Sciences du numérique)	2
	École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique de Nancy - (Lorraine INP ENSEM - Energie)	6
	École Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy (Lorraine INP - ENSIC)	3
	Institut Supérieur de Mécanique de Paris (ISAE - Supméca Paris)	12
	École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers (ISAE-ENSMA)	5
	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSI Poitiers)	8
	École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGES Strasbourg) – statut étudiant	2
	SeaTech Toulon	9
	École Nationale de l'Aviation Civile - (ENAC Toulouse - civil)	2
	École Nationale Supérieure, d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications de Toulouse (Toulouse INP - ENSEEIHT)	12
Concours Mines-Télécom (places offertes à confirmer pour 2024)	EIVP Civil	6
	ENSG Géomatique - Civil	2
	ENSSAT Lannion	3
	ENSTA Bretagne (filière sous statut étudiant)	12
	ENSTA Bretagne (filière sous statut IETA - Direction Générale de l'Armement)	4
	ENTPE Etudiant	4
	ENTPE Fonctionnaire	6
	IMT Mines Albi	5
	IMT Mines Alès	22
	IMT Nord Europe	5
	Mines Sainte-Etienne-ISMIN	7
	Télécom Nancy	2
	Télécom Saint-Etienne	5
	Télécom SudParis	2

° Les apprentis effectueront la première année du cycle ingénieur sur le campus de CentraleSupélec de Rennes ou de Metz.

* (sous réserve d'accord du Ministère)

** 10 places pour les candidats français plus des places sur le concours spécifique aux candidats étrangers filière CPGE.

Concours		Écoles	Nb de places
Concours POLYTECH	ENSIBS	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne-Sud	4
	ENSIM	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans	3
	EPISEN	École Publique d'Ingénieur de la Santé Et du Numérique	2
	ESGT	École Supérieure d'Ingénieurs Géomètres et Topographes	5
	ESIAB	École supérieure d'Ingénieurs en Agroalimentaire de Bretagne atlantique	2
	ESIROI La Réunion	École Supérieure d'Ingénieurs Réunion - Océan Indien	2
	ESIX Normandie	École Supérieure d'Ingénieur de l'Université de Caen Basse Normandie - Cherbourg	4
	ISAT	Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports - Nevers	6
	ISEL Le Havre	Institut Supérieur d'Études Logistiques	2
	ISIFC	Institut des Sciences de l'Ingénieur de Franche-Comté - Besançon	2
	SuP Galilée	Institut Galilée – Villeteuse	2
Réseau POLYTECH		POLYTECH Annecy-Chambéry - POLYTECH Clermont - POLYTECH Grenoble POLYTECH Lille - POLYTECH Lyon - POLYTECH Marseille - POLYTECH Montpellier - POLYTECH Nancy - POLYTECH Nantes - POLYTECH Nice-Sophia - POLYTECH Orléans - POLYTECH Sorbonne - POLYTECH Tours	102
Concours Ingeni'Up (FESIC Prépa)		ECAM LaSalle	20
		ECAM Rennes	10
		ECAM-EPMI Cergy-Pontoise	12
		Icam site de Strasbourg-Europe	25
		UniLaSalle Beauvais - Sciences de la Terre et Environnement	3
		UniLaSalle Amiens (ESIEE Amiens)	8
Concours Avenir Prépas	BUILDERS Caen	BUILDERS École d'ingénieurs Génie Civil Construction durable	3
	BUILDERS Lyon	BUILDERS École d'ingénieurs Génie Civil Construction durable	1
	ECE Paris	ECE, école d'ingénieurs généraliste et numérique (Statut Étudiant : 10 - Statut Apprenti : 5)	15
	ECE Lyon	ECE, école d'ingénieurs généraliste et numérique - Statut Étudiant	5
	ECE Bordeaux	ECE, école d'ingénieurs généraliste et numérique - Statut Étudiant	5
	EIGSI La Rochelle	École d'Ingénieurs Généralistes	15
	EIGSI Casablanca	École d'Ingénieurs Généralistes	1
	EPF Paris Cachan	EPF - École d'ingénieurs généralistes	10
	EPF Troyes	EPF - École d'ingénieurs généralistes	6
	EPF Montpellier	EPF - École d'ingénieurs généralistes	8
	ESIGELEC / Rouen / Poitiers	ESIGELEC École d'Ingénieurs Généralistes - Rouen : Statut Etudiant et Statut Apprenti - Poitiers : Statut Apprenti	20
	ESILV Paris- La Défense	École Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci	35
	ESILV Nantes	École Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci	5
	ESTACA Paris Saclay	Filière Aéronautique : 1 - Filière Ferroviaire : 2 - Filière Spatiale : 1 - Filière Automobile : 1	5
	ESTACA Laval	Filière Aéronautique : 4 - Filière Navale : 3 - Filière Automobile : 4	11
	ESTACA Bordeaux	Filière Aéronautique : 15	15
Concours Puissance Alpha - CPGE	3iL Ingénieurs - Limoges	École d'Ingénieurs Informatique	5
	EFREI Paris	École d'Ingénieurs du Numérique	15
	ELISA Aerospace - Bordeaux	École d'Ingénieurs des Sciences Aérospatiales	5
	ELISA Aerospace - Hauts de France	École d'Ingénieurs des Sciences Aérospatiales	5
	ESAIP Angers - Aix en Provence	École d'Ingénieurs Supérieure en Informatique et Productique	5
	ESEO Angers - Paris - Dijon	École Supérieure d'Électronique de l'Ouest	5
	ESIEE - Paris	ESIEE Paris	20
	ESTIA - Bidart	École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées	25
	JUNIA HEI - Lille	École des Hautes Études d'Ingénieur de Lille	13
	JUNIA ISEN - Lille	Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique de Lille	6
	ISEN Méditerranée Toulon	Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique de Toulon	5
	ISEN OUEST BREST-CAEN-NANTES	Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique	6
	ISEP Paris	Institut Supérieur de d'Électronique de Paris	7
Groupe INSA		Groupe INSA	103
EIL Côte d'Opale - Longuenesse - Calais - Dunkerque		École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale	
		- Cycle ingénieur spécialité Informatique à Calais	10
		- Cycle ingénieur spécialité Génie Industriel à Longuenesse	20
		- Cycle ingénieur spécialité Génie Énergétique et Environnement à Dunkerque	6
ENSAIT - Roubaix		École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles de Roubaix	10
ENSIL-ENSCI - Limoges		ENSIL-ENSCI Limoges - Mécatronique	4
		ENSIL-ENSCI Limoges - Génie Civil	2
ENSISA - Mulhouse		École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace	25
ENSM - Nantes		École Nationale Supérieure Maritime site de Nantes	20
Lorraine INP - ENSTIB - Epinal		École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois	15
ESB - Nantes		École d'ingénieurs en sciences & technologies du bois et des matériaux biosourcés	10
ESFF - Sèvres		École Supérieure de fonderie et de forge	11
ESTP - Cachan - Dijon - Orléans - Troyes		Grande École d'ingénieurs de la construction	96
Grenoble INP Génie Industriel		École nationale supérieur de génie industriel	12
ENI Brest		École Nationale d'Ingénieurs de Brest	4
ENI Tarbes		École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes	8
ISMANS CESI - Le Mans		ISMANS CESI - Le Mans - Anciennement : Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques Avancés	40
IMT Nord Europe (en partenariat avec Polyvia Formation)		IMT Nord Europe en partenariat avec Polyvia Formation	20
PAOLI TECH		École d'Ingénieurs Paoli Tech de l'université de Corse, spécialité Énergétique	5

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Aucune condition d'âge n'est exigée pour passer les concours. Il est néanmoins précisé que chaque école peut imposer des conditions d'admission particulières (cf. page spécifique à chaque école).

- L'inscription de candidates et candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiantes et étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).

- Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire aux concours. Il est toutefois précisé que chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.

- Les candidates et candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (*se renseigner auprès de la mairie de son domicile*) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté - JDC - (*se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent*).

Informations sur www.defense.gouv.fr, rubrique "Vous et la Défense" - JDC.

- Les candidates et candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation diplômante par 2 voies différentes la même année, sous peine d'annulation de l'inscription à l'admission des écoles concernées sans remboursement des frais de dossiers afférents.

- Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats et toutes les candidates quelle que soit leur nationalité.

- Les candidates et candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent demander à bénéficier d'aménagements. Ils et elles doivent pour cela constituer un dossier médical (voir page 7).

- Pour le calcul des points de bonification, toute inscription en 2^e année d'études supérieures est prise en compte, même si la candidate ou le candidat n'a pas suivi les cours correspondant en totalité

- Les cursus sous statut d'apprenti·e nécessitent d'être autorisé·e à travailler et être rémunéré·e en France. Avant de s'inscrire dans un tel cursus, les candidates non ressortissantes et candidats non ressortissants de l'Union Européenne sont invité·e·s à vérifier qu'ils et elles pourront disposer d'un visa leur permettant d'exercer une activité salariée en France avant de candidater à un concours qui ouvre exclusivement sur une formation par apprentissage. Selon l'article R5221-7 du code du travail, pour postuler à un cursus en apprentissage à la rentrée de septembre 2024, les candidats non ressortissants et candidates non ressortissantes de l'Union Européenne doivent résider en France depuis au moins le 1^{er} septembre 2023. S'ils et elles ne sont pas dans ce cas, leurs choix de formation par apprentissage ne pourront pas être pris en compte lors de la procédure d'appel.

Une inscription correspond à un dossier accepté par la direction des concours et recrutements ; une renonciation ou une démission, quels que soient sa date et son motif, n'annule pas l'inscription. **Aucune dérogation ne peut être accordée.**

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

2.1 - Saisie et validation sur le site internet :

**Inscription sur le site internet du Service de Concours Écoles d'Ingénieurs [scei] : www.scei-concours.fr
du samedi 09 décembre 2023 au mardi 16 janvier 2024 - 17h**

Les candidats et candidates doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site une copie numérique des documents demandés, y compris les dossiers de demande d'aménagement d'épreuves. Les documents papier ne seront pas pris en compte, à l'exception des dossiers médicaux qui seront obligatoirement envoyés en format papier. Lors de l'inscription, et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat ou à la candidate **un n° d'inscription unique** et un **mot de passe** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidate et chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le [scei]. **En cas de problème technique, envoyer un message, authentifié, via la rubrique contact du site [scei] (www.scei-concours.fr).**

Les informations fournies par le candidat ou la candidate engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, la candidate ou le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, le candidat ou la candidate en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires avant le 16 janvier 2024. **Le candidat ou la candidate devra alors confirmer l'exactitude des informations renseignées en saisissant son « code signature », mentionné dans le récapitulatif de l'inscription.**

La candidate ou le candidat pourra, jusqu'au 16 janvier 2024 à 17h, faire toutes les modifications utiles sur son dossier. Dans ce cas, il ou elle devra impérativement reconfirmer son inscription à l'aide de son nouveau « code signature » (écran : « Confirmation d'inscription »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le mardi 16 janvier 2024 à 17h.

Aucun ajout ou suppression de concours et/ou d'écoles en banque ne sera accepté après le 16 janvier 2024 à 17h.

Aucune candidature ne sera retenue si elle ne fait pas l'objet d'une inscription sur le site Internet.

Toutes les pièces justificatives requises devront être téléversées sur le site d'inscription impérativement avant le 23 janvier 2024 à 17h. Ces pièces peuvent être téléversées dès le 09 décembre 2023.

Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de dossiers ou de téléversement des pièces justificatives au 23 janvier 2024 à 17h seront annulés.

En cas d'omission ou d'erreur dans le téléversement de certaines pièces, le [scei] contactera les candidates et candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront annulés.

2.2 - Frais de dossier et frais spécifiques

Le paiement des frais de dossier devra s'effectuer entre le **16 janvier à 17h01 et le 23 janvier 2024 à 17h**, en ligne par carte bancaire ; la candidate ou le candidat recevra alors un ticket de paiement par courriel. Les candidates et candidats désirant payer par chèque doivent s'assurer qu'il est endossable en France, le libeller en euros à l'ordre de « Agent comptable de l'ENSAM », indiquer au dos son numéro d'inscription et l'adresser, accompagné du bordereau d'envoi à télécharger sur le site, **au plus tard le 23 janvier 2024**, cachet de la poste faisant foi, à :

ARTS ET MÉTIERS - SCEI
Direction des concours et recrutements - Banque PT
151 boulevard de l'Hôpital
75013 Paris

Lorsque le dossier aura été vérifié par le [scei] et le paiement effectué, il apparaîtra comme « VALIDÉ ».

Candidates et candidats résidant à l'étranger :

- candidates et candidats résidant au Maroc : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France.
- candidates et candidats résidant en Tunisie, au Liban, au Gabon et en Côte d'Ivoire : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France ou Ambassade de France.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de « l'Agent Comptable de l'ENSAM ».

3 - DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives sont à téléverser **entre le 09 décembre 2023 et le 23 janvier 2024 à 17h** en un seul exemplaire. Les documents doivent être fournis en format pdf, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg → pdf) et de compression. Jusqu'à la date limite de finalisation du dossier, le 23 janvier 2024 à 17 h, les candidats et candidates ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente, sauf si le dossier est en cours de vérification.

3.1 - Une copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport. Ce document doit être en langue française, en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des concours (mois de juillet). La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidates et candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

3.2 - Service national

Justificatifs à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) pour les candidats français et les candidates françaises nés entre le 17 janvier 1999 et le 17 janvier 2006 :

- **Une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)** défini par l'art. L114-3 du code du service national.

Sinon, en cas d'impossibilité :

- **Une copie de l'attestation provisoire** si la candidate ou le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il ou elle était convié-e et qu'il ou elle a sollicité une nouvelle convocation.

- **Une copie du certificat d'exemption** si le candidat est atteint ou la candidate est atteinte d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidates et candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils et elles possèdent une autre nationalité. Les candidats et candidates né-e-s avant le 17 janvier 1999 ou ne possédant pas la nationalité française au 16 janvier 2024 n'ont pas à fournir de justificatif de participation à la JDC.

En cas d'inscription à une école militaire, le Numéro d'Identifiant Défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

Des pièces supplémentaires pourront par ailleurs être exigées, notamment pour l'attribution de points de bonification et par certains concours (*voir organisation spécifique à chaque concours*).

3.3 - Candidates boursières et candidats boursiers du gouvernement français (bourses du Ministère de l'Enseignement Supérieur, du CROUS, Campus France) : **copie recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse** La copie de la décision nominative d'attribution conditionnelle n'est pas acceptée.

3.4 - Candidates et candidats pupilles de l'État ou pupilles de la nation : **copie de l'extrait d'acte de naissance** portant soit la mention « pupille de l'État » soit la mention « pupille de la Nation ».

4 - CANDIDATES ET CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP, ATTEINTES OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, les candidates et candidats doivent signaler ce besoin lors de leur inscription. Dès novembre 2023, **ils et elles ont accès à un graphique explicatif de la procédure de demande d'aménagements d'épreuves** sur le site www.scei-concours.fr rubrique « inscription » / « aménagements ». **Ils et elles peuvent télécharger les documents relatifs à la constitution et à la transmission de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves.** Sur la base des décisions d'aménagement d'épreuves obtenues précédemment aux examens et aux concours ou sur la base de l'avis du médecin habilité, chaque concours ou banque d'épreuves, pour les épreuves écrites et/ou orales qui le concernent, fixera par décision administrative les dispositions particulières d'aménagement.

Toute demande d'aménagement d'épreuves comprenant l'ensemble des pièces justificatives devra être transmise au plus tard le 16 janvier 2024 à 17h.

En cas de « désaccord » avec une décision d'aménagement d'épreuves, la candidate ou le candidat devra s'adresser au concours concerné dans un **délai de 15 jours à compter de la date de communication de la décision.**

IMPORTANT :

Le candidat ou la candidate devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat ou la candidate pourra également, à l'aide de son numéro d'inscription unique et de son mot de passe, consulter son dossier à tout moment et ce, jusqu'à la fin des concours.

Les candidates et candidats doivent pouvoir être contacté-e-s facilement par la direction des concours et recrutements durant toute la session, du début de l'inscription à la fin de la procédure d'appel, pour parer à tout problème.

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.

Tous les frais restent acquis.

À noter pour tous les candidates et candidats : la direction des concours et recrutements qui gère la Banque Filière PT ne peut délivrer d'attestation de paiement.

5 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES COMMUNIQUÉES PAR LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE

Les données à caractère personnel collectées par le Service de Concours Écoles d'Ingénieur (ci-après désigné [SCEI]) sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions aux différents concours ouverts, organisés et sanctionnés par le [SCEI].

En validant son inscription, la candidate ou le candidat autorise automatiquement :

- la transmission de ses données aux centres d'examen, à chaque école et à chaque concours auxquels il s'est inscrit ou elle s'est inscrite ;
- l'utilisation de ses données par les centres (dans le cadre de l'organisation du passage de ses épreuves écrites et orales), les écoles auxquelles il s'est inscrit ou elle s'est inscrite, le [SCEI] pour ses vœux d'affectation après jurys d'admission et tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires.

Les résultats obtenus par la candidate ou le candidat seront transmis à son lycée d'origine à la seule condition qu'il ou elle l'ait explicitement autorisé.

Le Service de Concours Écoles d'Ingénieur, les centres d'examen et les écoles s'engagent à assurer la protection des données conformément à la loi dite « informatique et liberté » du 9 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2019/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 novembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 portant création du « Référentiel général de sécurité » (RGS).

La candidate ou le candidat est informé·e qu'il ou elle peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de façon suivante :

- droit d'accès, en ligne en consultant son dossier ;
- droit de modification concernant les données relatives à sa personne, onglet « nous écrire » sur le site du [SCEI] ;
- droit d'opposition et d'effacement pour les candidates et candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mél à l'adresse suivante : dpd@inp-toulouse.fr. En cas de difficulté, ils et elles peuvent adresser ensuite une demande à : contact@scei-concours.fr et en dernier lieu à la CNIL - 7 place de Fontenoy - 75007 PARIS.

Les données à caractère personnel des candidats et candidates ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours en cas de contrôles par les écoles que toutes les conditions réglementaires sont remplies avant délivrance du diplôme.

C - ÉPREUVES ÉCRITES

1 - HORAIRES (heure de France métropolitaine)

	Début	Fin	Durée	Épreuve
Jeudi 25 avril 2024	8 h 00	14 h 00	6 h	Sciences Industrielles B
Vendredi 26 avril 2024	8 h 00	12 h 00	4 h	Informatique et Modélisation
	14 h 00	18 h 00	4 h	Mathématiques C
Lundi 29 avril 2024	8 h 00	10 h 00	2 h	Physique B Chimie
	10 h 30	12 h 30	2 h	Physique B Thermodynamique
	14 h 00	18 h 00	4 h	Mathématiques A
Mardi 30 avril 2024	8 h 00	12 h 00	4 h	Physique A
	14 h 00	18 h 00	4 h	Français A
Jeudi 2 mai 2024	8 h 00	14 h 00	6 h	Sciences Industrielles C
Vendredi 3 mai 2024	8 h 00	12 h 00	4 h	Mathématiques B
	14 h 00	17 h 00	3 h	Langue Vivante B
Lundi 6 mai 2024	8 h 00	12 h 00	4 h	Français B
	14 h 00	17 h 00	3 h	Langue Vivante A
Mardi 7 mai 2024	8 h 00	13 h 00	5 h	Sciences Industrielles A

2 - CENTRES DE PASSAGE (à titre indicatif, non contractuels et susceptibles de modifications sans préavis).

Aix-en-Provence, Ajaccio, Angers, Belfort, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chalon-sur-Saône, Cluny, Dijon, Grenoble, Guadeloupe (Point-à-Pitre) - La Réunion - Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Mayotte-Mamoudzou, Metz, Montluçon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nevers, Nice, Nîmes, Nogent-sur-Oise, Nouméa, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Tahiti, Tarbes, Thiers, Toulon, Toulouse, Tours, Vannes.

Les candidates et candidats indiquent au moment de leur inscription le centre dans lequel ils et elles désirent passer les épreuves écrites. **La direction des concours et recrutements se réserve le droit de modifier ce choix en cas de surbooking (seront prioritaires les candidats et candidates scolarisé·e·s dans la zone géographique du centre d'écrit). L'adresse des centres d'écrit sera disponible mi-mars sur le site www.banquept.fr.**

3 - DÉROULEMENT

Chaque candidate ou candidat régulièrement inscrite ou inscrit devra, à partir du 20 mars 2024 (sauf cas de force majeure), à l'aide de son mot de passe scei, télécharger et imprimer sa convocation sur le site Internet <http://www.banquept.fr>. Aucune convocation papier ne sera envoyée par la direction des concours et recrutements aux candidates et candidats.

ATTENTION : Vérifiez bien votre convocation. Aucune demande de rectification d'une éventuelle erreur sur la convocation ne sera acceptée après le 22 mars 2024.

La convocation portera l'adresse du centre où il ou elle doit concourir ainsi que son numéro de place. Il ou elle devra se présenter à l'adresse indiquée sur sa convocation et se placer à la table portant son numéro de place avant l'heure prévue pour le début de l'épreuve. Les candidats absents ou les candidates absentes à une épreuve ne seront pas exclu·e·s de la Banque Filière PT et pourront participer aux autres épreuves.

Il est rappelé que les candidates et candidats ne sont pas admises ou admis au-delà de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, et ce, en application de la réglementation en vigueur. Toutefois, à titre exceptionnel, les candidates et candidats retardataires seront accepté·e·s dans la limite maximum d'une demi-heure, les jurys statuant en dernier ressort. Ces candidates et candidats retardataires seront mentionné·e·s sur les procès-verbaux et seront signalé·e·s à la direction des concours et recrutements par les responsables des centres d'examen.

Ces candidats et candidates remettront leurs copies en même temps que les autres candidats et candidates.

Les candidates et candidats devront, avant le début de la séance, remplir l'entête de toutes les feuilles déposées sur leur table. **Une feuille dont l'entête n'a pas été intégralement renseignée, ne sera pas prise en compte. Les candidates et candidats ne doivent ni déchirer, ni découper les feuilles de copie.** Ils et elles devront également se préparer à présenter aux surveillantes et surveillants leur convocation accompagnée d'une pièce d'identité officielle.

L'usage de téléphone, montre connectée, ou de tout objet permettant de communiquer est interdit. Ces objets devront être éteints et rangés dans votre sac avant l'accès à la salle de composition. Le sac doit être fermé et déposé au pied de la table.

La séance sera déclarée ouverte dès la fin de la distribution des sujets.

Aucun candidat et aucune candidate ne sera autorisé·e à sortir d'une salle de composition, pour quelque motif que ce soit, moins d'une heure après l'ouverture de la séance. L'accès aux salles de composition est interdit au public.

Toutes les compositions, à l'exception de celles de langue vivante, devront être rédigées en langue française. Il sera tenu compte dans la notation des épreuves, des qualités de présentation et d'orthographe ainsi que de la clarté et de la concision du style. **Une minoration de la note est prévue à cet effet.**

Dès que le chef de salle annonce la fin de l'épreuve, chaque candidate et chaque candidat doit poser son stylo sur la table et se lever. À l'issue de chaque épreuve, chaque candidat ou candidate est tenu·e, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, au chef de salle et d'émarguer la feuille de présence. Il ou elle emportera ses brouillons en quittant la salle.

Il est interdit de fumer dans les salles de composition (y compris les cigarettes électroniques).

4 - MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Pour toutes les épreuves écrites, les calculatrices, tous modèles de règles à calculs et dictionnaire ne sont pas autorisés.

L'usage de tout appareil électronique pendant les épreuves est strictement interdit.

Les candidates et candidats devront utiliser exclusivement le papier fourni pour composer. Ils et elles devront se munir à leurs frais de tout le reste du matériel indispensable, notamment en dessin. **Les candidates et candidats devront utiliser exclusivement un stylo à bille à encre foncée (bleue ou noire) pour la rédaction de leurs compositions.** Le crayon-mine et autres couleurs peuvent être utilisées uniquement dans les schémas.

L'usage de stylo à friction, stylo plume, stylo feutre, liquide de correction, et dérouleur de ruban correcteur est interdit.

Pour les épreuves de Sciences Industrielles, les candidats et candidates sont vivement encouragé·e·s à se munir d'une tablette à dessiner permettant de travailler sur des documents de dimension A3.

L'échange de matériel (stylo, règle, etc.) entre candidats et/ou candidates au cours de l'épreuve est interdit.

Il est également interdit d'introduire dans les salles de composition des documents autres que les documents explicitement autorisés pour l'épreuve en cours.

Tout moyen de communication avec l'extérieur ou avec d'autres candidates ou candidats est strictement interdit durant les épreuves.

5 - NATURE ET MODALITÉS DES ÉPREUVES

Informatique et Modélisation de systèmes physiques : durée 4 heures. L'objectif de cette épreuve est d'évaluer la capacité des candidates et des candidats à analyser des modélisations sur des problématiques de physique et de sciences de l'ingénieur puis d'étudier la programmation et la résolution numérique grâce à l'outil informatique Python et SQL. Cette épreuve vise à évaluer les compétences en modélisation des candidats et candidates sur un équivalent d'environ 1h30 et d'évaluer les compétences en informatique sur un équivalent d'environ 2h30 ; les deux parties n'étant pas disjointes. La partie modélisation pourra faire appel à toutes les notions vues dans les programmes de physique et chimie et de SI. Ces notions et compétences seront mises en application sur un système réel. La partie informatique aura pour objectif de mettre en œuvre numériquement les modélisations mises en place et leurs développements qui seront rappelés. Toutes les parties du programme d'informatique sont susceptibles d'être mobilisées en fonction des besoins liés au problème étudié.

Mathématiques : ces épreuves, de difficulté graduée, balayeront les grandes parties du programme. Il sera fait appel aux connaissances des deux années de classes préparatoires PT et PTSI.

Mathématiques A : durée 4 heures. Épreuve comportant, sans exclusivité, une composante d'algèbre et une de probabilités, non nécessairement indépendantes et en proportion variable. Tout ou partie de l'épreuve pourra s'appuyer sur des outils utiles aux sciences physiques ou aux sciences industrielles pour l'ingénieur. Les candidates et candidats devront se munir de leur matériel de géométrie (règle, compas, équerre...).

Mathématiques B : durée 4 heures. Épreuve comportant, sans exclusivité, une composante de géométrie et une composante d'algèbre linéaire et/ou bilinéaire non nécessairement indépendantes et en proportion variable. Tout ou partie de la géométrie pourra être de la géométrie non analytique. Tout ou partie de l'épreuve pourra s'appuyer sur des outils utiles aux sciences physiques ou aux sciences industrielles pour l'ingénieur. Les candidats et candidates devront se munir de leur matériel de géométrie (règle, compas, équerre...).

Mathématiques C : durée 4 heures. Épreuve à dominante d'analyse. Tout ou partie de l'épreuve pourra s'appuyer sur des outils utiles aux sciences physiques ou aux sciences industrielles pour l'ingénieur. Les candidats et candidates devront se munir de leur matériel de géométrie (règle, compas, équerre...).

Sciences Physiques

Physique A : durée 4 heures. Cette épreuve s'appuie sur un ou plusieurs supports physiques réels et peuvent couvrir l'intégralité du programme de Physique de 1^{ère} et 2^{ème} années.

Physique B : durée 4 heures. Épreuve comportant de la chimie et de la physique (avec une partie thermodynamique). Cette épreuve est scindée en 2 demi-épreuves, séparées d'une ½ heure de pause, mais donnant lieu à une note unique et globale pour l'épreuve.

Français

Français A : durée 4 heures. L'épreuve consiste en une dissertation qui porte sur le programme biannuel de français et de philosophie (œuvres et thèmes) dans les classes préparatoires scientifiques.

Le candidat ou la candidate sera invité·e à réfléchir méthodiquement sur un sujet, à montrer ses qualités de synthèse en s'appuyant essentiellement sur les œuvres au programme. Il sera tout particulièrement tenu compte de la rigueur de la composition, la correction et la précision de la langue.

Français B : durée 4 heures. L'épreuve porte sur un des deux thèmes au programme de Lettres et Philosophie. Elle comprend deux exercices :

- Le résumé d'un texte de 1800 mots au maximum, à réaliser dans un nombre défini de mots, dont le sujet est en rapport avec un des thèmes au programme, noté sur 8 points ;
- Une dissertation, notée sur 12 points, dont le sujet est tiré du texte, et dont le développement doit s'appuyer sur les œuvres au programme.

Langues Vivantes Étrangères : au moment de son inscription, le candidat ou la candidate doit choisir une langue dans la liste suivante : allemand, anglais, arabe, espagnol et italien ; ce choix s'applique à l'ensemble des épreuves écrites de langues vivantes de la Banque Filière PT. **Les candidates et candidats qui ne composeraient pas dans la langue choisie au moment de leur inscription se verront attribuer la note zéro.**

Langue Vivante A : durée 3 heures - Synthèse à partir d'un dossier thématique. Il sera proposé aux candidats et candidates un dossier comportant plusieurs documents, de natures différentes, rédigés dans la langue vivante choisie.

Ce dossier pourra inclure des articles de presse récents d'environ 450 mots chacun et des documents iconographiques (dessins de presse, tableaux, graphiques, photographies, infographies...). Tous ces documents porteront sur une même thématique, liée aux enjeux sociaux, économiques, culturels ou scientifiques de l'actualité.

Une question, posée dans la langue vivante choisie orientera la réflexion des candidates et candidats. Cette question sera introduite par la formule suivante : « En vous appuyant uniquement sur les documents du dossier thématique qui vous est proposé, vous rédigerez une synthèse répondant à la question suivante : ... »

La question sera suivie de la mention : « votre synthèse comportera entre 450 et 500 mots (titre inclus) ». La synthèse devra être précédée d'un titre et les candidates et candidats devront indiquer le nombre de mots comptés (titre inclus) en fin de copie.

Langue vivante B : durée 3 heures - Contraction croisée et essai. Les candidates et candidats devront contracter en 130 mots (+/- 10%), dans la langue vivante choisie, un texte unique de 700 à 750 mots, rédigé en français et portant sur les enjeux sociaux, économiques, culturels ou scientifiques de l'actualité. Par ailleurs, ils et elles devront rédiger dans la langue vivante choisie un essai de 200 à 220 mots. La question posée sera commune à l'ensemble des langues vivantes offertes au concours, et portera sur la thématique du texte proposé pour la contraction.

Les candidates et candidats devront indiquer le nombre de mots comptés après chacun des deux exercices.

Les deux exercices du sujet de langue vivante B seront affectés de coefficients identiques.

Sciences Industrielles A : durée 5 heures. Cette épreuve de modélisation pour la commande des systèmes a pour objectif d'évaluer les capacités des candidats et candidates dans les domaines des sciences industrielles de l'ingénieur et plus spécifiquement les aspects liés à la mécanique et à l'asservissement. Les compétences attendues concernent la prédiction des performances de systèmes ou sous-systèmes à partir de modélisations afin d'évaluer l'écart entre ces performances et celles spécifiées par le cahier des charges.

Sciences Industrielles B : durée 6 heures. Cette épreuve se concentre sur la modélisation pour la conception et l'innovation de systèmes mécaniques. Les compétences attendues s'appuient sur les connaissances en technologie de construction mécanique, ainsi que sur l'application de règles et de critères de conception, afin de guider le choix et le dimensionnement de solutions techniques. Un aspect important sera la comparaison de solutions sur des critères en lien avec un cahier des charges afin de réaliser une innovation incrémentale d'un système.

Sciences Industrielles C : durée 6 heures. Cette épreuve s'intéresse à la conception et à l'industrialisation de produits. Les compétences attendues concernent l'analyse des performances de systèmes ou sous-systèmes ainsi que la définition de solutions techniques intégrant des contraintes du cycle de vie, en particulier celles liées à l'industrialisation. Elle permet notamment de contrôler l'aptitude du candidat ou de la candidate à maîtriser les outils de la communication technique dans la conception de produit puisque la partie conception graphique représentera 40% à 50% de l'épreuve.

6 - RAPPORT DES ÉPREUVES

Les rapports des épreuves écrites sont disponibles par Internet : <http://www.banquept.fr>

7 - RÉSULTATS

7-1- Conditions d'admissibilité

Pour chaque concours auquel le candidat s'est inscrit ou la candidate s'est inscrite, un total de points est calculé en appliquant aux notes sur 20 obtenues à chaque épreuve les coefficients indiqués ci-après. Ce total est ensuite éventuellement majoré des points de bonification accordés. (Voir conditions particulières).

Sont déclarés admissibles à un concours les candidates et candidats qui sont titulaires d'un nombre de points supérieur ou égal au nombre de points fixé par le jury pour ce concours. Certains concours ont des conditions particulières d'admissibilité. (Voir conditions particulières).

7-2- Publication des résultats

Les résultats des admissibilités des candidates et candidats sont consultables sur le site Internet **<http://www.banquept.fr> le samedi 8 juin 2024 à partir de 18h00 (sauf cas de force majeure).**

Aucun résultat (note ou total de points) ne peut être communiqué par téléphone ou par mail.

7-3- Réclamations

Les jurys sont souverains, les éventuelles réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report de notes. Aucune demande de révision de notes, de relecture de copies, ou de double correction n'est recevable.

Un lien sur la page d'affichage des notes permet aux candidates et candidats de porter réclamation.

Toute réclamation doit être faite du **samedi 8 juin 18h au lundi 10 juin 12h** et sont limitées à une seule épreuve par candidate ou candidat.

Une fois la réclamation faite, nous invitons les candidates et candidats à se reconnecter à partir du 13 juin pour consulter le résultat de la vérification de note.

Les réclamations qui ne respectent pas la forme prescrite ne seront pas prise en compte.

La direction des concours et recrutements répondra uniquement aux questions émanant des candidats eux-mêmes ou des candidates elles-mêmes, leur représentant légal ou de leur représentante légale si le candidat ou la candidate est mineur·e.

7-4 COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES

		Math A	Math B	Math C	Phy A	Phy B	Informatique Modélisation	Franç A	Franç B	LV A	LV B	Sc Ind A	Sc Ind B	Sc Ind C	Total
Concours Centrale-Supélec	CCS	8	8	8	8	8	10		17	11		16	6		100
Concours Commun Mines Ponts	Mines Ponts		3	4	4	3	1		5	3		4		2	29
Concours Commun ARTS ET MÉTIERS	C.C. ARTS ET MÉTIERS		4	4	4	4	4	5	5*		4	3	4	4	40
Concours commun INP	CCINP		8	7	8	6	4	5	4	2	2	7	4	3	60
Concours ENS Paris-Saclay	ENS Paris-Saclay	3		3	3	2	2		4*	1*		3	2	2	20
Concours ENS Rennes	ENS Rennes	3		3	3	2	2		4*	1*		4	3	3	23
Concours École Polytechnique	Ecole Polytechnique	6		6	6		4	4		6*		10			36
Concours POLYTECH	ENSIBS														
	ENSIM - Le Mans														
	EPISEN														
	ESGT - Le Mans														
	ESIAB														
	ESIROI - La Réunion														
	ESIX Normandie														
	ISAT - Nevers														
	ISEL Le Havre														
	ISIFC - Besançon														
	SuP Galilée - Villetaneuse														
	Réseau POLYTECH														
Concours Mines-Télécom	Concours Mines Télécom		3	4	4	3	2		5	3		6			30
Concours Ingeni'UP (FESIC Prépa)	ECAM LaSalle	3		2	3		3		3	2		2	2		20
	ECAM Rennes														
	ECAM-EPMI Cergy-Pontoise														
	Icam site de Strasbourg-Europe														
	UniLaSalle Beauvais - Sciences de la Terre et Environnement														
	UniLaSalle Amiens (ESIEE Amiens)														
Concours Avenir Prépas	BUILDERS Caen / Lyon	2		2	4		4		3	3		4			22
	ECE Paris / Lyon / Bordeaux														
	EIGSI La Rochelle / Casablanca														
	EPF Paris Cachan / Troyes / Montpellier														
	ESIGELEC Rouen / Poitiers														
	ESILV Paris La Défense / Nantes														
	ESTACA Paris-Saclay / Laval / Bordeaux														

* Épreuve comptant pour l'admission

		Math A	Math B	Math C	Phy A	Phy B	Informatique Modélisation	Franç A	Franç B	LV A	LV B	Sc Ind A	Sc Ind B	Sc Ind C	Total
Concours Puissance Alpha - CPGE	3iL Ingénieurs - Limoges	3		3	4		4		3	3		4			24
	EFREI - Paris														
	ELISA Aerospace - Bordeaux														
	ELISA Aerospace - Hauts de France														
	ESAIP Angers - Aix en Provence														
	ESEO Angers - Paris - Dijon														
	ESIEE - Paris														
	ESTIA - Bidart														
	JUNIA HEI - Lille														
	JUNIA ISEN - Lille														
	ISEN Méditerranée - Toulon														
	ISEN OUEST - Brest - Caen - Nantes														
	ISEP - Paris														
Autres Écoles	Groupe INSA (1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	20
	EIL Côte d'Opale - Longuenesse - Calais - Dunkerque	5			5		5		4	4		5			28
	ENSAIT - Roubaix	5		4	5	5	4	6		3	2	4	2		40
	ENSIL-ENSCI - Limoges		4		3				2		2	3			14
	ENSISA - Mulhouse		8	7	8	6	4	5	4	2	2	7	4	3	60
	ENSM - Nantes		3		3		2		4	4		2	2		20
	Lorraine INP - ENSTIB - Épinal	1	1	1	2	1	1		2	2		1	1	1	14
	ESB - Nantes	2	1	2	3	2	2	4		3		2	2	1	24
	ESFF - Sèvres	2		3	2	3	1	2	2	3	1		3	3	25
	ESTP - Cachan - Dijon - Troyes - Orléans		4	4	4	4	4		2		2	4	4		32
	Grenoble INP-Génie industriel		8	7	8	6	4	5	4	2	2	7	4	3	60
	ENI Brest – école affiliée IMT		3	3	4		3		4		3	4			24
	ENI Tarbes		6	6	6		2		7		6	5	5	5	48
	ISMANS CESI - Le Mans	4	4	4	4	4	2	3	3	3		3	3	3	40
	IMT Nord Europe en partenariat avec Polyvia Formation	5	5	5		5			2	3	3	3	2		33
	PAOLI TECH		4	4	4	4	4	5			4	3	4	4	40

(1) présentation des modalités de recrutement dont coefficients appliqués aux épreuves écrites par le Groupe INSA disponibles sur leur site (lien sur la page spécifique de l'école)

D - ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

1 - DATES ET LIEUX DE PASSAGE (pour les autres concours voir pour cela les conditions particulières à chaque école en fin de livret)

Les épreuves orales et pratiques se dérouleront du **24 juin au 12 juillet à l'ENS Paris-Saclay** et du **24 juin au 6 juillet à Arts et Métiers**. Les épreuves orales qui se déroulent à Arts et Métiers et à l'ENS ne sont pas publiques.

Chaque candidate ou chaque candidat devra, à l'aide de son mot de passe scsi, télécharger et imprimer sa convocation aux épreuves orales sur le site Internet <http://www.banquept.fr> à partir du 15 juin. Ils et elles devront se munir le jour de leurs épreuves orales de leur convocation et d'une pièce d'identité.

Le tableau suivant précise la nature et le lieu de passage des différentes épreuves¹.

Épreuves	Préparation	Interrogation	Manipulation	Lieu de passage
TP Sciences Industrielles (I)	-	1 h	3 h	ENS Paris-Saclay
Interrogation Sciences Industrielles II	1 h	1 h	-	ARTS ET MÉTIERS
Mathématiques I	-	30 min	-	ENS Paris-Saclay
Mathématiques et Algorithmique	30 min	30 min	-	ARTS ET MÉTIERS
TP Physique	-	30 min	2 h 30	ENS Paris-Saclay
Physique-Chimie	30 min	30 min	-	ENS Paris-Saclay
Langue Vivante Étrangère obligatoire	20 min	20 min	-	ARTS ET MÉTIERS
Langue Vivante Étrangère facultative*	15 min	15 min	-	ARTS ET MÉTIERS
Épreuve commune de TIPE	-	30 min	-	Disponible à partir du 14 juin 14 h

* Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte et ajoutés au total des points des épreuves orales.

2 - NATURE ET MODALITÉS DES ÉPREUVES² (hors TIPE)

TP Sciences Industrielles : durée 4 heures (3 heures de manipulation et 1 heure d'interrogation réparties tout le long de l'épreuve). Utilisation possible de la calculatrice personnelle. Cette épreuve vise à évaluer les compétences des candidates et des candidats dans les domaines de l'analyse et de la mise en œuvre de systèmes industriels. L'épreuve de manipulation pourra faire appel à toutes les notions abordées dans le programme de SI. Ces notions seront mises en application pour appréhender un système ou un sous-système réel. Les outils informatiques mis à disposition seront Python 3 (version 3.2 ou postérieure).

Interrogation de Sciences Industrielles II : durée 1 heure précédée de 1 heure de préparation.

Cette épreuve de sciences industrielles porte sur l'étude et l'analyse de systèmes pluritechnologiques. Elle se déroule à partir d'un dossier numérique d'interrogation constitué d'une mise en situation, d'une trame de questions, de plans et d'une maquette CAO. L'épreuve est construite autour d'une problématique industrielle permettant d'évaluer le potentiel de la candidate ou du candidat à aborder un problème proche des métiers de l'ingénieur. L'interrogation s'appuie sur les outils modernes de l'ingénieur et suit un fil rouge sur trois parties égales : une analyse technologique de l'ensemble mécanique, un travail de modélisation et l'étude des procédés d'obtention.

Mathématiques I : durée 30 minutes sans temps de préparation. Au moins un exercice et des questions de cours sont posés. Même si l'épreuve est destinée à juger la rigueur et le formalisme, le candidat ou la candidate est fortement invité·e à exprimer ses idées et ses pistes de réflexion, qui même non abouties, seront appréciées.

Mathématiques et Algorithmique : durée 1 heure (30 minutes de préparation et 30 minutes d'interrogation, réparties tout le long de l'épreuve). Cette épreuve orale vise à évaluer les compétences des candidates ou candidats sur les programmes de mathématiques et d'informatique de la filière PTST/PT. L'épreuve consistera en deux exercices de durées voisines : l'un se déroulera au tableau et portera sur le programme de mathématiques de la filière PTST/PT (algèbre, analyse, géométrie et probabilités) ; l'autre exercice se déroulera sur un ordinateur et portera sur le programme des semestres 1 et 2 de l'informatique commune et la section 3.2 du semestre 3 (dictionnaires et programmation dynamique) ainsi que sur les outils numériques et mathématiques de base, mentionnés en annexe des programmes de physique-chimie de la filière PTST/PT. Les outils informatiques mis à disposition de la candidate ou du candidat seront Python 3 et ses bibliothèques (dont numpy, scipy, matplotlib). Pendant chaque exercice alterneront des phases de réflexion et d'écriture de la candidate ou du candidat (préparation) et des phases d'interaction avec l'examineur ou l'examinatrice (interrogation).

¹ Pour certaines écoles des épreuves complémentaires sont nécessaires et sont recensées dans le tableau du paragraphe 4.4.

² La calculatrice peut être interdite pour certaines épreuves.

TP Physique : durée 3 heures (2 heures et 30 minutes de manipulation et 30 minutes d'interrogation réparties tout le long de l'épreuve). Utilisation possible de la calculatrice personnelle. L'épreuve pratique de physique consiste en une manipulation au cours de laquelle l'examineur ou l'examinatrice peut interroger le candidat ou la candidate.

Physique-Chimie : durée 30 minutes précédée de 30 minutes de préparation. **Les calculatrices personnelles ne sont plus autorisées. Une calculatrice type collège est fournie par le Service des Concours.**

Cette épreuve de Physique-Chimie consiste en une interrogation qui porte sur l'ensemble des programmes de physique et de chimie. L'épreuve comporte deux exercices dont l'un des deux est issu du programme de physique de deuxième année, l'autre du programme de physique-chimie de première ou deuxième année. L'un des exercices pourra être ou comporter une question de cours (tirée de la colonne "capacités exigibles" du programme officiel). Cette question sera traitée sans aide du jury.

Langue Vivante Étrangère obligatoire : l'interrogation porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle s'appuie sur un enregistrement sonore d'un texte d'actualité au sens large (extrait de revue, de journal etc. et thématique liée à la société, à l'économie, à la culture, aux sciences, à l'industrie...) – un texte d'intérêt général donc, à caractère non indûment spécialisé, et d'une durée de 3 minutes plus ou moins quelques secondes.

Cette épreuve comprend une préparation de 20 minutes pendant laquelle le candidat ou la candidate (à l'aide d'un lecteur MP3 et d'un casque mis à sa disposition) écoute l'enregistrement et prépare un résumé structuré et un commentaire de l'article entendu. Pendant l'interrogation (20 minutes en tout), la candidate ou le candidat restitue les informations essentielles entendues dans l'enregistrement (c'est la partie « résumé structuré »), puis fait part de ses réflexions personnelles (c'est la partie « commentaire »). Résumé et commentaire doivent correspondre à un temps de parole d'environ 10 minutes. L'interrogation se termine sur un libre entretien autour du thème fourni ; elle peut aussi déboucher sur des questions relatives aux motivations et aux goûts des candidates et candidats. L'usage du dictionnaire ou de tout appareil électronique personnel (baladeur, lecteur, téléphone, tablette...) est interdit.

Langue Vivante Étrangère facultative : cette épreuve d'une durée de 15 minutes (précédée de 15 minutes de préparation) consiste en l'étude d'un texte contemporain (de moins de 300 mots). L'examineur ou l'examinatrice soumet aux candidates et candidats deux sujets calibrés de manière identique mais portant sur de thèmes différents. Les documents proposés sont à caractère scientifique, culturel, sociologique ou économique... De ce texte, sans difficulté majeure de vocabulaire ou de syntaxe, la candidate ou le candidat doit dégager brièvement et de façon structurée les idées principales puis en présenter un commentaire critique conduisant à un dialogue avec l'examineur ou l'examinatrice.

L'usage d'un dictionnaire est interdit. Les langues proposées pour cette épreuve sont : **Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Italien, Portugais.**

Le choix de la langue facultative doit répondre à deux critères :

- la langue obligatoire et la langue facultative doivent être distinctes,
- une des deux langues choisies doit obligatoirement être l'anglais.

3 - RAPPORT DES ÉPREUVES : le rapport des épreuves orales est disponible par Internet : <http://www.banquept.fr>

4 - RÉSULTATS

4-1 - Classement des candidates et candidats

À l'issue des épreuves orales, les candidates et candidats sont classé·e·s selon les modalités définies dans les conditions particulières à chaque concours.

4-2 - Publication des résultats

Les notes des épreuves de l'oral commun se déroulant à Arts et Métiers et l'ENS (sauf TIPE) seront consultables sur le site www.banquept.fr à partir du 17 juillet (sauf cas de force majeure).

Les résultats des autres écoles et/ou concours (notes, totaux et classements) seront consultables sur le site Internet <http://www.banquept.fr> au plus tard **le samedi 27 juillet 2024 à partir de 18h (sauf cas de force majeure).**

Aucun résultat (note, total ou classement) ne sera communiqué par téléphone ou par courrier. Le candidat ou la candidate pourra télécharger et imprimer, à l'aide de son mot de passe scsi, ses résultats sur le site Internet <http://www.banquept.fr>.

4-3 - Réclamations

Épreuves orales se déroulant à Arts et Métier et ENS

Les réclamations portant sur le déroulement de l'épreuve doivent être envoyée par mail à contact.concours@ensam.eu de préférence le jour même ou dans les 48 heures suivant l'interrogation.

Au-delà de ce délai, les réclamations ne pourront porter que sur une demande de vérification de report de note. Un lien sur la page d'affichage des notes permet aux candidates et candidats de porter réclamation.

Toute réclamation doit être faite du **mercredi 17 juillet au vendredi 19 juillet 12h** et sont limitées à une seule épreuve pour les Arts et Métiers et pour l'ENS Paris-Saclay.

Une fois la réclamation faite, nous invitons les candidates et candidats à se reconnecter à partir du 24 juillet pour consulter le résultat de la vérification de note.

La direction des concours et recrutements ne traite pas les demandes de vérification de report de note envoyées par mail.

4-4 - Coefficients appliqués aux épreuves d'admission

Épreuves Orales		Mathématiques I	Mathématiques II (et algorithmique)	TP Physique	Physique Chimie	TP Sciences Industrielles	Sciences Industrielles II	LVE obligatoire	LVE facultative	Autre	TIPE	Total Coef.
Concours Centrale-Supélec	CCS	13	13	22		28		13	n>10, 10(n-10)		11	100
Concours Commun Mines Ponts	Mines Ponts	9		4	6	8		5	n>10, 2 (n-10)	3 ³	6	41
Concours Commun ARTS ET MÉTIERS	C.C. ARTS ET MÉTIERS		4		4	4	6	5	n>10, 1(n-10)	5 ⁴	5	33
Concours Commun INP	CCINP		8		8	10		6	n>10, 1(n-10)		8	40
Concours ENS Paris-Saclay	ENS Paris-Saclay	4		6		4	2	2	–	5 ⁵	4	27
Concours ENS Rennes	ENS Rennes	4		6		4	2	2	–	5 ⁵	4	27
École Polytechnique	École Polytechnique	21		12	16	24		8	n>10, 4 (n-10)	21 ⁶	ADS : 12 ⁷	114

³ Reprise de la note de français attribuée à l'écrit.

⁴ Épreuve de l'écrit de français B comptant pour l'admission.

⁵ Épreuve de l'écrit comptant pour l'admission : français (4) et langue (1).

⁶ Une épreuve obligatoire d'informatique (coefficient 10) et des épreuves sportives (coefficient 5) sont organisées pour les admissibles par l'École Polytechnique. Elles se déroulent pendant les épreuves orales. L'épreuve écrite de langue vivante ne compte que pour l'admission (coefficient 6).

⁷ L'épreuve de TIPE est remplacée par une épreuve d'Analyse de Documents Scientifiques (ADS).

5 - ÉPREUVE COMMUNE D'ÉVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRÉS (TIPE)

5-1 - Généralités

L'épreuve d'évaluation des TIPE est organisée en commun par le Concours Centrale-Supélec, le Concours Commun INP, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque Filière PT (Physique Technologie).

Cette épreuve est également utilisée par d'autres concours.

Lors de l'épreuve sont évaluées les qualités et les compétences développées au cours de la formation CPGE.

5-2 - Nature de l'épreuve

L'épreuve a une durée globale de 30 minutes, qui se découpe en 2 parties :

- 15 minutes : présentation par le candidat ou la candidate de son travail de l'année,
- 15 minutes : échange avec le binôme d'examineur(s) et/ou d'examinatrice(s).

La candidate ou le candidat doit présenter son travail en rapport avec le thème de l'année qui est : **Jeux, sports**.

L'évaluation finale tient également compte de la présentation, de l'échange avec les examinateurs et examinatrices ainsi que des éléments saisis en ligne durant les différentes étapes.

5-3 - Modalités pratiques de déroulement de l'épreuve

L'épreuve de TIPE se déroulera entre le **24 juin et le 13 juillet 2024**. La candidate ou le candidat doit prendre ses dispositions pour répondre à sa convocation.

La candidate ou le candidat devra respecter, lors du téléversement de sa présentation ainsi que pour la saisie (en ligne sur le site SCEI) des éléments demandés, les différentes étapes suivantes :

ETAPE 1 du **18 janvier** 2024 à 9h au **1^{er} février** 2024 à 14h :

Déclaration du Professeur CPGE encadrant ou de la Professeure CPGE encadrante.

Titre et motivation de l'étude.

Saisie en ligne de la Mise en Cohérence des Objectifs du TIPE (MCOT).

Déclaration du travail en groupe (s'il y a lieu).

ETAPE 2 du **27 février** 2024 à 9h au **11 Juin** 2024 à 14h :

Éventuels compléments bibliographiques, ou modification des positionnements thématiques.

Téléversement de la Présentation orale.

Saisie en ligne du Déroulé Opérationnel du TIPE (DOT).

ETAPE 3 du **13 Juin** 2024 à 9h au **21 Juin** 2024 à 14h :

Validation des Livrables par le professeur encadrant ou la Professeure encadrante TIPE.

Aucune modification des éléments saisis ou téléversés lors d'une ETAPE ne sera possible au-delà de la date de clôture de la dite ETAPE.

Il est de la responsabilité du candidat ou de la candidate de s'assurer que toutes les informations demandées ont été saisies et la présentation correctement téléversée. La candidate ou le candidat devra impérativement **visualiser et valider le téléversement de sa présentation (au format pdf)**. Toute information incomplète ou illisible, ainsi que le non-téléversement des supports de présentation pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidates et les candidats scolarisé·e·s, la validation par le ou la professeur·e (référéncé par le candidat ou la candidate comme encadrant ou encadrante) devra être réalisée sur le site lycees.scei-concours.fr entre le 13 et le 21 juin 2024 à 14h. L'absence ou le refus de validation par le professeur encadrant ou la professeure encadrante pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidates et candidats libres, la validation sera examinée, le jour de l'épreuve, par le Directeur ou la Directrice de l'épreuve, son représentant ou sa représentante lors d'un entretien qui aura lieu avant l'épreuve.

Pour toutes les candidates et tous les candidats, le jour de passage de l'épreuve sera disponible à partir du 19 juin 2024 à 14h sur le site <http://www.scei-concours.fr/>.

L'heure de convocation sera communiquée au candidat ou à la candidate dans un deuxième temps. Pour cela, celui- ou celle-ci devra impérativement, l'avant-veille de son jour de passage de l'épreuve, se connecter sur le site <http://www.scei-concours.fr/> afin d'obtenir l'heure précise à laquelle il ou elle doit se présenter sur le site de l'épreuve.

Le candidat ou la candidate doit se présenter à la date, à l'heure et au lieu indiqués. Aucune demande de changement de date ou d'horaire n'est acceptée.

En cas de problème majeur, la candidate ou le candidat peut contacter la permanence téléphonique au 05 62 47 33 43 (du lundi au dimanche inclus).

Pour accéder au site de l'épreuve, la candidate ou le candidat devra présenter sa convocation téléchargeable sur le site <http://www.scei-concours.fr/> ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie récente : carte nationale d'identité, passeport.

Le candidat ou la candidate peut apporter les documents papier qu'il ou elle aura éventuellement préparés durant l'année (photos, cahier de laboratoire, ...) pour s'en servir, s'il ou elle le désire, comme support à son exposé sur le travail effectué dans l'année. Dans le cadre d'un travail comportant une phase de programmation informatique, le listing du ou des programmes développés devra obligatoirement être présenté aux examinateurs et/ou examinatrices sous format papier pendant l'épreuve. Le candidat ou la candidate devra également les faire figurer en annexe à la suite de ses supports de présentation.

En revanche, la présentation aux examinateurs et/ou examinatrices de tout produit et de tout objet est interdite. Sur le site de l'épreuve (accueil, secrétariat, salle de présentations, ...), il est impossible d'imprimer, de copier ou d'avoir accès à un support numérisé (via clé USB, disque dur, cloud, ...).

L'usage de calculatrice, ordinateur, téléphone, montre connectée ou de tout objet permettant de communiquer est interdit. Ces objets devront être éteints et rangés hors de portée durant l'épreuve.

À son arrivée en salle d'interrogation, la candidate ou le candidat trouvera sa présentation projetée et calée sur la première diapositive. La candidate ou le candidat contrôlera le déroulement de sa présentation via le clavier d'un ordinateur résident. Si elle ou il dispose d'un pointeur laser personnel (de classe 1 ou 2), elle ou il pourra l'utiliser durant sa présentation sous réserve que le support de projection en salle le permette.

5-4 - Thèmes pour les concours 2024

Jeux, sports

5-5 - Documentation et recommandations spécifiques à l'épreuve

Il est vivement recommandé aux candidates et candidats de consulter la rubrique TIPE sur le site <http://www.scei-concours.fr/>.

Elles et ils y trouveront toutes les recommandations et consignes : le présent règlement de l'épreuve, les recommandations aux candidates et candidats, des exemples de MCOT et de DOT et le rapport de l'épreuve de l'année précédente

5-6 - Réclamation portant sur l'épreuve de TIPE

Les réclamations portant sur le déroulement de l'épreuve doivent être effectuées par écrit, de préférence sur le lieu même de l'épreuve et remises au Directeur ou à la Directrice de l'épreuve, à sa représentante ou son représentant dans les 48 heures suivant l'interrogation.

Les réclamations portant sur une éventuelle erreur de report de note de TIPE devront être adressées à partir du site SCEI rubrique TIPE avant le vendredi 26 juillet 2024 14h.

En cas de fraude la Commission Disciplinaire de CentraleSupélec sera saisie.

Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription unique et son mot de passe.
Seuls les candidates et candidats « classé·e·s » à un ou des concours sont susceptibles d'intégrer une école.

L'intégration dans une école est proposée* en tenant compte :

- du rang de la candidate ou du candidat dans chaque concours ;
- du classement préférentiel des vœux qu'elle ou il aura exprimé ;
- du nombre de places offertes au concours par chaque école.

Il est recommandé aux candidats et candidates de s'informer sur l'ensemble des écoles (y compris sur le coût de la scolarité) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet.

1 - Liste de vœux sur internet : www.scei-concours.fr

Entre le 1^{er} mars et le 26 juillet 2024 à 12h, sur internet exclusivement, les candidats et candidates devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils et elles souhaitent intégrer.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

ATTENTION :

Après le 26 juillet 2024 12h, les candidates et candidats ne pourront ni modifier l'ordre de leurs choix dans leur liste de vœux ni ajouter une nouvelle école.

Les candidates et candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat ou une candidate, celui- ou celle-ci ne pourra plus avoir accès aux écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux. Une seule proposition d'école sera faite aux candidates et candidats lors de chaque phase de proposition.

2 - Proposition d'intégration sur internet : www.scei-concours.fr

- La 1^{re} proposition d'intégration dans une école pourra être consultée **le mardi 30 juillet à 14h.**

Les candidates et candidats devront impérativement répondre à cette 1^{re} proposition entre le mardi 30 juillet 14h et le jeudi 1^{er} août 12h.

- La 2^e proposition pourra être consultée **dès le vendredi 2 août à 14h.**

Les candidates et candidats devront impérativement répondre à cette 2^e proposition entre le vendredi 2 août 14h et le dimanche 4 août 14h.

- **Les propositions suivantes pourront être consultées à 14h le mardi 27 août, le mardi 3 septembre et le vendredi 6 septembre.**

Les candidates et candidats qui n'ont pas répondu « OUI DEFINITIF » à une proposition précédente devront consulter et impérativement répondre à chaque phase de proposition (que la proposition soit nouvelle ou identique) :

- entre le **vendredi 2 août 14h et le dimanche 4 août 14h ;**
- entre le **mardi 27 août 14h et le jeudi 29 août 14h ;**
- entre le **mardi 3 septembre 14h et le jeudi 5 septembre 12h ;**
- entre le **vendredi 6 septembre 14h et le dimanche 8 septembre 14h.**

Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite sur le site www.scei-concours.fr, entraînera la démission automatique du candidat ou de la candidate.

Rappel : dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat ou à une candidate, celui- ou celle-ci ne pourra plus avoir accès aux écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

*** Proposé** : compte-tenu du nombre de places offertes dans chaque école, de la liste de vœux de la candidate ou du candidat et de ses rangs dans les différents concours, l'intégration dans une école est proposée à la candidate ou au candidat.

Lors des phases de réponse, uniquement, les candidates et candidats pourront renoncer en ligne à une, plusieurs ou toutes les écoles mieux classées dans leur liste de vœux. **Ce choix sera alors irréversible.**

Dans le cas où un candidat ou une candidate se voit proposer la meilleure école possible (premier vœu ou autre vœu sans possibilité d'avoir une autre proposition), **il ou elle aura le choix de répondre « OUI MAIS » au lieu de « OUI DEFINITIF » s'il ou elle n'est pas réellement sûr·e d'intégrer l'école proposée.** Il ou elle devra alors préciser la raison pour laquelle il ou elle ne souhaite pas répondre « OUI DEFINITIF » (choix de faire 5/2, université, autre école hors scei, ...). Attention, la réponse « OUI MAIS » implique que le candidat ou la candidate devra impérativement répondre aux propositions suivantes sous peine de démission.

Les candidates et candidats en « OUI MAIS » ou en « OUI DEFINITIF » absentes ou absents le jour de la rentrée à l'école seront démissionné·e·s de l'ensemble des écoles.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles.

Aucune école n'a le droit d'obliger un candidat ou une candidate, par quelque moyen que ce soit, à répondre « OUI DEFINITIF », même si la rentrée de cette école a lieu avant le 6 septembre.

Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera disponible sur le site www.scei-concours.fr.

Récapitulatif des frais de dossiers (Montant donné sous réserve de son approbation par le conseil d'administration)

Récapitulatif des frais de dossiers (Montant donné sous réserve de son approbation par le conseil d'administration)		Boursier ou boursière	Non Boursier ou non boursière
Concours Centrale-Supélec	CCS	0 €	220 €
Concours Commun Mines Ponts	Mines Ponts	0 €	360 €
Concours Commun ARTS ET MÉTIERS	C.C. ARTS ET MÉTIERS	0 €	220 €
Concours Commun INP	CCINP	0 €	225 €
Concours ENS Paris-Saclay / Concours ENS Rennes	ENS Paris-Saclay / ENS Rennes	0 €	0 €
Concours École Polytechnique	École Polytechnique	0 €	120 €
Concours POLYTECH	ENSIBS	0 €	95 € (pour les 24 écoles)
	ENSIM		
	EPISEN		
	ESGT		
	ESIAB		
	ESIROI La Réunion		
	ESIX		
	ISAT		
	ISEL		
	ISIFC		
	Sup Galilée		
	Réseau POLYTECH (13 écoles)		
Concours Ingen'UP (FESIC Prépa)	ECAM LaSalle	10 € (pour les 6 écoles)	50 € (pour les 6 écoles)
	ECAM Rennes		
	ECAM-EPMI Cergy-Pontoise		
	Icam site de Strasbourg-Europe		
	UniLaSalle Beauvais - Sciences de la Terre et Environnement		
	UniLaSalle Amiens (ESIEE Amiens)		
Concours Mines-Télécom	EIVP Civil	0 €	285 € (pour les 14 écoles)
	E NSG Géomatique Civil		
	ENSSAT Lannion		
	ENSTA Bretagne (filière sous statut étudiant)		
	ENSTA Bretagne (filière sous statut IETA - Direction Générale de l'Armement)		
	ENTPE Etudiant		
	ENTPE Fonctionnaire		
	IMT Mines Albi		
	IMT Mines Alès		
	IMT Nord Europe		
	Mines Sainte-Etienne-ISMIN		
	Télécom Nancy		
	Télécom Saint-Etienne		
	Télécom SudParis		
Concours Avenir Prépas	BUILDERS Caen / Lyon	10 € (pour les 17 écoles)	65 € (pour les 17 écoles)
	ECE Paris / Lyon / Bordeaux		
	EIGSI La Rochelle / Casablanca		
	EPF Paris Cachan / Troyes / Montpellier		
	ESIGELEC Rouen / Poitiers		
	ESILV Paris La Défense / Nantes		
	ESTACA Paris-Saclay / Laval / Bordeaux		
Concours Puissance Alpha - CPGE	3iL Ingénieurs - Limoges	10 € (pour les 13 écoles)	55 € (pour les 13 écoles)
	EFREI - Paris		
	ELISA Aerospace - Bordeaux		
	ELISA Aerospace - Hauts de France		
	ESAIP Angers - Aix en Provence		
	ESEO Angers - Paris - Dijon		
	ESIEE - Paris		
	ESTIA - Bidart		
	JUNIA HEI - Lille		
	JUNIA ISEN - Lille		
	ISEN Méditerranée - Toulon		
	ISEN OUEST - Brest - Caen - Nantes		
	ISEP - Paris		
Autres Écoles	Groupe INSA	0 €	105 €
	EIL Côte d'Opale	15 €	30 €
	ENSAIT	0 €	30 €
	ENSIL-ENSCI Limoges	10 €	25 €
	ENSISA	10 €	20 €
	ENSM	20 €	40 €
	Lorraine INP - ENSTIB	15 €	30 €
	ESB	15 €	30 €
	ESFF	0 €	20 €
	ESTP	15 €	85 €
	Grenoble INP-Genie industriel	20 €	72 €
	ENI Brest - école affiliée IMT	10 €	30 €
	ENI Tarbes	10 €	30 €
	ISMANS CESI - Le Mans	15 €	35 €
	IMT Nord Europe en partenariat avec Polyvia Formation	15 €	35 €
	PAOLI TECH	0 €	15 €

CONCOURS COMMUN ARTS ET MÉTIERS

L'organisation matérielle du concours est assurée par :

ARTS ET MÉTIERS
Direction des concours et recrutements - Banque PT
151 boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris
Tél : 01.44.24.61.73 / 29
web : <https://artsetmetiers.fr>
e-mail : contact.concours@ensam.eu

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

ARTS ET MÉTIERS École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
151, Bd de l'Hôpital - 75013 PARIS
Tél : 01 44 24 63 20



ENSEA École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications
6, Av du Ponceau - 95014 CERGY-PONTOISE Cedex
Tél : 01 30 73 62 27



ENSIM École Nationale Supérieure des Ingénieurs de l'Infrastructure Militaire
2 boulevard du Ronceray - BP 93525 - 49035 ANGERS cedex 1
Tél : 02 41 20 73 76



Les renseignements concernant les études et la vie à l'école peuvent être demandés directement aux adresses mentionnées ci-dessus. Il est rappelé qu'aucune condition d'âge n'est exigée (à l'exception du concours ENSIM-parcours ingénieur militaire d'infrastructure – voir B.3) et que nul n'est autorisé à postuler plus de deux fois à l'admission à une formation d'ingénieur d'Arts et Métiers, quelle que soit la voie d'admission.

B - INSCRIPTION

B.1 - Parcours à l'international

Arts et Métiers propose de nombreux parcours à l'international donnant la possibilité de délivrance d'un double diplôme (dans le cadre de son accréditation par la Commission des Titres d'Ingénieur) – Toutes les informations sont sur le site internet <https://artsetmetiers.fr>. Des procédures de sélection sont organisées par Arts et Métiers à différentes étapes de la formation. Toutes les informations nécessaires seront données en temps utile.

Dans le cas particulier du parcours Franco-Allemand à l'université de Karlsruhe, vous aurez la possibilité de vous inscrire à un entretien qui aura lieu pendant les oraux à Arts et Métiers. Si vous êtes retenu(e) sur le parcours Franco-Allemand, vous serez obligatoirement affecté(e) au campus de Metz.

B.2 - Parcours par la voie de l'apprentissage

Le diplôme d'ingénieur généraliste Arts et Métiers est également accessible par la voie de l'apprentissage sur le campus d'Angers. Les apprenti·e·s signent, avant la fin du 1er trimestre de formation, un contrat de travail (contrat d'apprentissage) avec une entreprise d'accueil. Ils et elles sont accompagné·e·s pour toutes les démarches préliminaires. Ils et elles sont alors apprenti·e·s pendant toute la formation et perçoivent une rémunération qui évolue au cours de celle-ci.

Les candidates et candidats intéressé·e·s doivent sélectionner et classer le vœu "Arts et Métiers - voie de l'apprentissage". Ils et elles doivent également s'inscrire à l'entretien spécifique organisé pendant les oraux à Arts et Métiers.

Nombre de places total pour 2023 : 24 (ce nombre de place, donné à titre indicatif, est non contractuel et susceptible de modification sans préavis).

B.3 - Parcours Ingénieur Militaire de l'Infrastructure (IMI)

En partenariat avec le ministère des Armées, Arts et Métiers forme les Ingénieurs Militaires de l'Infrastructure (IMI) du Service d'Infrastructure de la Défense (SID), référent Constructions, Immobilier, Energies du ministère. Acteur économique clé, le SID développe et réalise les grands projets infrastructure pour le compte des Armées (Armée de Terre, Marine Nationale, Armée de l'Air et de l'Espace) et des directions et services du ministère (Direction Générale de l'Armement, Service de Santé des Armées, Cyber-Défense, etc). Il intervient sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures.

Les officiers ingénieurs sont en charge des projets de construction et de rénovation, de la maintenance et de l'entretien du parc immobilier et des installations techniques du ministère (data-center, hôpitaux, bases navales, installations industrielles et nucléaires, bases aériennes, installations de production d'énergie, etc...), en métropole, en outre-mer, à l'étranger et sur les théâtres d'opérations et se destinent à des fonctions de direction et d'encadrement.

La scolarité des élèves officiers-ingénieurs comprend :

- une année de formation militaire au sein de l'une des écoles militaires d'officier (Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, École de l'Air et de l'Espace, École Navale) et d'une unité opérationnelle des armées (Terre, Air, Marine nationale) ;
- trois années de formation académique sur le campus des Arts et Métiers d'Angers.

Les candidates admises et les candidats admis ont un statut militaire et sont rémunéré·e·s comme élèves officiers.

Nombre total de places pour 2024 : 10 (*ce nombre de places, donné à titre indicatif, est non contractuel et est susceptible de modification sans préavis*).

Conditions d'admission au cursus IMI :

- être de nationalité française ;
- être âgé·e de 22 ans au plus, le 1^{er} janvier 2024 ;
- remplir les conditions d'admission à Arts et Métiers ;
- avoir fourni un certificat médico-administratif d'aptitude initiale « au recrutement IMI » ;
- avoir satisfait à l'enquête de sécurité défense ;
- avoir satisfait à l'entretien de motivation.

Entretien de motivation :

Il se déroule devant un jury composé de trois ingénieurs militaires du SID en charge d'évaluer la motivation et l'aptitude du candidat ou de la candidate à exercer le métier d'ingénieur militaire et d'officier.

L'entretien dure 30 minutes et se déroule au moment des épreuves orales d'admission de la Banque PT au campus Arts et Métiers de Paris. Le résultat de cet entretien n'impacte pas la moyenne générale du concours commun.

Dossier de candidature à initier dès les résultats d'admissibilité

1. Le certificat médico-administratif d'aptitude initiale mention « aptitude au recrutement IMI »

Prendre rendez-vous rapidement auprès d'un centre médical des armées pour passer une Visite d'Expertise Médicale Initiale (confer liens ci-dessous pour connaître l'annuaire des centres médicaux).

Date limite de retour le vendredi 26 juillet 2024.

2. Le contrôle élémentaire au recrutement (CER)

Renseigner avec exactitude le formulaire CER pour l'enquête sécurité défense (confer liens ci-dessous pour télécharger le modèle de formulaire et les consignes de remplissage). Fournir la copie du livret de famille ou l'extrait intégral d'acte de naissance - **Date limite de retour le vendredi 26 juillet 2024.**

<https://www.defense.gouv.fr/sga/travailler-au-ministere/recrutement-militaire-civil/recrutement-militaire-au-sga/devenir-ingénieur-militaire>

<https://artsetmetiers.fr/fr/formation/cursus-militaire>

Les pièces justificatives sont à transmettre sous format [*.PDF] à l'adresse mail indiquée ci-après, point d'entrée pour toutes questions relatives au recrutement des IMI.

Incorporation :

Les candidates et candidats appelé·e·s à intégrer le cursus IMI reçoivent une convocation pour rejoindre le campus d'Angers fin août.

Contact :

Pôle Recrutement de la DCSID :

dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr

Tel : 01 30 97 96 35

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Résultats :

La note de chaque épreuve est affectée d'un coefficient et l'admissibilité est prononcée en fonction de la somme des notes calculées après application des coefficients, compte tenu d'une barre d'admissibilité.

Pour chaque groupement d'épreuves, (mathématiques ou sciences physiques ou technologie ou expression) la moyenne sur 20 est calculée en additionnant la note de chacune des épreuves composant le groupement, affectée de son coefficient et en divisant le résultat obtenu par la somme des coefficients du groupement. Toute note de groupement inférieure à un minimum fixé par le Jury est éliminatoire.

E - ADMISSION DANS LES ÉCOLES

Les candidats absents et candidates absentes à une ou plusieurs épreuves orales ne seront pas classé·e·s par le jury d'admission. Ils et elles ne pourront donc pas prétendre à l'accès dans l'une des écoles du concours commun.

À l'issue des épreuves orales les candidates et candidats sont classé·e·s, pour chaque école, jusqu'au rang déterminé par le président du jury, par ordre décroissant du total de points calculés en additionnant :

- le total de points obtenus pour l'admissibilité,
- le total des points obtenus pour l'admission.

Si plusieurs candidates et candidats sont crédité·e·s du même total de points, ils et elles sont départagé·e·s et classé·e·s :

- d'abord par ordre croissant d'âge,
- ensuite par ordre décroissant de la note obtenue à l'épreuve de français II comptabilisée à l'oral,
- enfin, s'ils ou elles sont toujours à égalité, par ordre décroissant de la (des) note(s) à l'oral de sciences industrielles.

E - AFFECTATIONS DANS LES CAMPUS ARTS ET MÉTIERS

Les candidates et candidats auront à *classer selon un ordre préférentiel les différents campus* entre **le 1^{er} mars et le 26 juillet 2024 à 12h**. Ce classement se fera lors de la procédure par Internet (www.scei-concours.fr) où les candidates et candidats doivent établir une liste de vœux préférentiels des écoles dans lesquelles elles sont admises et ils sont admis.

E.1 - Affectation à l'issue du 1^{er} appel dans les écoles :

- a) Les 10 pour cent des premières et premiers classé·e·s à Arts et Métiers obtiennent le campus de leur choix.
- b) Les candidates et candidats, classé·e·s au-delà, sont affecté·e·s en fonction :
 - du nombre de places disponibles dans chaque campus,
 - de leur(s) campus de référence s'il(s) figure(nt) à l'une des deux premières places de *leur ordre préférentiel des campus*,
 - de leur classement,
 - de leurs choix préférentiels.

E.2 - Affectation à l'issue des appels suivants :

Les candidates et candidats sont affecté·e·s en fonction :

- du nombre de places restant disponibles dans chaque campus,
- de leur classement,
- de leurs choix préférentiels.

Les candidates et candidats qui auraient répondu lors du premier appel « OUI MAIS » ne se verront pas pénalisés pour l'affectation dans un campus Arts et Métiers lors des appels ultérieurs, une place leur sera réservée dans les mêmes conditions qu'indiquées au point E.1.

À l'issue du 1^{er} appel, les candidates et candidats appelé·e·s à Arts et Métiers et qui auront répondu « OUI DEFINITIF » ou « OUI MAIS » pourront prendre connaissance de leur campus d'affectation sur le site <https://affectations.ensam.eu>.

E.3 - Campus de référence (également disponible sur le site Internet <https://artsetmetiers.fr>) :

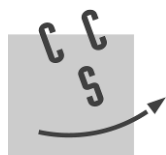
Campus de référence	Départements CPGE d'origine ⁽¹⁾
Aix-en-Provence	04 - 05 - 06 - 07 - 11 - 13 - 20 - 26 - 30 - 34 - 48 - 66 - 83 - 84 - 98
Angers	14 - 22 - 28 - 29 - 35 - 36 - 37 - 41 - 44 - 45 - 49 - 50 - 53 - 56 - 61 - 72 - 78 - 79 - 85 - 86
Bordeaux-Talence	03 - 09 - 12 - 15 - 16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 31 - 32 - 33 - 36 - 37 - 40 - 46 - 47 - 64 - 65 - 81 - 82 - 86 - 87 - 97
Châlons-en-Champagne	02 - 08 - 10 - 51 - 52 - 75 - 77 - 89 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95
Cluny	01 - 03 - 18 - 21 - 25 - 38 - 39 - 42 - 43 - 58 - 63 - 69 - 70 - 71 - 73 - 74 - 90
Lille	02 - 14 - 27 - 50 - 59 - 60 - 61 - 62 - 76 - 78 - 80 - 92 - 95
Metz	54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88 - 90

⁽¹⁾ **Attention** : Certains départements peuvent avoir deux campus de référence.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse des écoles

Les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci :



CONCOURS CENTRALE-SUPÉLEC

	CentraleSupélec 3 rue Joliot Curie 91192 Gif sur Yvette cedex Téléphone : 01 75 31 60 00 Site web : http://www.centralesupelec.fr mailto : communication@centralesupelec.fr
École Centrale de Lille Cité Scientifique - CS 20048 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex Téléphone : 03 20 33 54 87 Site web : : https://ecole.centraleslille.fr mailto : concours.ecole@centraleslille.fr	École Centrale de Lyon 36, avenue Guy de Collongue 69134 Écully Cedex Téléphone : 04 72 18 64 14 Site web : http://www.ec-lyon.fr mailto : scolarite.contact@listes.ec-lyon.fr
École Centrale de Nantes Direction de la Formation 1, rue de la Noë - BP 92101 44321 Nantes Cedex 03 Téléphone : 02 40 37 68 37 Site web : http://www.ec-nantes.fr mailto : direction.formation@ec-nantes.fr	Centrale Méditerranée Technopôle de Château Gombert 38, rue Frédéric Joliot Curie 13451 Marseille Cedex 13 Téléphone : 04 91 05 45 45 Scolarité : 04 91 05 46 06 Site web : https://www.centrale-mediterranee.fr mailto : concours@centrale-med.fr
Institut d'Optique Graduate School 2 Avenue Augustin Fresnel 91127 Palaiseau cedex Téléphone : 01 64 53 31 00 Site web : http://www.institutoptique.fr mailto : admissions@institutoptique.fr	École Centrale Casablanca Ville Verte de Bouskoura, Casablanca - Maroc Téléphone : 212 5 224 93 500 Site web : http://www.centrale-casablanca.ma mailto : contactconcours@centrale-casablanca.ma

B - INSCRIPTIONS

Conditions d'inscription - Conditions d'admission

Aucune condition de nationalité ou d'âge n'est imposée pour s'inscrire à une des écoles du concours Centrale-Supélec.

Les candidats pupilles de la nation sont exonérés de la totalité des frais sur leur demande et au vu de leur extrait d'acte de naissance portant la mention correspondante.

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Résultats

Points de bonification : les candidats pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient des points de bonification suivants :

***CentraleSupélec, Centrale Lyon, Centrale Lille, Centrale Nantes, Centrale Méditerranée,
Institut d'Optique Graduate School, Centrale Casablanca***

D - ÉPREUVES ORALES

Classement des candidats

Les candidats absents à au moins une épreuve orale seront éliminés, y compris l'épreuve de langue vivante facultative, pour les candidats l'ayant choisie à l'inscription.

À l'issue des épreuves orales, les candidats sont classés, dans chaque concours, par ordre décroissant du total de points calculé en additionnant :

- le total de points obtenus pour l'admissibilité,
- les notes obtenues aux épreuves orales affectées de coefficients,
- d'éventuels points de bonification.
- une éventuelle majoration liée à l'épreuve de langue vivante facultative.

Si plusieurs candidats sont crédités du même total de points, ils sont départagés et classés :

- d'abord par ordre décroissant de la note obtenue à l'épreuve écrite de rédaction,
- ensuite s'ils ne sont pas départagés, par ordre croissant du total de points obtenus pour l'admissibilité,
- enfin, s'ils sont toujours à égalité, par ordre croissant d'âge.

Points de bonification

Les candidats pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient des points de bonification supplémentaires suivants :

***CentraleSupélec, Centrale Lyon, Centrale Lille, Centrale Nantes, Centrale Méditerranée,
Institut d'Optique Graduate School, Centrale Casablanca***

40

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES



SECRÉTARIAT DU CONCOURS COMMUN MINES PONTS

22 rue du Champ-de-l'Alouette 75013 PARIS

<https://www.concoursminesponts.fr/> - mail : contact@concoursminesponts.fr

Le Concours Commun "Mines Ponts" recrute dans la filière PT au profit des huit écoles suivantes :

École des Ponts ParisTech

6 & 8 avenue Blaise Pascal - Cité Descartes - Champs S/Marne
77455 MARNE LA VALLEE Cedex 2

Tél. : 01 64 15 30 00

<https://www.ecoledesponts.fr/>

ISAE-SUPAERO

10 avenue Edouard Belin B.P. 54032 - 31055 TOULOUSE Cedex 4

Tél. : +33 (0)5 61 33 80 80

<https://www.isae-supero.fr/>

ENSTA Paris

828 Boulevard des Maréchaux

91762 Palaiseau Cedex

Tél. : 01 81 87 17 40

<https://www.ensta-paris.fr>

Télécom Paris

19 place Marguerite Perey F-91120 PALAISEAU

Standard : 01 75 31 92 00

<https://www.telecom-paris.fr>

MINES Paris

60 boulevard Saint Michel 75272 PARIS Cedex 06

Tél. : 01 40 51 90 00

<https://www.minesparis.psl.eu/>

École des MINES DE SAINT ÉTIENNE

158 cours Fauriel 42023 SAINT ÉTIENNE Cedex 2

Standard : 04 77 42 01 23

<https://www.mines-stetienne.fr/>

École des MINES DE NANCY

Campus Artem - BP 14 234 - 54042 Nancy cedex

Tél. : +33 (0)3 83 96 02 46

<https://mines-nancy.univ-lorraine.fr/>

IMT Atlantique

Campus de Brest - Technopôle Brest Iroise

CS 83818 - 29238 BREST Cedex 3

Tél. : +33 (0)2 29 00 11 11

<https://www.imt-atlantique.fr>

B - INSCRIPTION

B - 1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

B - 1 - 1. GÉNÉRALITÉS

- Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours. Il est toutefois précisé que chaque école se réserve de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.
- L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).
- Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

B - 1 - 2. CONDITIONS D'ÂGE POUR ENTRER DANS LES ÉCOLES

- Aucune limite d'âge n'est imposée pour entrer dans les écoles.

B - 2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION - FRAIS DE DOSSIER

- Les frais de dossier sont fixés à 360 euros, quel que soit le nombre des écoles du Concours Commun auxquelles le candidat postule.
- Pour les candidats **Boursiers du gouvernement français** les frais de dossier sont fixés à 0 euros
- Les candidats « pupilles de la nation » ou « pupilles de l'État » sont exemptés des frais de dossiers

C - ÉPREUVES ÉCRITES

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Sont déclarés admissibles les candidats qui sont titulaires d'un premier minimum de points obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et, en outre, d'un second minimum de points obtenu pour l'ensemble des quatre compositions de mathématiques et de physique. Ces minimums de points sont fixés par le jury.
- Tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 3 à l'épreuve écrite de français est éliminé.
- Les candidats pouvant justifier qu'ils sont pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient, pour le calcul de l'admissibilité ainsi que pour l'admission, d'une majoration de trente points.
Parmi les autres candidats en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat, ceux qui peuvent justifier de la qualité de boursiers sur critères sociaux, bénéficient de la même majoration de trente points à l'écrit et à l'oral. **Aucune dérogation à cette règle ne sera accordée, et ce, quel qu'en soit le motif.**
- Les candidats bénéficiant d'aménagement sont classés avec les autres candidats. De ce fait, si un candidat a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves, son total de points hors bonifications éventuelles est multiplié par le rapport du nombre total des coefficients des épreuves d'admissibilité à la somme des coefficients des épreuves d'admissibilité qu'il a subies. À ce nouveau total s'ajoute une éventuelle bonification.

D - ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

CONDITIONS D'ADMISSION

- Les candidats absents à au moins deux épreuves d'admission sont éliminés.
- Chaque candidat admissible est crédité d'un total de points obtenu par addition :
 - du produit des notes attribuées aux épreuves d'admissibilité par les coefficients correspondants,
 - du produit des notes attribuées aux épreuves d'admission par les coefficients correspondants,
 - du produit de la note de l'épreuve écrite de français, par le coefficient 3,

- 60 points attribuée aux candidats étant pour la première fois en deuxième année d'études supérieures et parmi les autres candidats en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat, ceux qui peuvent justifier de la qualité de boursiers sur critères sociaux (30 points au titre de l'admissibilité et 30 points au titre de l'admission),
- d'une majoration de points aux candidats ayant passé l'épreuve facultative de langue, de $3(n-10)$, n étant la note sur 20 obtenue pour cette épreuve. Si n est inférieur ou égal à 10, aucune majoration ni diminution n'est appliquée.

- Par ailleurs, les candidats bénéficiant d'aménagement sont classés avec les autres candidats. De ce fait, si un candidat a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves à l'admissibilité, le total des points obtenu pour cette admissibilité est modifié comme indiqué au chapitre "C- épreuves écrites - conditions d'admissibilité". S'il a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves comptant pour l'admission (épreuves orales et épreuves écrites de français comptant pour l'admission), le total, hors bonifications et majorations, des notes obtenues pour l'admission (épreuves orales et épreuves écrites de français comptant pour l'admission) est multiplié par le rapport du nombre total des coefficients des épreuves d'admission (épreuves orales et épreuve écrite de français comptant pour l'admission) à la somme des coefficients des épreuves d'admission (épreuves orales et épreuve écrite de français comptant pour l'admission) qu'il a subies. À ce total s'ajoutent ses éventuelles majorations et bonifications.

- Le classement est arrêté dans l'ordre décroissant du total des points obtenus comme indiqué ci-dessus. Les candidats ayant obtenu le même total de points sont classés dans l'ordre décroissant de leurs totaux d'admissibilité (majoration éventuelle de 30 points incluse) puis par valeur décroissante du sous total de points obtenus pour l'ensemble des deux épreuves de mathématiques et des deux épreuves de physique et, enfin, si nécessaire par l'ordre croissant d'âge.

CONCOURS ÉCOLE POLYTECHNIQUE

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École polytechnique admet chaque année des élèves français et étrangers issus de la filière PT des classes préparatoires. Toute demande de renseignements doit être adressée à :



Direction du Concours d'Admission

École Polytechnique

91128 PALAISEAU Cedex

Mail : direction-concours@polytechnique.fr

Site Internet : www.polytechnique.edu/admission-cycle-ingenieur

B - CONDITIONS D'ADMISSION

B – 1 Candidats de nationalité française

1. Être français ou naturalisé français avant la date de la première épreuve du concours.
2. Être âgé de 17 ans accomplis au 1^{er} septembre de l'année du concours et de moins de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.
3. Être titulaire soit du baccalauréat, soit d'un titre équivalent exigé pour l'accès à l'enseignement supérieur dans un pays étranger.
4. Remplir les conditions d'aptitude physique fixées par le ministre de la défense.
5. N'avoir encouru aucune condamnation, même avec sursis, qui entraînerait la perte de son grade pour un officier de réserve.

B – 2 Candidats étrangers

1. Ne pas être de nationalité française à la date du début de la première épreuve écrite du concours. Seuls pourront être reclassés dans la catégorie générale (français) les étrangers pour lesquels un décret de naturalisation interviendrait avant la date de la première épreuve des épreuves écrites, sous réserve qu'ils remplissent toutes conditions (âge, diplôme, aptitude physique) et aient effectivement composé à l'épreuve de français.
2. Être âgé de moins de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.
3. Remplir les conditions d'aptitude physique fixées par le ministre de la défense.

C - PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les frais de dossier sont fixés à 120 euros (gratuits pour les boursiers du gouvernement français).

D - CONSTITUTION DES DOSSIERS

Pour leur inscription au concours d'admission à l'École Polytechnique, les candidats doivent fournir les documents suivants :

1. Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité. Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée en français).
Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, seules les pièces d'identité françaises seront acceptées.
2. Un certificat médical de modèle imposé délivré par un médecin choisi par le candidat et établi sur l'imprimé fourni à cet effet. Ce document spécifique est disponible sur le serveur Internet de l'École Polytechnique www.polytechnique.edu/admission-cycle-ingenieur (rubrique « inscription ») et sur le serveur SCEI lors de l'inscription en ligne. Il doit être imprimé par les candidats.

– SPÉCIFICITÉS DES ÉPREUVES POUR L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Les candidats admissibles au concours d'admission à l'École Polytechnique devront venir à l'École Polytechnique pour y passer une visite médicale ainsi que les épreuves spécifiques décrites ci-dessous qui s'ajoutent aux épreuves orales organisées par la Banque PT. **Dès la publication des résultats d'admissibilité sur le site Web de la Banque PT, les candidats admissibles devront se connecter sur le site Web de l'École Polytechnique www.polytechnique.edu/admission-cycle-ingenieur pour télécharger leur convocation aux épreuves spécifiques.**

Les candidats admissibles non-boursiers devront s'acquitter d'un droit de 120 € pour passer les épreuves orales.

E – 1 ÉPREUVES ÉCRITES DE LA BANQUE

L'épreuve écrite de langue vivante n'est pas comptée pour l'admissibilité et n'intervient que pour l'admission. Pour le calcul du total de points pris en compte pour l'admissibilité, les candidats français inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures bénéficient d'une majoration de 50 points. Cette majoration est ramenée à 30 points pour les candidats inscrits pour la seconde fois en deuxième année d'études supérieures.

Pour les candidats étrangers, l'épreuve écrite de français est facultative.

E – 2 ÉPREUVES ORALES

Les épreuves orales sont celles indiquées avec leurs coefficients dans le tableau 3.4 de la notice générale de la Banque filière PT.

L'épreuve facultative de seconde langue vivante donne lieu à une bonification de points pour l'admission. Si la note N est supérieure à 10, le candidat bénéficie de $4 \times (N-10)$ points supplémentaires.

E – 3 ÉPREUVES ORALES SPECIFIQUES A L'ECOLE POLYTECHNIQUE

L'épreuve d'analyse de documents scientifiques qui remplace l'épreuve de TIPE dure 40 minutes, est organisée à l'École polytechnique. Un dossier comprenant un ou plusieurs textes relevant des domaines de la physique et/ou de la technologie est fourni au candidat sur tablette, qui dispose de deux heures pour préparer un exposé de synthèse de 15 minutes environ.

Il sera suivi d'un entretien de 25 minutes environ avec l'examineur, portant sur le contenu scientifique du dossier et sur la culture générale du candidat. Les sujets des dossiers soumis aux candidats sont choisis sans référence aux thèmes inscrits au programme des activités TIPE des classes préparatoires. L'épreuve permet d'apprécier l'aptitude des candidats à analyser le contenu de textes scientifiques en identifiant les problèmes posés et en examinant les solutions apportées, et à en faire une présentation synthétique. L'entretien permet de vérifier que le candidat a bien compris tous les aspects du thème proposé dans le dossier, en élargissant éventuellement le débat à un domaine scientifique ou technique plus vaste. Les qualités d'expression orale sont largement prises en compte dans la notation de l'épreuve. Cette épreuve est affectée d'un coefficient 12.

L'exposé sera rédigé sur des feuilles de papier A4 et présenté avec l'aide d'une visionneuse mise à disposition par l'Ecole polytechnique. Les commentaires indiqués par le candidat sur le document pourront également être présentés à l'examineur en appui de leur exposé, à l'aide de la visionneuse.

Une épreuve orale d'informatique est organisée à l'Ecole polytechnique, d'une durée de 45 mn, précédée d'une préparation d'une heure. Cette épreuve est affectée d'un coefficient 10.

E – 4 ÉPREUVES D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Ces épreuves auront lieu à l'École Polytechnique la semaine des épreuves orales de l'Ecole polytechnique. La nature des épreuves est la suivante :

- Natation (50 mètres nage libre) ;
- Course de vitesse (100 mètres pour les garçons, 80 mètres pour les filles) ;
- Course de fond (1000 mètres pour les garçons, 600 mètres pour les filles) ;

Les barèmes sont identiques à ceux utilisés pour les candidats des filières MP, MPI et PC qui sont publiés dans l'arrêté du 23 novembre 2001 modifié ou sur www.polytechnique.edu/admission-cycle-ingenieur/fr/passer-le-concours. Chaque épreuve est notée sur 20 et affectée du coefficient 5/3, soit un coefficient 5 pour l'ensemble des épreuves.

F - CLASSEMENT FINAL

À l'issue des épreuves orales, les candidats français sont classés en fonction du total des points obtenus en prenant en compte les épreuves écrites d'admissibilité et d'admission, les épreuves orales d'admission et les épreuves d'éducation physique et sportive. Il s'y ajoute éventuellement des majorations de 120 et 80 points qui remplacent les majorations de 50 et 30 points introduites pour l'admissibilité.

Les candidats étrangers sont classés sur une liste séparée.

G - ADMISSION

Le jury peut rayer de la liste d'admission finale tout candidat ayant obtenu une note inférieure ou égale à 2 sur 20 dans quelque épreuve que ce soit.

Le jury fixe le rang du dernier candidat français et du dernier candidat étranger susceptible d'être admis.

Les candidats admis reçoivent fin juillet leur convocation et leur dossier d'accueil. La rentrée est prévue fin août. Ils sont néanmoins tenus de respecter les modalités de la procédure d'appel commun aux écoles d'ingénieurs.

H - APTITUDE PHYSIQUE

L'admission d'un candidat n'est définitive qu'après constatation que son aptitude physique est conforme aux normes médicales fixées par le ministre de la défense. Cette constatation est faite par le médecin-chef de l'École : les candidats admissibles passent tous la visite médicale d'aptitude avant les épreuves sportives.

Tout candidat qui a des doutes sur son aptitude peut demander avant ou pendant le concours l'avis du médecin-chef de l'École.

Les textes officiels spécifiques à l'École Polytechnique ainsi que toutes les dates concernant le déroulement des épreuves destinées aux admissibles sont consultables sur le site Internet de l'École Polytechnique : <http://www.polytechnique.edu/fr/actes-officiels>.

CONCOURS ENS Paris-Saclay

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONCOURS GROUPE PHYSIQUE TECHNOLOGIE

L'École Normale Supérieure de Paris-Saclay associe départements d'enseignement et laboratoires de recherche dont la plupart sont associés au CNRS. À l'issue de leur scolarité, les élèves peuvent opter pour une carrière d'enseignant-chercheur en université ou dans les grandes écoles, de chercheur dans les organismes de recherche, de professeur agrégé (PRAG) dans l'enseignement supérieur, de professeur du second degré nommé dans les classes d'enseignement post - baccalauréat (CPGE-BTS, ...), de cadre supérieur dans des entreprises ou des administrations publiques, comme l'autorise le statut (1987) des élèves de l'école.

Pour obtenir davantage de renseignements sur l'école, la demande doit être adressée à :

école _____
normale _____
supérieure _____
paris-saclay _____

ENS Paris-Saclay
4 avenue des Sciences
91190 Gif-sur-Yvette
Téléphone : 01 81 87 49 29
Site WEB: <http://www.ens-paris-saclay.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-1 – Constitution des dossiers

Pour être autorisés à s'inscrire aux concours PT, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école, soit du baccalauréat soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense ou équivalence de celui-ci.

Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983 s'il est ressortissant d'un État membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'école il sera élève hors cadre, à charge pour lui ou pour son gouvernement, d'acquitter ses frais de pension et de scolarité).

Aptitude physique

Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983. Une visite médicale est obligatoire pour valider l'intégration à l'école. Cette visite est organisée par l'ENS à la rentrée.

B-2 – Engagement décennal

À son entrée à l'ENS Paris-Saclay le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'État pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'école. Il signe un engagement décennal en même temps que son procès-verbal d'installation en tant que fonctionnaire stagiaire.

B-3 – frais de dossier

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
néant	néant

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C.*

Pour les modalités de retrait de la convocation et le lieu de passage des épreuves écrites, se reporter aux pages communes de la présente notice.

Les épreuves de Français B (coef. 4) et de Langue vivante A (coef. 1) sont des épreuves écrites d'admission.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur : <http://www.banquept.fr> et <http://www.ens-paris-saclay.fr>.

D - ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES D'ADMISSION

Ces épreuves se déroulent sur les sites de l'ENS Paris-Saclay et d'ARTS ET MÉTIERS (cf. tableau p 14).

L'épreuve de TIPE est l'épreuve nationale commune.

Toute absence injustifiée à une épreuve orale ou pratique vaut exclusion du concours.

L'admission est prononcée en fonction des notes obtenues affectées des coefficients.

Les résultats d'admission sont publiés sur : <http://www.Banquept.fr> et <http://www.ens-paris-saclay.fr>.

Gestion des appels et de l'intégration à l'école

Les candidats classés à l'ENS Paris-Saclay sont appelés selon la procédure commune en fonction de leur classement, du nombre de places offertes et de leurs vœux préférentiels.

Les candidats appelés qui confirment définitivement leur admission (réponse OUI DEF sur l'interface SCEI) peuvent retirer un dossier de demande d'hébergement auprès du CROUS.

CONCOURS ENS RENNES

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONCOURS GROUPE PHYSIQUE TECHNOLOGIE

Les lauréats du concours intégreront le département Mécatronique de l'école normale supérieure de Rennes avec le statut de normalien fonctionnaire stagiaire.

Persuadée que la pluridisciplinarité est l'une des clés pour comprendre, composer notre monde et impulser des changements, le département de Mécatronique de l'ENS Rennes propose une formation d'excellence, pluridisciplinaire, orientée vers les métiers de la recherche, de l'enseignement-recherche et de l'enseignement. Le département Mécatronique propose ainsi, sur 4 années, une formation originale qui s'appuie sur une double L3, un M1 et un M2 orientation recherche, en partenariat avec l'Université de Rennes, et sur un master 2 SPIA (Sciences Pour l'Ingénieur et Applications), parcours enseignement, permettant de préparer dans d'excellentes conditions l'agrégation externe de sciences industrielles de l'ingénieur, avec trois options (Ingénierie électrique, mécanique ou informatique). L'objectif de la formation est de former des docteurs-agrégés dans le domaine des sciences pour l'ingénieur.

Par essence interdisciplinaire, le département mécatronique offre un parcours de formation par la recherche varié, portant sur :

- une maîtrise des sciences physiques, des disciplines scientifiques associées et de leurs applications
- une bonne connaissance des technologies de pointe,
- une pratique réelle des démarches de conception intégrée.

Les connaissances interdisciplinaires acquises par les normalien.nes au cours de leurs scolarités leur permettent d'envisager des formations doctorales à spectres scientifiques transversaux.

Pour obtenir davantage de renseignements sur l'école, la demande doit être adressée à :



ENS RENNES
11 Avenue Robert Schuman
Campus de Ker Lann
35170 BRUZ - FRANCE
Téléphone : 02 99 05 93 00 - fax : 02 99 05 93 29
Mail : concours@ens-rennes.fr
Site web : <http://www.ens-rennes.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-1 – Constitution des dossiers

Pour être autorisés à s'inscrire aux concours PT, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école, soit du baccalauréat soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense ou équivalence de celui-ci.

Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983 s'il est ressortissant d'un État membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire de l'école ; il sera élève normalien à titre étranger, à charge pour lui ou pour son gouvernement, d'acquitter ses frais de pension et de scolarité).

B-2 – Statut de normalien et engagement décennal

Les lauréats du concours obtiennent le statut de normalien fonctionnaire stagiaire. Ils sont rémunérés à l'indice 361 (1 777 € brut) jusqu'à la fin de leur scolarité.

En contrepartie, à son entrée à l'ENS Rennes le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'État pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'école. Il signe un engagement décennal en même temps que son procès-verbal d'installation en tant que fonctionnaire stagiaire.

B-3 – Frais de dossier

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
Néant	Néant

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C.

Pour les modalités de retrait de la convocation et le lieu de passage des épreuves écrites, se reporter aux pages communes de la présente notice.

Les épreuves de français B (coef. 4) et de langue vivante A (coef.1) sont des épreuves écrites d'admission.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur : <http://www.banquept.fr> et <http://www.ens-rennes.fr>

D - ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES D'ADMISSION

Ces épreuves se déroulent sur les sites de l'ENS Paris-Saclay et d'ARTS ET MÉTIERS (cf. tableau p 14).

L'épreuve de TIPE est l'épreuve nationale commune.

Toute absence injustifiée à une épreuve d'admission vaut exclusion du concours.

L'admission est prononcée en fonction des notes obtenues affectées des coefficients.

Les résultats d'admission sont publiés sur : <http://www.banquept.fr> et <http://www.ens-rennes.fr>.

Gestion des appels et de l'intégration à l'école

Les candidats classés à l'ENS Rennes sont appelés selon la procédure commune en fonction de leur classement, du nombre de places offertes et de leurs vœux préférentiels.

Les candidats appelés qui confirment définitivement leur admission (réponse OUI DEF sur l'interface SCEI) peuvent retirer un dossier de demande d'hébergement auprès du CROUS.

CONCOURS COMMUN INP

A - INFORMATIONS GENERALES

Les candidats au concours PT ne peuvent pas présenter, la même année, celui des autres filières du Concours Commun INP.

Demande de renseignements à adresser au :



Service du Concours Commun
CS 44410
31405 TOULOUSE CEDEX 4

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B - 1 Conditions d'inscription

- Aucune condition d'âge, de diplôme ni de scolarité n'est exigée.
- Bonification : les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée **2023** bénéficient de 70 points à l'admission.
- La procédure d'inscription figure en partie B de la brochure.

B - 2 Frais de dossier

Les candidats boursiers et/ou pupilles de la nation ou pupille de l'État sont exonérés (sous réserve de fournir les pièces justificatives demandées).

	CANDIDATS NON BOURSIERS	CANDIDATS BOURSIERS
FRAIS DE DOSSIER	225 €	0 €

C - EPREUVES ECRITES

La nature et les coefficients des épreuves écrites d'admissibilité sont indiqués au § 7-4 - partie C de la brochure.

Grands admissibles (sous réserve de l'arrêté à paraître)

Sont déclarés admissibles les candidats qui ont obtenu un nombre de points égal ou supérieur à celui fixé par le jury et qui constitue la barre d'admissibilité du concours.

Parmi ces derniers, **le jury peut déclarer certains candidats « grands admissibles », pour les dispenser de passer les épreuves orales, y compris celle des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) au titre du CCINP.**

D - EPREUVES ORALES

Les coefficients affectés au Concours Commun INP PT sont indiqués page 16 de la brochure.

LANGUE VIVANTE FACULTATIVE :

Le choix de la langue vivante facultative doit répondre à deux critères :

1 - la langue vivante obligatoire et la langue vivante facultative doivent être distinctes

2 - une des deux langues vivantes choisies doit obligatoirement être l'anglais.

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte dans le total des points des épreuves orales.

TIPE

Le Concours Commun INP participe à l'épreuve commune de TIPE.

E - ADMISSION

E - 1 Dispositions générales

L'admission définitive dans certaines écoles peut être subordonnée à un examen pratiqué par le médecin rattaché à l'établissement ou par un médecin agréé par ce dernier, à l'issue duquel le candidat devra être reconnu apte à poursuivre sa scolarité dans lesdites écoles.

E - 2 Liste des écoles recrutant sur le Concours Commun INP PT

Ecoles	Adresse	tél.	Places susceptibles d'être offertes
École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon (SUPMICROTECH)	26 rue de l'Épitaphe - 25030 Besançon Cedex	03 81 40 27 34	45
École Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique, Télécommunications, Mathématique et Mécanique de Bordeaux (Bordeaux INP - ENSEIRB-MATMECA)	1 avenue du docteur Schweitzer - domaine universitaire - BP 99 - 33402 Talence Cedex	05 56 84 65 00	11
École Nationale Supérieure pour la Performance Industrielle et la Maintenance Aéronautique (Bordeaux INP - ENSPIMA)	Zone aéroportuaire 24 rue Marcel Issartier - 33 700 Mérignac	05 33 51 42 72	1
École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen et Centre de Recherche (ENSICAEN)	6 boulevard Maréchal Juin CS 45053 - 14050 Caen Cedex 4	02 31 45 27 70	8
CY TECH Cergy-Pau - départements Informatique et Génie Civil	Avenue du Parc - 95000 Cergy-Pontoise Cedex 2 boulevard Lucien Favre - CS 77563 - 64075 Pau Cedex	01 34 25 10 10 05 59 05 90 90	10
Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications de Clermont-Ferrand (Clermont Auvergne INP - ISIMA)	Complexe des Cézeaux 1 rue de la Chebarde - TSA 60125 - CS 60026 63178 Aubière Cedex	04 73 40 50 00	4
Clermont Auvergne INP - SIGMA - Mécanique	Campus des Cézeaux - CS 20265 - 63178 Aubière Cedex	04 73 28 80 00	58
École Nationale Supérieure de Physique, Electronique Matériaux (Grenoble INP - Phelma)	Grenoble INP Minatex 3 parvis Louis Néel - CS 50257 - 38016 Grenoble Cedex 01	04 56 52 91 00	12
Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées (Grenoble INP - Ensimag)	681 rue de la Passerelle - domaine universitaire BP 72 - 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex	04 76 82 72 66	10
École Nationale Supérieure de l'Energie, l'Eau et l'Environnement (Grenoble INP - Ense ³)	21 rue des Martyrs - 38000 Grenoble	04 76 82 62 00	17
École Internationale du Papier, de la Communication Imprimée et des Biomatériaux (Grenoble INP - Pagora)	461 avenue de la Papeterie CS 10065 - 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex	04 76 82 69 00	6
Grenoble INP - Esisar	50 rue Barthélémy de Laffemas - CS10054 26902 Valence Cedex 09	04 75 75 94 00	3
ENSIL-ENSCI Limoges - Céramique Industrielle	Parc Ester Technopole 16 rue Atlantis - 87068 LIMOGES CEDEX	05.55.42.36.70	2
École Supérieur de Chimie, Physique, Electronique de Lyon – Sciences du numérique (CPE Lyon)	Domaine scientifique de la Doua - bâtiment 308 43 boulevard du 11 Novembre 1918 - BP 82077 69616 Villeurbanne Cedex	04 72 43 17 03	2
École Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique de Nancy - Energie (Lorraine INP - ENSEM)	2 avenue de la forêt de Haye TSA 60604 - 54518 Vandœuvre les Nancy Cedex	03 83 59 55 43	6
École Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy (Lorraine INP - ENSIC)	1 rue Grandville - BP 20451 - 54001 Nancy	03 72 74 36 00	3
Institut Supérieur de Mécanique de Paris (ISAE - Supméca Paris)	3 rue Fernand Hainaut - 93407 Saint Ouen Cedex	01 49 45 29 00	12
École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers (ISAE-ENSMA)	Téléport 2 - 1 avenue Clément Ader - BP 40109 86961 Futuroscope-Chasseneuil Cedex	05 49 49 80 80	5
École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSI Poitiers)	1 rue Marcel Doré - bâtiment 1 TSA 41105 - 86073 Poitiers Cedex 9	05 49 45 37 19	8
École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGES Strasbourg) – statut étudiant	1 quai Koch – BP 61039 - 67070 Strasbourg Cedex	03 88 24 82 82	2
École d'Ingénieurs de l'Université de Toulon (SeaTech Toulon)	Avenue de l'université - 83957 La Garde cedex	04 83 16 66 60	9
École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC Toulouse – civil)	7 avenue Edouard Belin CS 54005 – 31055 Toulouse Cedex 4	05 62 17 40 00	2
École Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications de Toulouse (Toulouse INP - ENSEEIHT)	2 rue Charles Camichel - BP 7122 31071 Toulouse Cedex 7	05 34 32 20 00	12
TOTAL			248

CONCOURS Mines-Télécom

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES



Le concours Mines-Télécom donne accès à 14 écoles d'ingénieurs, pour les candidats de la filière PT. Il recrute ces candidats à partir des épreuves écrites gérées par la Banque filière PT auxquelles s'ajoutent des épreuves orales organisées par le concours Mines Télécom.

Les renseignements concernant la formation et la vie à l'école peuvent être demandés directement aux adresses mentionnées ci-dessous.

Écoles		Places offertes (à titre indicatif)
	EIVP - Civil Concours / admissions - 78 - 80 rue Rébeval - 75019 Paris Tél : 01.56.02.61.00 - e-mail : concours@eivp-paris.fr	6
	ENSG Géomatique – Filière civile Service Admissions - 6 et 8 avenue Blaise Pascal – Cité Descartes – Champ-Sur-Marne - 77455 Marne La Vallée Cedex 2 Tél : 01.64.15.32.38 - e-mail : concours@ensg.eu site : www.ensg.eu	2
	ENSG Géomatique – Filière civile Service Admissions - 6 et 8 avenue Blaise Pascal – Cité Descartes – Champ-Sur-Marne - 77455 Marne La Vallée Cedex 2 Tél : 01.64.15.32.38 - e-mail : concours@ensg.eu site : www.ensg.eu	3
	ENSTA Bretagne formation ingénieurs sous statut étudiant Service Admissions - 2 rue François Verny - 29806 BREST Cedex 9 Tél. : 02.98.34.87.01 / admissions@ensta-bretagne.fr	12
	ENSTA Bretagne formation ingénieurs sous statut IETA Élèves ingénieurs militaires de la Direction Générale de l'Armement Service Admissions - 2 rue François Verny - 29806 BREST Cedex 9 Tél. : 02.98.34.87.01 / admissions@ensta-bretagne.fr	4
	ENTPE (filière sous statut Etudiant) 3 rue Maurice Audin 69158 Vaulx-en-Velin Cedex Tél : +33 (0) 4 72 04 70 70 - e-mail : candidats@entpe.fr www.entpe.fr	4
	ENTPE (filière sous statut Fonctionnaire) 3 rue Maurice Audin 69158 Vaulx-en-Velin Cedex Tél : +33 (0) 4 72 04 70 70 - e-mail : candidats@entpe.fr www.entpe.fr	6
	IMT Mines Albi Service Admissions - campus Jarlard- 81013 ALBI CT Cedex 09 Tél. : 05 63 49 30 45 / admissions@mines-albi.fr	5

 IMT Mines Alès École Mines-Télécom	IMT Mines Alès Service Admissions - 6 Avenue de Clavières - 30319 ALÈS Cedex Tél. : 04 66 78 50 58 / admissions@mines-ales.fr Site : https://www.imt-mines-ales.fr	22
 IMT Nord Europe École Mines-Télécom IMT-Université de Lille	IMT Nord Europe Pôle Scolarité 941 rue Charles Bourseul - CS 10838 - 59508 DOUAI Cedex Tél. : 06 15 31 61 57 / inscription.administrative@imt-nord-europe.fr Site : http://www.imt-nord-europe.fr	5
 MINES Saint-Étienne Une école de l'IMT	École des Mines de Saint-Etienne – Cycle ISMIN Site Georges Charpak - 880 avenue de Mimet 13120 GARDANNE Tél : 04.42.61.66.16 - e-mail admissibles.ismin@listes.emse.fr site : www.ismin.fr	7
 TELECOM nancy Ingénieurs du numérique • Inspiring your digital future	TELECOM Nancy Campus Aiguillettes - 193 avenue Paul Muller - BP 90172 54602 VILLERS-LÈS-NANCY Cedex Tél : 03.72.74.59.00 - e-mail contact@telecomnancy.eu site : www.telecomnancy.eu	2
 télécom saint-étienne école d'ingénieurs nouvelles technologies	Télécom Saint-Étienne (filière sous statut étudiant) 25 rue du Docteur Rémy Annino - 42 000 SAINT-ETIENNE Tél : 04.77.91.58.84 - e-mail : concours@telecom-st-etienne.fr site : www.telecom-st-etienne.fr	5
 TELECOM SudParis INSTITUT Mines-Télécom	Télécom SudParis Service Concours CPGE 9 rue Charles Fourier - 91011 Evry Cedex Tél : 01.60.76.45.88 e-mail : admissions@telecom-sudparis.eu www.telecom-sudparis.eu	2
TOTAL Places Offertes		85

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure

Conditions spécifiques d'inscription à l'ENSTA Bretagne filière sous statut **IETA** (ingénieur des études et techniques de l'Armement - Direction Générale de l'Armement)

Les candidats doivent réunir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être âgé de 22 ans au plus au 1er janvier 2023 ;
- avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant sur la réforme du service national. Informations sur www.defense.gouv.fr, rubrique « Vous et la Défense » - « JDC »,
- satisfaire à la visite d'expertise médicale Initiale (visite gratuite, pas d'épreuve sportive).

Pour plus d'informations, consultez le site internet de l'ENSTA Bretagne pages IETA/admissions.

Admission : l'admission d'un candidat à l'ENSTA Bretagne formation IETA n'est définitive qu'après vérification de toutes ces conditions et après constatation à la rentrée que l'aptitude physique est conforme aux normes médicales fixées par le ministre des Armées.

Conditions spécifiques d'inscription pour le recrutement d'élèves ingénieurs fonctionnaires :

Les conditions générales d'accès à la fonction publique doivent être remplies :

- posséder la nationalité française ou celle d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou de la Suisse,
- jouir de ses droits civiques,
- avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national. Informations sur www.defense.gouv.fr, rubrique « Vous et la Défense » - « JDC »,
- être physiquement apte à l'exercice des fonctions (l'aptitude physique des personnes handicapées est appréciée par un médecin agréé qui atteste de la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé)..

Les candidats sont informés qu'en application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination et que seuls les lauréats remplissant toutes les conditions d'accès à ce concours pourront être nommés.

B-2 Frais de dossier

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	285 €

Les candidats "Pupilles de la nation" sont exemptés des frais de dossier.

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C de la brochure*

Une note d'admissibilité est obtenue en prenant en compte l'ensemble des épreuves écrites affectées de leur coefficient.

Une bonification de 15 points est accordée aux candidats pouvant justifier qu'ils sont pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat.

Une bonification de 15 points est accordée aux élèves boursiers (à la date d'inscription au concours) redoublant leur 2ème année d'études supérieures.

Les listes d'admissibilité seront diffusées sur le serveur web : <http://www.concours-mines-telecom.fr/>

Tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 3 à l'épreuve écrite de Français, est éliminé.

D - ÉPREUVES ORALES

1 série unique d'épreuves orales (fusion des 2 séries en 1 série unique) :

Ces épreuves orales se répartissent sur 3 sites (Paris, Évry, Champs-Sur-Marne) du mardi 25 juin au vendredi 12 juillet 2024 et se déroulent sur 1 journée complète. Les candidats de la filière PT doivent prendre RDV sur le site du concours, du mardi 18 juin 08h au jeudi 20 juin 18h.

Pour tous renseignements : info@concours-mines-telecom.fr

E - TIPE : Pas d'épreuve d'évaluation de TIPE.

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E de la brochure*

Pour obtenir davantage de renseignements, la notice du Concours Mines-Télécom ainsi que la présentation complète des écoles sont disponibles sur le site :

<https://www.concours-mines-telecom.fr>

Coordonnées du secrétariat concours :

Secrétariat du Concours Mines-Télécom
Service Admissions
9 Rue Charles Fourier
91011 EVRY Cedex
Tél : 01 60 76 45 88 04 66 78 20 14

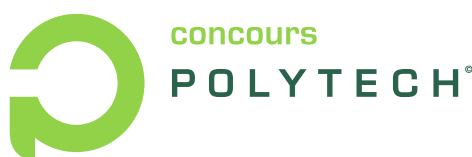
CONCOURS POLYTECH

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le **Concours POLYTECH** permet d'intégrer (en PT) 24 écoles d'ingénieurs des universités : **ENSIBS Lorient et Vannes, ENSIM Le Mans, EPISEN Créteil, ESGT Le Mans, ESIAB Bretagne, ESIROI La Réunion, ESIX Normandie Caen/Cherbourg, ISAT Nevers, ISEL Le Havre, ISIFC Besançon, SuP Galilée Villetaneuse** et les 13 écoles du **réseau POLYTECH** : **Polytech Annecy-Chambéry, Polytech Clermont, Polytech Grenoble, Polytech Lille, Polytech Lyon, Polytech Marseille, Polytech Montpellier, Polytech Nancy, Polytech Nantes, Polytech Nice-Sophia, Polytech Orléans, Polytech Sorbonne et Polytech Tours**. Toutes sont des écoles publiques dépendant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et reconnues par la Commission des Titres d'Ingénieur.

Ces formations sont caractérisées notamment par des spécialisations dans des grands domaines industriels et technologiques. **136** places sont ouvertes au concours.

Pour obtenir davantage de renseignements, contactez :



Concours POLYTECH-Service des admissions

Polytech Clermont-Ferrand

Campus Universitaire des Cézeaux

2, avenue Blaise Pascal TSA 60206

CS 60026

63178 AUBIERE Cedex

☎ 04 73 40 54 13 ou de l'étranger +33 320 417 500 ✉ contact@polytech-concours.org 🌐 demain-ingenieur.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Lors de la pré-inscription, vous choisissez 'Concours POLYTECH'. Le choix des écoles et des spécialités sera exprimé au moment de la saisie de la liste de vœux pour l'affectation.

B-2 Frais de dossier :

Les frais propres au concours sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription (par carte bancaire ou par chèque). Ils sont de :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	95 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

L'admissibilité au Concours POLYTECH est prononcée en fonction de la somme des notes coefficientées, et compte-tenu d'une barre d'admissibilité définie par le JURY DU CONCOURS POLYTECH. Toute note inférieure à un minimum fixé par le jury peut être éliminatoire. Après la publication sur Internet des résultats, chaque candidat admissible doit impérativement, dès publication des résultats d'admissibilité, réserver un rendez-vous pour le passage de l'épreuve nationale de TIPE.

D - ÉPREUVES ORALES : **pas d'autre épreuve orale que le TIPE.**

E - TIPE : épreuve commune de TIPE.

Cette épreuve est affectée d'un coefficient 4. Les candidats inscrits pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue de l'épreuve de TIPE. Un candidat absent ou une note inférieure à un minimum fixé par le jury à cette épreuve, sont éliminatoires.

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

L'admission se calcule sur un total de 20 coefficients. Le jury établit une liste de candidats classés.

Les résultats sont consultables sur Internet : www.demain-ingenieur.fr et sur les serveurs des opérateurs.

G - LISTE DES ÉCOLES DU CONCOURS et des SPÉCIALITÉS

	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne-Sud ENSIBS Lorient ➤ Mécatronique (Lorient) 17 bd Flandres Dunkerque - CS 7030 - 56321 Lorient Cedex ☎ 02.97.88.05.59 ✉ contact@ensibs.fr 🌐 ensibs.univ-ubs.fr
	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans ➤ Vibrations Acoustique, Capteurs et Instrumentation ➤ Informatique : Architecture des Systèmes Temps Réels et Embarqués, Interaction Personnes-Systèmes Rue Aristote - 72085 LE MANS Cedex 9 ☎ 02.43.83.35.93 ✉ ensim-recrut@univ-lemans.fr 🌐 ensim.univ-lemans.fr
	École Publique d'Ingénieur de la Santé Et du Numérique ➤ Systèmes d'Information, ➤ Génie Biomédical et Santé (ISBS) 71, rue Saint-Simon - 94000 CRETEIL ☎ 01.56.72.62.55 ✉ episen@u-pec.fr 🌐 episen.u-pec.fr
	École Supérieure d'Ingénieurs Géomètres et Topographes ➤ Mesure, ➤ Surveillance, ➤ Représentation de la surface de la Terre, ➤ Aménagement du territoire, et ses aménagements ➤ Expertise foncière et immobilière 1, boulevard Pythagore - Campus Universitaire 72000 LE MANS ☎ 02.43.43.31.00 ✉ esgt@esgt.cnam.fr 🌐 esgt.cnam.fr
	École Supérieure d'Ingénieurs en Agroalimentaire de Bretagne atlantique ESIAB Brest - Plouzané ➤ Microbiologie et Qualité Technopôle Brest – Iroise – Parvis Blaise Pascal 29280 PLOUZANE ☎ 02.90.91.51.00 ESIAB Quimper ➤ Production, Innovation, Biotechnologies en agro-alimentaire 2 rue de l'Université 29000 QUIMPER ☎ 02.98.64.19.49 ✉ olivier.couvert@univ-brest.fr 🌐 www.univ-brest.fr/esiab
	École Supérieure d'Ingénieurs La Réunion ➤ Agroalimentaire, ➤ Bâtiment et énergie, ➤ Informatique et télécommunications Campus de Terre Sainte - 40, avenue de Soweto - 97455 SAINT-PIERRE Cedex ☎ (+262) 262 81 83 00 ✉ scolarite-esiroi@univ-reunion.fr 🌐 esiroi.univ-reunion.fr

	<i>École Supérieure d'Ingénieurs de l'Université de Caen Normandie</i> ➤ Génie Industriel ➤ Génie Nucléaire ➤ Mécatronique et Systèmes embarqués 60, Rue Max-Pol Fouchet - CS 20082 - 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN ☎ 02.33.01.42.00 ✉ esix.scolarite@unicaen.fr 🌐 esix.unicaen.fr
	<i>Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports</i> ➤ Mécanique et Ingénierie des Transports à dominante mécanique, ➤ Energétique et systèmes autonomes 49 Rue M^{lle} Bourgeois - BP 31 - 58027 NEVERS Cedex ☎ 03.86.71.50.00 ✉ scolarite.isat@u-bourgogne.fr 🌐 isat.fr
	<i>Institut Supérieur d'Études Logistiques</i> ➤ Génie Industriel ➤ Logistique ➤ Mécanique & Production Quai Frissard - BP 1137 - 76063 LE HAVRE ☎ 02.32.74.49.00 ✉ isel@univ-lehavre.fr 🌐 isel.univ-lehavre.fr
	<i>Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté Spécialité Génie Biomédical</i> ➤ Génie Biomédical 23 rue Alain Savary - 25000 BESANÇON ☎ 03.81.66.66.90 ✉ isifc@univ-fcomte.fr 🌐 isifc.univ-fcomte.fr
	<i>Ecole d'ingénieurs Sup Galilée – Université Sorbonne Paris Nord</i> ➤ Télécommunications et Réseaux, ➤ Mathématiques Appliquées et Calcul Scientifique ➤ Energétique – Informatique - Instrumentation 99 avenue Jean-Baptiste Clément - 93430 VILLETANEUSE ☎ 01.49.40.35.49 ✉ administration.sup.galilee@univ-paris13.fr 🌐 sup-galilee.univ-paris13.fr

	École polytechnique universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc ➤ Bâtiment Eco-construction Energie ➤ Mécanique Mécatronique Matériaux composites ➤ Systèmes numériques - Instrumentation Site d'Annecy : 5 chemin de Bellevue - Annecy-le-Vieux 74940 ANNECY ☎ 04.50.09.66.00 Site de Chambéry : Bât. 2 av. du Lac d'Annecy - 73370 LE BOURGET DU LAC ☎ 04.79.75.94.00 ✉ admission@polytech-annecy-chambery.fr 🌐 polytech-univ-smb.fr
	École polytechnique de l'Université Clermont Auvergne ➤ Génie Civil, ➤ Génie Électrique, ➤ Génie Physique Campus des Cézeaux - 2, avenue Blaise Pascal - 63178 AUBIERE ☎ 04 73 40 75 00 ✉ admissions.polytech@uca.fr 🌐 polytech-clermont.fr
	École polytechnique de l'Université Grenoble Alpes ➤ Informatique et électronique des systèmes embarqués, ➤ Géotechnique et Génie Civil 14, place du Conseil National de la Résistance - 38400 ST MARTIN D'HERES ☎ 04.76.82.79.02 ✉ admission@polytech-grenoble.fr 🌐 polytech-grenoble.fr
	École polytechnique de l'Université de Lille ➤ Génie Civil, ➤ Mécanique, ➤ Systèmes embarqués Avenue Paul Langevin - 59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex ☎ 03.28.76.73.00 ✉ admission@polytech-lille.fr 🌐 polytech-lille.fr
	École polytechnique universitaire de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ➤ Systèmes Industriels, Robotique 15 Boulevard Lattarjet - 69622 VILLEURBANNE Cedex ☎ 04.26.23.71.42 ✉ admission@polytech-lyon.fr 🌐 polytech.univ-lyon1.fr
	École polytechnique de l'Université d'Aix-Marseille ➤ Génie Civil ➤ Génie Industriel et Informatique ➤ Mécanique, Énergétique ➤ Microélectronique, Télécommunications 163, avenue de Luminy - Case 925 - 13288 MARSEILLE CEDEX 9 ☎ 04.91.82.85.00 ✉ polytech-admission@univ-amu.fr 🌐 polytech.univ-amu.fr
	École polytechnique de l'Université de Montpellier ➤ Mécanique et Interactions Place Eugène Bataillon - 34095 MONTPELLIER Cedex 5 ☎ 04.67.14.31.60 ✉ admission@polytech-montpellier.fr 🌐 polytech-montpellier.fr

	École polytechnique universitaire de l'Université de Lorraine ➤ Energie, Mécanique, Matériaux et Environnement ➤ Informatique, Automatique, Robotique, Réseaux ➤ Management opérationnel, Maintenance et Maîtrise des risques 2 rue Jean Lamour - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY 📞 03.72.74.68.00 ✉ polytech-nancy-concours@univ-lorraine.fr 🌐 polytech-nancy.fr
	École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes ➤ Électronique et technologies numériques, ➤ Génie Civil, ➤ Informatique, ➤ Thermique, Energétique, Mécanique <u>Site de Nantes</u> - Campus Chantrerie - 6 Rue Christian Pauc - 44306 NANTES Cedex 3 📞 02.40.68.32.00 <u>Site Saint-Nazaire</u> : Campus Gavy – Boulevard de l'université - 44603 SAINT-NAZAIRE Cedex 📞 02.49.14.22.00 <u>Site de La Roche-sur-Yon</u> : Campus Courtaisière - 18, boulevard Gaston Defferre 85035 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 📞 02.53.80.41.00 ✉ admission@polytech-nantes.fr 🌐 polytech-nantes.fr
	École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur ➤ Électronique et Systèmes Embarqués ➤ Génie de l'eau, ➤ Informatique ➤ Robotique - Systèmes autonomes 930 route des Colles - BP 145 - 06903 SOPHIA ANTIPOLIS cedex 📞 04.89.15.40.00 ✉ admission@polytech-nicesophia.fr 🌐 polytech-nicesophia.fr
	École polytechnique de l'Université d'Orléans ➤ Génie civil et Géo-environnement, ➤ Génie industriel, ➤ Innovation en Conception et Matériaux, ➤ Technologies pour l'Energie, l'Aérospatial et la Motorisation, ➤ Génie physique et systèmes embarqués 8 rue Léonard de Vinci - 45072 ORLÉANS cedex 2 📞 02.38.41.70.50 ✉ admissions.polytech@univ-orleans.fr 🌐 polytech-orleans.fr
	École polytechnique de Sorbonne Université ➤ Electronique et Informatique 4 place Jussieu - Case courrier 135 - 75252 PARIS cedex 5 📞 01.44.27.73.13 ✉ admission@polytech-sorbonne.fr 🌐 polytech-sorbonne.fr
	École polytechnique de l'Université de Tours ➤ Génie de l'Aménagement et de l'Environnement, ➤ Mécanique, Conception de Systèmes 64 avenue Jean Portalis - 37200 TOURS 📞 02.47.36.14.14 ✉ admission@polytech-tours.fr 🌐 polytech.univ-tours.fr

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Concours Ingéni'Up (FESIC Prépa) regroupe 6 écoles d'ingénieurs : ECAM LaSalle, ECAM Rennes, ECAM-EPMI, Icam site de Strasbourg-Europe, UniLaSalle Beauvais et UniLaSalle Amiens (ESIEE Amiens). L'ensemble des établissements bénéficie de la qualification EESPIG (Établissement d'Enseignement supérieur privé d'intérêt général), qui se formalise par un contrat pluriannuel avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les 6 écoles sont membres de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) et de la Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif (FESIC).

Leur pédagogie repose sur :

- Une formation pluridisciplinaire
- L'internationalisation des cursus
- Une formation à la recherche et à l'innovation
- Une formation en partenariat avec les entreprises qui contribue à une insertion professionnelle réussie
- Une attention marquée aux valeurs humaines : esprit d'équipe, attention aux autres, éthique professionnelle...



Brochure disponible sur www.concours-ingeniup.fr

Une documentation plus complète sur les différentes formations proposées peut être demandée directement à chacune des écoles du concours.

B - INSCRIPTIONS et FRAIS DE DOSSIER

- L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.
- Le choix des écoles se fait au moment de l'inscription.
- L'inscription au concours Ingéni'Up (FESIC Prépa) permet d'être candidat aux 6 écoles.
- Les droits de dossier propres au Concours Ingéni'Up (FESIC Prépa) sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription (par carte bancaire ou par chèque bancaire ou postal). Quel que soit le nombre d'écoles que le candidat choisit parmi les 6, les droits s'élèvent à 50 € (10 € pour les boursiers).

C - ÉPREUVES - ADMISSIBILITE - ADMISSION

- Les épreuves écrites retenues par le Concours Ingéni'Up (FESIC Prépa) ainsi que leurs coefficients sont indiqués dans la partie C de cette brochure.

Les 6 écoles, n'organisent pas d'épreuve orale spécifique pour le concours. A la suite des épreuves écrites, le jury établit la liste d'admission et propose aux candidats des modalités d'échanges informels.

L'appel dans les écoles se fait selon la procédure commune d'intégration décrite en partie E de cette brochure.

Informations spécifiques :

Pas de bonification. Toute note inférieure ou égale à 5/20 est examinée par le jury et peut être éliminatoire.

Spécialités et/ou mots clés :

Valeurs humaines (ouverture d'esprit, travail en équipe, solidarité)

6 Écoles qualifiées EESPIG, CTI, CGE, international, Séjours à l'étranger, Apprentissage, double diplôme, associations.

Les 6 écoles du Concours Ingéni'Up (FESIC Prépa) :

École	Noms et coordonnées	Places offertes
	ECAM LaSalle Mécatronique Energétique et Mécanique, Matériaux et Structures, Numérique et robotique, Management Industriel, Entrepreneuriat, Lean Management... 40 Mnt Saint-Barthélémy - 69321 Lyon Tél : + 33 (0) 4 72 77 27 77 www.ecam.fr / contact : admission@ecam.fr	20
	ECAM Rennes Formation généraliste, intégrant en transverse sur les différentes disciplines les mécanismes et leviers de la transition énergétique : Matériaux, Génie Industriel et Mécanique, Informatique et Télécommunications, Entrepreneuriat, Innovation. Stratégie d'entreprise, Gestion, organisation et management des entreprises. Langues et ouverture internationale. 2 Ctr Antoine de Saint-Exupéry - 35170 Bruz Tél : + 33 (0) 2 99 05 84 00 www.ecam-rennes.fr / Contact : contact@ecam-rennes.fr	10
	ECAM-EPMI Cergy-Pontoise Energétique et ville du Futur, Génie industriel, Systèmes électriques, Bâtiment Travaux publics, Développement durable, Technologies de l'Information, Organisation et management des entreprises 13 Bd de l'Hautil - 95000 Cergy Tél : +33 (0) 1 30 75 60 40 http://www.ecam-epmi.fr / Contact : contact@ecam-epmi.com	12
	Icam site de Strasbourg-Europe Modules possibles en 4^{ème} année : Innovation et propriété intellectuelle, Management des systèmes d'information industriels, Lean Management, Matériaux développement durable. 2 Rue de Madrid - 67300 Schiltigheim Tél : + 33 (0) 3 90 40 29 90 / www.icam.fr / Contact : contact.admissions@icam.fr	25
	UniLaSalle Beauvais - Sciences de la Terre et Environnement - Géoressources énergétiques, Mines et matériaux, Eau, Environnement, Géotechnique, Risques naturels, Géophysique, Système d'Information géographique, Géologie numérique, Entrepreneuriat, Recherche 19 Rue Pierre Wagnet - 60000 Beauvais Tél : + 33 (0) 3 44 06 76 02 www.unilasalle.fr / Contact : admissions.beauvais@unilasalle.fr	3
	UniLaSalle Amiens (ESIEE Amiens) forme des ingénieurs généralistes dans l'énergie et le numérique, rapidement opérationnel dans l'un des domaines suivants : - Energie Electrique et Développement Durable – Energétique et Bâtiments intelligents – Réseaux Informatiques et Objets Connectés – Production Automatisée et Usine Connectée. 14 Quai de la Somme - 80080 Amiens Tél : + 33(0) 3 22 66 20 00 www.esiee-amiens.fr / Contact : information@esiee-amiens.fr	8

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Concours AVENIR PREPAS regroupe 7 grandes écoles d'ingénieurs réparties sur 17 campus distincts : l'ECE Paris/Lyon/Bordeaux, l'EIGSI La Rochelle/Casablanca, l'EPF Cachan/Troyes/Montpellier, l'ESIGELEC Rouen/Poitiers, l'ESILV Paris-La Défense/Nantes, BUILDERS Caen/Lyon et l'ESTACA Paris-Saclay/Laval/Bordeaux.

Toutes ces écoles sont habilitées à délivrer le diplôme d'ingénieur par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) et sont membres de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE).

Les Grandes Ecoles d'ingénieurs membres du Concours Avenir y proposent un enseignement de haut niveau dans les domaines de compétences parmi les plus recherchés du marché et forment des diplômés opérationnels dans les secteurs technologiques de pointe : E-Santé, Big Data, Energie, Cybersécurité, Systèmes embarqués, Environnement, Aéronautique, Ecoconstruction, Automobile, Objets connectés, Finance quantitative, Bâtiment intelligent, Espace, Mécatronique, Technologies numériques, Ouvrages d'art, Intelligence artificielle, Agriculture & Food, Design Industriel, Maritime, Ferroviaire etc.

Toutes les écoles du Concours Avenir Prépas proposent des formations d'excellence essentiellement basées sur une pédagogie par projet, le développement de l'esprit d'innovation, des expériences internationales obligatoires, plusieurs stages tout au long du cursus et un niveau d'anglais minimum au moment du diplôme.

Toujours positionnées dans des environnements privilégiés et particulièrement bien équipés, nos écoles permettront aux étudiants de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions (laboratoires de pointe, FabLab, incubateurs pour Start-up, Learning Center etc.).

La vie associative proposée dans l'ensemble des écoles du Concours Avenir Prépas permet également à chaque étudiant de s'épanouir pleinement en pratiquant une activité sportive, culturelle, événementielle, humanitaire ou technique souvent complémentaire à ses études.



Brochure disponible sur www.concoursavenir.fr

Une documentation plus complète de chaque école peut être demandée directement à celles-ci.

B - INSCRIPTION et FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Le choix des écoles se fait au moment de l'inscription. Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription du portail www.scei-concours.fr et aux règlements et modalités générales décrits dans la présente notice.

B-2 Frais de Dossier

Les frais de candidature au concours Avenir Prépas sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription. Ces frais sont uniques et ne sont pas liés au nombre d'écoles choisies.

Informations spécifiques :

Les candidats ayant obtenu un total de points supérieur à la barre fixée par certaines écoles sont dispensés des épreuves orales (grands admis). Les autres candidats « admissibles » sont invités à passer un entretien complémentaire.

Pas de bonification.

Tout étudiant n'ayant pas participé à une épreuve (obligatoire) ne sera pas classé.

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Les épreuves écrites retenues par les écoles du Concours Avenir Prépas ainsi que leurs coefficients sont indiquées plus haut dans de cette brochure.

D - ÉPREUVES ORALES

A la suite des épreuves écrites, chaque jury des écoles du Concours Avenir Prépas établit une liste d'admissibilité. Chaque candidat déclaré admissible par une école est convoqué par elle à passer un oral qui se déroule dans leurs locaux. Chaque école organise ainsi son propre oral. Pour en connaître les modalités précises, il est conseillé de contacter les écoles concernées ou de consulter leur site internet.

Les 7 écoles du Concours Avenir Prépas :

École	Nom et coordonnées	Spécialités /programmes
 Builders ÉCOLE D'INGÉNIEURS Attention nouveau logo	BUILDERS Ecole d'ingénieurs 1 rue Pierre et Marie Curie 14610 Epron 4 rue Maurice Moissonnier 69120 Vaulx en Velin Tel : 02 31 46 23 00 E-mail : concours@builders-ingenieurs.fr Site : www.builders-ingenieurs.fr Caen : 3 places Lyon : 1 place	Grande Ecole gérée par une association à but non lucratif, spécialisée dans la construction durable. : Bâtiments intelligents Aménagements routes et réseaux Ouvrages d'art Ouvrages maritimes Matériaux alternatifs et biosourcés Conception numérique Entrepreneuriat et innovation Management de travaux
 ECE ÉCOLE D'INGÉNIEURS ENGINEERING SCHOOL	ECE Paris 10 rue Sextius Michel 75015 Paris Tel : 01 44 39 06 00 Lyon 25 rue de l'Université 69007 Lyon Tel : 04 78 29 77 54 Bordeaux Hangar 18, quai de Bataclan 33300 Bordeaux Tel : 05 57 87 70 74 E-mail : admissions@ece.fr Site : www.ece.fr <i>ECE Paris (Statut étudiant) : 10 places ECE Paris (Statut apprenti) : 5 places ECE Lyon (Statut étudiant) : 5 places ECE Bordeaux (Statut étudiant) : 5</i>	<u>1 libre choix parmi 12 majeures :</u> Sur le campus lyonnais : - Digital Industry (100% English) - Systèmes d'Energie Nucléaire Sur le campus parisien : 1. Energy & Environment (100% English) 2. Cloud Computing (100% English) 3. Product Engineering & Innovation (100% English) 4. Defense & Technology (Anglais et français) 5. Finance & Ingénierie Quantitative 6. Santé & Technologie 7. Cybersecurity (Anglais et français) * 8. Véhicule Connecté & Autonome* 9. Data & IA* 10. Embedded Systems, Aeronautics & Robotics (Anglais et français) * <i>*également proposée en alternance</i>
 EIGSI ÉCOLE D'INGÉNIEURS LA ROCHELLE • CASABLANCA	EIGSI La Rochelle 26 rue de Vaux de Foletier 17041 La Rochelle cedex 1 Tel : 05 46 45 80 05 E-mail : admissions@eigsi.fr Site : www.eigsi.fr <i>EIGSI La Rochelle : 15 places EIGSI Casablanca : 1 place</i>	Conception Mécanique et Industrialisation Performance Industrielle Energie et Environnement Mécatronique BTP Management de la Supply Chain & Transport International Entreprise du Futur Ingénierie de la Santé Intelligence Artificielle & Big Data Numérique Responsable Architecture des Réseaux et des Systèmes d'Information

 ÉCOLE D'INGÉNIEUR-E.S Creating the future together	EPF Campus de Paris-Cachan 55 avenue du Président Wilson 94230 Cachan Tel : 01 41 13 01 51 E-mail : service.admissions@epf.fr Site : www.epf.fr <i>EPF Paris-Cachan : 10 places</i> <i>EPF Montpellier : 8 places</i> <i>EPF Troyes : 6 places</i>	Aéronautique & espace Engineering management Matériaux & structures durables Ingénierie du numérique Ingénierie & santé Ingénierie & architecture durable Data engineering Energie & environnement Design industriel durable
 INGÉNIEUR.E.S GÉNÉRALISTES SYSTÈMES INTELLIGENTS ET CONNECTÉS ROUEN POITIERS Attention nouveau logo	ESIGELEC Rouen Technopôle du Madrillet Avenue Galilée - BP 10024 76801 Saint-Etienne-du-Rouvray Cedex Tel : 02 32 91 58 58 E-mail : admission@esigelec.fr Site : www.esigelec.fr ESIGELEC Rouen : Statuts Etudiant et Apprenti ESIGELEC Poitiers : Statut Apprenti uniquement <i>ESIGELEC Rouen & Poitiers : 20 places</i>	Numérique, Cybersécurité, Big Data et Intelligence Artificielle, Télécoms, Ingénieur finance, Ingénieur d'affaires, Energie et développement durable, Véhicule autonome, Objets communicants, Systèmes médicaux, Systèmes embarqués, Electronique automobile & aéronautique, Robotique et Intelligence Artificielle, Mécatronique
 ENGINEERING SCHOOL DE VINCI PARIS NANTES	ESILV Paris La Défense Pôle Léonard de Vinci - 92 916 Paris La Défense Cedex Tel : 01 81 00 29 37 E-mail : admissions@esilv.fr Site : www.esilv.fr <i>ESILV Paris La Défense : 35 places</i> <i>ESILV Nantes : 5 places</i>	Objets Connectés et Cybersécurité Ingénierie Financière Modélisation et Mécanique Numérique Énergie et Villes Durables Actuariat Fintech Data et Intelligence Artificielle Industrie et Robotique Santé Biotech Creative Technology Engineer Cloud Computing et Cybersécurité AgriTech and Food Security
 ESTACA ÉCOLE D'INGÉNIEURS	CAMPUS PARIS-SACLAY 12 avenue Paul-Delouvrier CS 20749 Montigny 78066 Saint-Quentin-en-Yvelines Tel : 01 75 64 50 41 E-mail : candidatures@estaca.fr / Site : www.estaca.fr ESTACA Paris-Saclay : - filière aéronautique 1 place - filière automobile 1 place - filière ferroviaire 2 places - filière spatiale 1 place ESTACA Laval : - filière aéronautique 4 places - filière navale 3 places - filière automobile 4 places ESTACA Bordeaux : - filière Aéronautique 15 places	Aéronautique Automobile Spatial Ferroviaire Naval

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Concours Puissance Alpha – CPGE regroupe 13 écoles d'ingénieurs, toutes habilitées par la commission des titres d'ingénieur (Cti) et réparties sur 18 campus

- Les écoles de Puissance Alpha proposent des programmes généralistes et spécialisés. Les pédagogies des écoles sont axées sur l'expérimentation avec des stages, des études de cas, des projets concrets. L'international tient également une grande place dans les cursus avec certains programmes anglophones, des séjours académiques et même des accords de doubles diplômes.
- Les écoles de Puissance Alpha offrent des dizaines de spécialisations ainsi nos futurs diplômés pourront rejoindre des entreprises de toutes tailles, présentes dans tous les secteurs d'avenir de l'industrie et de l'économie avec la possibilité d'évoluer d'une fonction à une autre et d'exercer plusieurs métiers au cours de leur carrière.

Devenir ingénieur avec les écoles de Puissance Alpha – CPGE, quelques exemples de métiers

- Ingénieur dans l'énergie ou l'environnement, dans la gestion des risques industriels ou naturels
- Ingénieur en chimie, comme formulateur ou ecotoxicologue par exemple
- Ingénieur dans l'informatique et le numérique, dans les systèmes d'information, les logiciels, les réseaux, les télécommunications, la cybersécurité...
- Ingénieur en électronique, en objets connectés, en systèmes embarqués
- Ingénieur dans l'aérospatial et l'aéronautique
- Ingénieur en biologie ou bio technologie dans la cosmétique, l'industrie pharmaceutique, la e-santé
- Ingénieurs d'affaires dans la banque, la finance, les assurances
- Ingénieur dans le BTP, concevoir des infrastructures, des ponts, des routes...
- Ingénieur dans l'agro-alimentaire.



Brochure disponible sur <https://www.puissance-alpha.fr/concours/concours-cpge/>

Une documentation plus complète de chaque école peut être demandée directement à chacune des écoles du concours.

B - INSCRIPTIONS et FRAIS DE DOSSIER

- L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.
- Le choix des écoles se fait au moment de l'inscription.
- Les frais propres au concours sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription et donnent accès aux 13 écoles. Ils sont de :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	55 €

C - ÉPREUVES - ADMISSIBILITE - ADMISSION

- Les épreuves écrites retenues par les écoles du Concours Puissance Alpha - CPGE ainsi que leurs coefficients sont indiqués dans la partie C de cette brochure.
- À la suite des épreuves écrites, chaque jury d'école établit une liste d'admissibilité. Chaque candidat déclaré admissible par une école est convoqué par elle à un entretien qui se déroule dans ses locaux ou en visio, devant un jury pouvant réunir enseignants et cadres des entreprises.
- Le coefficient de l'entretien est 12, il est identique à toutes les écoles et représente 1/3 de la note finale.

L'appel dans les écoles se fait selon la procédure commune d'intégration décrite en partie E de cette brochure.

Informations spécifiques :

Pas de bonification.

Les candidats ayant obtenu un total de points supérieur à la barre fixée par chaque école sont dispensés des épreuves orales.

Les candidats admissibles sont invités à contacter chaque école pour fixer leur date de passage d'entretien. En effet chaque école indique sa barre d'admissibilité, réalise son oral et fixe sa propre barre d'admission ainsi que ses données d'appels.

ECOLES DU CONCOURS

ECOLE	COORDONNEES	SPECIALITES
	3iL ingénieurs - Limoges 43 Rue de Sainte Anne 87000 LIMOGES Tél : 05 55 31 67 17 e-mail : admission@3il.fr 3iL Ingénieurs - Rodez 5 Rue de Bruxelles 12000 RODEZ Tél : 0555316717 e-mail : admission@3il.fr 3iL Ingénieurs - Nantes 3 rue Mickaël Faraday 44800 SAINT HERBLAIN NANTES Tél : 0555316717 e-mail : admission@3il.fr Site web : https://www.3il-ingenieurs.fr/	1. Intelligence Artificielle 2. Robotique 3. Systèmes embarqués 4. Cybersécurité 5. Technologies web et mobiles 6. Objets connectés et IoT 7. Réalité virtuelle 8. Réalité augmentée 9. Big Data 10. Business intelligence 11. E-santé
	EFREI Paris 30-32 avenue de la République 94800 VILLEJUIF Tél : 01 88 28 90 01 e-mail : admissions@efrei.fr site web : www.efrei.fr	1. Digital Transformation 2. Software Engineering 3. IT for Finance 4. Imagerie & Réalité Virtuelle 5. Cybersécurité 6. Cloud Architecture 7. Transports Intelligents 8. Systèmes Robotiques & Drones 9. Data and Artificial Intelligence 10. Data Engineering 11. Bio-Informatique 12. Business Intelligence and Analytics
	ELISA Aerospace Hauts de France 48 rue Raspail 02100 SAINT-QUENTIN Tél : 03 23 68 06 11 e-mail : admission@elisa-aerospace.fr Site web : https://www.elisa-aerospace.fr/ ELISA Aerospace Bordeaux 114 allée des charbonnières 33127 SAINT JEAN D'ILLAC Tél : 06 48 95 76 72 e-mail : admission@elisa-aerospace.fr Site web : https://www.elisa-aerospace.fr/	L'élève ingénieur a le choix dès la deuxième année du cycle ingénieur (ELISA 4) entre 3 options : 1. Ingénierie des Systèmes Aéronautiques 2. Ingénierie des Missiles et Systèmes Spatiaux 3. Ingénierie des Systèmes Embarqués Coopératifs

	ESAIP Campus Ouest 18 rue du 8 mai 1945 49180 ST-BARTHELEMY D'ANJOU Tél : 02 41 96 65 10 e-mail : accueil@esaip.org Site web : www.esaip.org ESAIP Campus Méditerranée 851 allée de Pomone, Bâtiments B & C 13090 AIX-EN-PROVENCE Tél : 04 65 26 01 91 e-mail : accueil@esaip.org Site web : www.esaip.org	L'ESAIP propose 2 spécialités : Numérique et Gestion des risques & Environnement <u>1/ Spécialisation dans le Numérique :</u> • Big Data et Data sciences • Cyber sécurité et réseaux • Objets connectés et systèmes intelligents • Intelligence artificielle • Transition numérique <u>2/ Spécialisation en Gestion des risques & Environnement :</u> • Performance et organisation QHSE • Prévention des risques industriels et naturels • Maîtrise des énergies • Environnement et économie circulaire • Transition environnementale et énergétique • Sécurité globale et gestion de crise <u>Découverte d'un secteur d'activité :</u> • Conseil • Santé • Banque, finance et assurance • Entrepreneuriat • Environnement industriel • Recherche et innovation • Silver economy • Economie sociale et solidaire • Territoire intelligent • Milieux maritimes et portuaires
	ESEO Campus d'Angers 10 boulevard Jeanneteau - CS 90 717 49107 ANGERS Tél : 02 41 86 67 67 e-mail : orientation@eseo.fr Site web : eseo.fr ESEO Campus de Dijon 11 rue Sully 21000 DIJON Tél : 03 45 43 32 10 e-mail : orientation@eseo.fr Site web : eseo.fr ESEO Campus de Paris-Vélizy 13 avenue Morane Saulnier, Immeuble Le Pégoud - Vélizy Espace 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY Tél : 01 72 24 10 20 e-mail : orientation@eseo.fr Site web : eseo.fr	Les 15 options apportent aux étudiants une coloration visant à s'orienter vers 6 grands domaines et secteurs : 1. Cybersécurité, Data Sciences & Intelligence Artificielle 2. Véhicules Intelligents 3. Santé 4. Développement Durable & Villes Intelligentes 5. Industrie du Futur 6. Ingénierie d'Affaires Options à Angers : 1. Biomédical 2. Cloud, Système et Sécurité 3. Data Sciences Multimédia & Telecom 4. Énergie et Environnement ; 5. Électronique et Objets Connectés 6. Logiciel et Données 7. Systèmes Embarqués Options à Paris-Vélizy : 8. Cybersécurité 9. Data Intelligence 10. Ingénierie d'Affaires 11. Intelligence Artificielle 12. Transports & Véhicules intelligents Options à Dijon : 13. E-santé 14. Industrie 4.0 15. Smart City Parcours Recherche et Entrepreneuriat également possibles.

	ESIEE Campus Paris - Noisy le Grand 2 boulevard Blaise Pascal 93162 NOISY LE GRAND Tel : 01 45 92 65 00 e-mail: admissions@esiee.fr Site web : https://www.esiee.fr	École offrant un large choix de 14 filières de spécialisation : <u>9 filières temps plein :</u> • Informatique • Cybersécurité • Datascience et intelligence artificielle • Systèmes embarqués • Systèmes électroniques intelligents • Génie industriel • Biotechnologies et e-santé • Énergies <u>5 filières en apprentissage :</u> • Réseaux et sécurité • Systèmes embarqués • Informatique et applications • Génie industriel • Énergies
	ESTIA Campus de Bidart 90 allée fauste d'Elhuyar Technopole Izarbel 64210 BIDART Tél : 05 59 43 84 00 e-mail : admissions@estia.fr Site web : www.estia.fr	Située dans un environnement privilégié sur la Technopole du Pays Basque (Biarritz), l'ESTIA (École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées), établissement composante de l'Université de Bordeaux est partenaire du groupe ISAE forme des d'ingénieurs généralistes avec double diplôme européen pour tous 3 parcours : • Conception de produits et de solutions innovantes, en mécanique et électronique, • Organisation et gestion industrielle, • Systèmes embarqués, génie électrique et robotique. Plusieurs orientations métiers : 1. Génie industriel 2. Robotique et mécatronique 3. Aéronautique & spatial 4. Industrie 4.0 5. Génie électrique, électronique & automatique 6. Informatique & systèmes embarqués 7. Ingénierie systèmes 8. Énergies renouvelables, environnement 9. Entrepreneuriat

	JUNIA - HEI Campus de Lille 13 rue de Toul 59000 LILLE Tél : +33 (0)3 28 38 48 58 +33 (0)3 20 30 40 50 e-mail : information-orientation@junia.com Site web : www.junia.com	<u>Formation généraliste avec 13 domaines de professionnalisation :</u> 1. Bâtiment travaux publics 2. Bâtiment aménagement architecture 3. Conception mécanique 4. Chimie innovante et transition écologique 5. Energies et systèmes électriques automatisés 6. Ingénierie médicale et santé 7. Technologies innovation et management international des Textiles 8. Smart and resilient Cities 9. Informatique et technologie de l'information 10. Mécatronique robotique 11. Management des opérations industrielles et logistiques 12. Entrepreneuriat - Intrapreneuriat - Extrapreneuriat 13. Management option Finance
	JUNIA - ISEN Campus de Lille 41 boulevard Vauban 59000 LILLE Tél : 03 20 30 40 50 e-mail : information-orientation@junia.com Site web : www.junia.com	<u>Formation ingénieur dans le Numérique avec 12 domaines accessibles après CPGE :</u> 1. Développement Logiciel Options Jeux Vidéo ou Système d'informations 2. Robotique mobile 3. Objets connectés 4. Intelligence artificielle 5. Electronique embarquée 6. Bio-nanotechs 7. Big data 8. Cybersécurité 9. Ingénieur d'affaires 10. Informatique et finance 11. Entrepreneuriat, Intrapreneuriat, Extrapreneuriat 12. E-santé
 	ISEN Méditerranée Place Georges Pompidou Maison du Numérique et de l'Innovation 83000 TOULON Tél : 06 19 31 42 66 e-mail : isenmed@yncrea.fr Site web : https://www.isen-mediterranee.fr/	<u>8 options au choix en cycle ingénieur :</u> 1. Cybersécurité 2. Développement logiciel 3. E-santé 4. Ingénierie des affaires 5. Objets connectés 6. Robotique mobile 7. Smart énergies 8. Systèmes embarqués

 	ISEN Ouest ISEN Brest 20 rue Cuirassé Bretagne - CS 42807 29228 BREST Tél : 02 98 03 84 00 e-mail : caroline.jegat@isen-ouest.yncrea.fr Site web : isen-brest.fr ISEN Caen 8 avenue Croix Guérin 14000 CAEN Tél : 02 30 31 03 20 e-mail : caroline.jegat@isen-ouest.yncrea.fr Site web : isen-caen.fr ISEN Nantes 33 Q, avenue du Champ de Manoeuvre 44470 CARQUEFOU Tél : 02 30 13 05 60 e-mail : caroline.jegat@isen-ouest.yncrea.fr Site web : isen-nantes.fr	L'ISEN Ouest propose d'intégrer après la première année de cycle ingénieur, l'un des 15 domaines professionnels suivants (sans concours, ni critère de classement) : 1. Technologies Médicales et de Santé 2. Numérique, Environnement et Développement Durable 3. Cybersécurité 4. Intelligence Artificielle 5. Développement Logiciel 6. Robotique - Drones 7. Robotique - Usine du Futur 8. Énergie 9. Mobilité électrique 10. Systèmes embarqués 11. Internet des Objets 12. Marine Technologies 13. Ingénierie de projets et d'affaires 14. Agriculture et Numérique 15. Finance
	ISEP 10 rue de Vanves 92130 ISSY LES MOULINEAUX ISEP - Notre-Dame des Champs 28 rue ND Champs 75006 PARIS Tél : 01 49 54 52 00 e-mail : info@isep.fr Site web : https://www.isep.fr/	Cette école généraliste du numérique propose 9 parcours de spécialisation (dont 7 en apprentissage) : 1. Intelligence des données, 2. Ingénieur logiciel, 3. Numérique et Santé, 4. Architecte des Systèmes d'Information, 5. Sécurité Numérique et Réseaux, 6. Concepteur de systèmes embarqués, 7. Architecte en objets et systèmes connectés, 8. Ergonomie et Interfaces Numérique, 9. Innovation et création d'entreprise

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Groupe INSA rassemble 7 INSA et 6 écoles partenaires dont 2 recrutent en commun avec les INSA pour la filière PT. Le recrutement en 3^{ème} année du cursus d'ingénieur en 5 ans s'appuie sur le dossier scolaire et les notes aux épreuves écrites, éventuellement complétés par un entretien noté : 50 % pour les écrits, 40 % pour le dossier scolaire et 10 % pour l'entretien.

Seuls les candidats qui ont la meilleure note de dossier sont convoqués à l'entretien. Il n'y a pas de notion d'admissibilité et les candidats qui ne sont pas convoqués à l'entretien poursuivent le concours sans cet élément.

Chaque domaine de formation organise sa sélection et donne lieu à un classement différent.

Les éléments pris en compte pour le dossier scolaire sont collectés via un "espace personnel du candidat" géré par le Groupe INSA. Les modalités détaillées du recrutement sont consultables sur le site internet du groupe INSA à l'adresse suivante : <https://www.groupe-insa.fr/preparer/comment-candidater/les-procedures/integrer-le-groupe-insa-en-3e-annee/2-annees-de-cpge-hors-prepa-ats>.

Pour obtenir davantage de renseignements, merci de vous adresser au coordonnée suivante :



Service Admission du Groupe INSA
Campus LyonTech-La Doua
9 allée du Rhône - 69628 Villeurbanne Cedex
Tel : 04 72 43 81 25 - mail : admiss@groupe-insa.fr

Liste des Domaines : Biotechnologies-Santé / Energétique, Génie Chimique, Environnement / Génie Civil, Urbanisme, Topographie / Génie Electrique, Electronique, Automatique / Génie Mécanique, Génie Industriel et Mécatronique / Génie Physique et Matériaux / Informatique, Mathématique, Modélisation.

B - INSCRIPTIONS ET FRAIS DE DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale. Lors de la pré-inscription, vous choisissez "Groupe INSA" et sélectionnez les domaines des formations auxquelles vous souhaitez postuler. Le choix détaillé des spécialités et établissements s'effectue lors du classement de vos vœux (voir le chapitre E décrivant la procédure d'intégration dans les écoles). Pour s'inscrire par cette voie, il faut obligatoirement avoir suivi deux années de CPGE dont math. spé. PT (ou PT*). Les candidats qui sont actuellement dans une autre formation (par exemple, licence, autre école d'ingénieur, ...) mais après avoir réalisé ces deux années de CPGE dont math. spé. PT (ou PT*) sont autorisés à postuler par cette voie.

Candidat boursier	Candidat non boursier
0 €	105 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Le jury du concours classe les candidats selon les notes écrites et le dossier scolaire ainsi que, pour les convoqués, la note donnée à l'entretien. Les candidats convoqués sont ceux qui sont les mieux préclassés selon le dossier scolaire. Pour connaître l'ensemble des modalités d'analyse des dossiers dont les coefficients appliqués aux épreuves écrites : <https://www.groupe-insa.fr/preparer/comment-candidater/les-procedures/integrer-le-groupe-insa-en-3e-annee/2-annees-de-cpge-hors-prepa-ats>

D - ORAL

Les convocations seront affichées sur l'espace personnel du candidat géré par le Groupe INSA. Les entretiens se dérouleront durant la 1^{ère} quinzaine de juin dans les 7 INSA (convocation selon adresse postale indiquée sur SCEI et capacité d'accueil des centres).

L'entretien ne porte pas sur les connaissances académiques des candidats. Il vise à mieux connaître le candidat et à évaluer certains savoir-être. Les candidats non convoqués et les candidats absents ne seront pas refusés et poursuivent le concours sans ce bonus.

E - RESULTATS

Le classement final des candidats par domaine (dossier scolaire + épreuves écrites + éventuellement entretien) est publié sur l'espace personnel du candidat géré par le Groupe INSA et par la Banque PT lors de la publication des résultats d'admission.

F- PARTICULARITÉ ET STATISTIQUES

Bonification :

Les candidats n'ayant pas redoublé la 2e année de CPGE bénéficient de 5 % de bonification (sur le score dossier scolaire et le score des épreuves écrites).

Les candidats inscrits en classe étoilée en 2ème année de CPGE bénéficient d'un bonus (10%) qui s'applique uniquement sur le dossier scolaire, pas sur les notes aux épreuves écrites.

Les 2 bonifications sont cumulatives.

Critères éliminatoires :

Écrits : toute épreuve non effectuée est affectée de la note zéro. Le jury peut fixer une note éliminatoire à certaines épreuves ou au score total obtenu aux épreuves écrites.

Oral : pas de critère éliminatoire.

Statistiques : nombre d'intégrés, pour l'ensemble des domaines, en 2023 : 103

Liste des écoles recrutant sur le concours Groupe INSA :

Écoles	Spécialités	Domaines
ESITech Rouen	Physique pour la Santé	Domaine Biotechnologies-santé
INSA Centre Val de Loire	Génie des Systèmes Industriels	Domaine Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
	Maîtrise des Risques Industriels	Domaine Génie physique et matériaux
INSA Hauts-de-France	Audiovisuel et Multimédia	Domaine Génie électrique, électronique, automatique
	Electronique des Systèmes Embarqués	Domaine Génie électrique, électronique, automatique
	Génie Civil et Bâtiment	Domaine Génie civil, urbanisme, topographie
	Génie Industriel	Domaine Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
	Informatique Industrielle et Automatique	Domaine Génie électrique, électronique, automatique
	Mécanique et Energétique	Domaine Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
	Mécatronique	Domaine Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
INSA Lyon	Génie Electrique	Domaine Génie électrique, électronique, automatique
	Génie Industriel	Domaine Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
	Génie Mécanique	Domaine Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
	Matériaux	Domaine Génie physique et matériaux
	Télécommunications	Domaine Informatique, mathématique, modélisation
INSA Rennes	Electronique et Informatique Industrielle	Domaine Génie électrique, électronique, automatique
	Electronique et Télécommunication	Domaine Génie électrique, électronique, automatique
	Génie Mécanique et Automatique	Domaine Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
	Génie Physique et Matériaux	Domaine Génie physique et matériaux
INSA Rouen Normandie	Génie Civil et Urbain	Domaine Génie civil, urbanisme, topographie
	Informatique et technologies de l'information	Domaine Informatique, mathématique, modélisation
	Mathématiques appliquées	Domaine Informatique, mathématique, modélisation
	Mécanique	Domaine Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
INSA Strasbourg	Génie Civil	Domaine Génie civil, urbanisme, topographie
	Génie Electrique	Domaine Génie électrique, électronique, automatique
	Génie Mécanique	Domaine Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
	Mécatronique	Domaine Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
	Plasturgie	Domaine Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
	Topographie	Domaine Génie civil, urbanisme, topographie
INSA Toulouse	Automatique et Electronique	Domaine Génie électrique, électronique, automatique
	Génie Mécanique	Domaine Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
ISIS Castres	Informatique pour la Santé	Domaine Informatique, mathématique, modélisation

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Manager des projets, Manager des hommes, Participer à l'innovation et à la créativité, Évoluer à l'international...

L'EIL Côte d'Opale est une **école d'ingénieurs publique** proposant une formation généraliste en sciences et technologies avec **3 spécialités : Génie Énergétique et Environnement, Génie Industriel et Informatique.**

La spécialité « Génie Énergétique et Environnement » (Dunkerque) a pour objectif de former des ingénieurs capables de concevoir, intégrer, améliorer et exploiter les systèmes de production et de consommation d'énergie afin d'optimiser les performances de l'entreprise, et de l'accompagner dans le cadre de la transition énergétique. En 3^{ème} année, choix entre 3 mineures : énergie et environnement en milieu littoral ou transition énergétique et numérique ou décarbonation.

La spécialité « Génie Industriel » (Saint-Omer - Longuenesse) a pour objectif former des ingénieurs capables de concevoir, intégrer, exploiter, gérer et améliorer les systèmes de production afin d'optimiser les performances de l'entreprise dans les différents secteurs de l'industrie en intégrant la dimension humaine, sociale, économique, juridique et environnementale dans un contexte de transition numérique et écologique. En 3^{ème} année, choix entre 3 mineures : ingénierie numérique pour l'industrie ou ingénierie de production ou écologie industrielle.

La spécialité « Informatique » (Calais) a pour objectif de former des ingénieurs capables d'intervenir lors de la conception, la mise en œuvre, l'exploitation et l'intégration de systèmes numériques d'information et de communication dans leur environnement. Les métiers liés à l'informatique nécessitent des compétences dans les Sciences et Technologies. En 3^{ème} année, choix entre 3 mineures : ingénierie logicielle et data science ou ingénierie informatique et perception ou intelligence artificielle. En complément de l'enseignement de ces 3 spécialités scientifiques et technologiques, l'élève ingénieur est formé aux grandes fonctions de l'entreprise : droit et innovation, entrepreneuriat, marketing et communication, recherche et développement, ressources humaines.

Pour les 3 spécialités : 1 semestre d'études et/ou stage ou encore 1 double diplôme à l'étranger – 2 langues vivantes : LV1 : Anglais – LV2 : Allemand, Espagnol, Italien, Néerlandais et Français (pour les non francophones). Partenariats internationaux : Algérie, Australie, Belgique, Bénin, Cameroun, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, Finlande, Hongrie, Liban, Lituanie, Maroc, Norvège, Pologne, Portugal, Sénégal, Suède, Tunisie, Turquie, Vietnam, ...

Optez pour l'alternance :

L'école propose une formation en apprentissage appelée Formation Initiale sous Statut d'Étudiant puis d'Apprenti (FISEA) pour ses 4 spécialités en cycle ingénieur. Pour plus d'informations : <https://eilco.univ-littoral.fr/cycle-ingenieur-par-apprentissage/>

Contrat de professionnalisation en 3ème année du cycle ingénieur.

Pour obtenir davantage de renseignements et demander la brochure de présentation complète de l'école, merci de vous adresser aux coordonnées suivantes :



<https://eilco.univ-littoral.fr>
concours@eilco.univ-littoral.fr

École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale Campus de Calais : Spécialité Informatique

50 Rue Ferdinand Buisson – CS 30613 - 62228 CALAIS CEDEX
Tél : 06 14 06 46 47

Journée Portes Ouvertes :

Samedi 10 février 2024 de 9h à 16h30 sur les 4 campus.

Campus Saint-Omer - Longuenesse : Spécialité Génie Industriel

La Malassise – CS 50109 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Tél : 06 14 06 46 47

Journée d'immersion des lycéens :

Mercredi 28 février de 9h30 à 16h30 à Calais.

Inscription sur

<https://journeesimmersion.univ-littoral.fr>

Campus de Dunkerque : Spécialité Génie Énergétique et Environnement

280 Avenue de l'Université – 59140 DUNKERQUE
Tél. : 06 14 06 46 47

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *Se reporter au tableau des coefficients en partie C. Le jury fixe une barre d'admissibilité.*

D - ÉPREUVES ORALES : les candidats admissibles à l'oral sont convoqués par courrier. L'entretien de motivation a lieu du **1er juillet au 11 juillet à Paris et/ou à Longuenesse et/ou à Calais et/ou Dunkerque au choix du candidat.** Il se déroule sur une demi-journée. Pas de bonification, le jury peut fixer une note éliminatoire à l'épreuve.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E.*

Selon les résultats des notes d'écrit et d'oral, les candidats sont classés sur des listes par spécialité. Les résultats sont notifiés par écrit aux candidats classés.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ENSAIT forme près de 70% des ingénieurs textiles français et 15% des ingénieurs textiles européens. Le secteur textile est en pleine mutation, notre école a su s'adapter à cette nouvelle donne internationale. L'ENSAIT recrute sur 2 filières : **Formation Initiale** (Banque PT et épreuves orales) et **Formation par Apprentissage** (concours spécifique à l'ENSAIT accessible en parallèle au concours formation initiale pour les candidats PT, avec sélection par dossier et épreuves orales; plus d'information sur <https://www.ensait.fr/concours/toutes-formations-scientifique-bac-2-3/formation-par-apprentissage/>). La formation d'ingénieur ENSAIT vise à former des ingénieurs polyvalents, autonomes, sensibles au développement durable et préparés au monde de l'entreprise dans des secteurs très diversifiés.

- Année 1 : Bases de l'ingénieur ENSAIT & Esprit professionnel ! Fondamentaux des technologies textiles. 2 mois stage technicien.
- Année 2 : Un parcours personnalisé ! Choix entre 2 parcours : Majeure ITT Ingénierie Textiles Techniques / Majeure IMS Ingénierie Mode et Services. 2^e semestre international (100% des élèves en semestre académique à l'étranger). 3 mois stage d'assistant ingénieur.
- Année 3 : Dans chaque majeure, choix de 2 domaines parmi 4. ITT : Composites / protection et confort / matériaux et procédés verts durables / Textiles intelligents. IMS : qualité et certification / commerce connecté / supply chain / mode et luxe. Stage ingénieur 6 mois

L'ENSAIT compte plusieurs centaines d'entreprises et une quarantaine d'universités étrangères partenaires. Elle intègre des doubles diplômes internationaux, 2 doubles cursus accessibles aux étudiants 3^e année : Master Dispositifs Médicaux et Biomatériaux avec l'Université de Lille et Master Ingénierie des Matériaux et des Surface avec Arts et Métiers.

Le cursus par apprentissage, sur la base d'une alternance de périodes ENSAIT/Entreprise d'environ 6 semaines, mène au même diplôme, permet aux élèves d'acquérir une très forte expérience en entreprise et d'avoir un salaire pendant 3 ans.

Notre laboratoire de recherche, le GEMTEX, permet de contribuer à la recherche et l'innovation, afin de coller au mieux aux attentes de l'industrie.

Journées portes ouvertes : 25/11/23 & 03/02/24 sur site à Roubaix ; 16/12/23 & 17/02/24 en webconférence



ENSAIT - Secrétariat du Concours - 2 allée Louise et Victor
Champier - BP 30329 59056 Roubaix cedex 1

Tél : 03 20 25 89 55 - www.ensait.fr - e-mail : concours@ensait.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier : Etudiant boursier = 0 € - Etudiant non boursier = 30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Le jury du concours ENSAIT fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. L'ENSAIT organise des épreuves orales spécifiques d'admission. Les candidats les mieux placés à l'issue des épreuves écrites sont considérés comme « grands admissibles » et seront classés sans avoir à passer les épreuves orales. La notification de leur statut de « grand admissible » leur sera communiquée par e-mail. Pas de points de bonification pour les candidats 3/2.

D - ÉPREUVES ORALES

Les candidats admis à passer les épreuves orales recevront un e-mail pour s'inscrire à l'une des demi-journées proposées sur notre site <http://concours-initiale-cpge.ensait.fr>. Les épreuves orales se dérouleront du 17 juin jusqu'au 5 juillet 2024. Chaque candidat participe aux 2 épreuves : Entretien de motivation, questions d'actualité et de culture générale [coef. 10] – Entretien en anglais, évaluation de la capacité à converser sur des sujets ou des thématiques [coef. 10]. Les épreuves orales s'effectuent à l'ENSAIT (avec visite et échange avec les élèves-ingénieurs) ou éventuellement à la demande motivée du candidat à distance en visioconférence.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Une barre d'admission et une note éliminatoire aux épreuves d'anglais et d'entretien sont fixées par le jury. Les candidats classés recevront la notification de leur statut de « classé » par e-mail. Les candidats classés à l'ENSAIT sont appelés pour l'intégration selon la procédure commune du SCEI (Service Concours Ecoles Ingénieurs) en fonction de leur classement, du nombre de places offertes et de leurs vœux préférentiels.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ENSIL-ENSCI Ecole d'ingénieurs de Limoges est une école publique à vocation polytechnique qui forme des ingénieurs polyvalents ayant acquis des compétences particulières dans sept spécialités attractives et porteuses d'avenir : **Mécatronique, Génie Civil, Céramique Industrielle**, Génie de l'eau et Environnement, Électronique et Télécommunications, Matériaux, et Photonique.

Un tiers de l'enseignement est dispensé en tronc commun apportant un ensemble de compétences générales très apprécié des employeurs, en complément de la spécialisation offerte par chaque spécialité.

Les étudiants doivent effectuer une partie de leur formation à l'étranger : séjour d'études, préparation d'un double diplôme, stages. L'école, accompagne ses élèves-ingénieurs et propose de nombreux partenariats internationaux (plus de 100) dont elle poursuit l'extension. Les élèves-ingénieurs peuvent préparer en parallèle un diplôme de Master dans les domaines de l'Ecole ou un master en en management de l'entreprise. Ils peuvent également développer leurs compétences professionnelles par la réalisation d'un contrat de professionnalisation.

Au cœur de l'écosystème riche de la technopole de Limoges, les élèves-ingénieurs de l'école ont un accès direct à l'innovation et l'entrepreneuriat ; le statut d'étudiant-entrepreneur est proposé dans le cadre du dispositif PEPITE.

L'école offre 4 places pour les candidats PT dans la spécialité **Mécatronique** (Banque Filière PT), 2 places pour les candidats PT dans la spécialité **Génie Civil** (Banque Filière PT) et 2 places dans la spécialité **Céramique Industrielle** (Concours Commun INP).

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



ENSIL-ENSCI

Parc Ester Technopole

16, rue Atlantis

87 068 LIMOGES Cedex

Tél : 05 55 42 36 70

E mail : communication.ingenieur@unilim.fr

Site web : www.ensil-ensci.unilim.fr

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Les épreuves sont choisies dans la Banque PT, *se reporter au tableau reprenant les matières et les coefficients.*

Le jury du Concours fixe une barre d'admissibilité.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

D - ÉPREUVES ORALES

Pas d'épreuve orale (les candidats sont classés selon les résultats des écrits).

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E.*

CONCOURS ENSISA

Depuis 1861, l'**ENSISA - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace**, forme des ingénieurs pluricom pétents aux métiers de la recherche et du développement, des études et de la production. L'ENSISA est une école publique de l'Université de Haute-Alsace, partenaire du Groupe INSA et membre fondateur du réseau Alsace Tech. Reconnue et habilitée par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI), elle permet aux élèves-ingénieurs d'être préparés à devenir les cadres de demain, diplômés pour façonner l'avenir de tous dans **cinq spécialités de formation**.

L'ENSISA offre de **grandes possibilités de professionnalisation** : projets polyvalents, challenge entrepreneurial, stages sur les trois années (ouvrier, pré-ingénieur et ingénieur), contrat de professionnalisation ou apprentissage. **L'international** est au cœur des préoccupations, les élèves-ingénieurs ont l'opportunité d'effectuer une partie de leur cursus soit par un semestre d'études à l'étranger, soit par la préparation d'un double diplôme dans une des universités partenaires de l'ENSISA ou par un stage. **Forte d'un réseau de plusieurs centaines d'entreprises partenaires**, les élèves sont accompagnés par la cellule relations école-entreprises de l'ENSISA ainsi que par les équipes pédagogiques pour construire leur projet professionnel en fonction de leurs envies, compétences et capacités.

Si la **recherche** intéresse les étudiants, ils peuvent également préparer en parallèle de leur 3^e année un diplôme de Master dans les domaines de l'école. Grâce aux deux laboratoires de recherche (IRIMAS et LPMT) adossés à l'ENSISA, les élèves sont plongés au cœur de projets structurants, en lien avec les sujets de recherche effectués dans ces lieux.

⇒ Les élèves-ingénieurs de l'ENSISA en plus d'être formés à la spécialité qu'ils ont choisie, sont sensibilisés aux questions de développement durable, de management, de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat.

Pour 2024, l'ENSISA offre 25 places dans les spécialités suivantes : Automatique & systèmes embarqués (6 places), Informatique & réseaux (6 places), Mécanique (9 places) et Textile & fibres (4 places).

Frais de scolarité : droits universitaires (601 € en 2023/24)

Pour plus de renseignements, consultez le site web, suivez l'ENSISA sur les réseaux sociaux ou adressez-vous directement au pôle admission et recrutement :



ENSISA - admission et concours

12 rue des Frères Lumière - 68093 MULHOUSE Cedex

Tél : 03 89 33 66 77 - Fax : 03 89 33 63 39

E-mail : admission-concours.ensisa@uha.fr - Internet : www.ensisa.fr

RS : <https://linktr.ee/ENSISA>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
10 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Le jury fixe une barre d'admissibilité. Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. Les résultats d'admissibilité seront communiqués individuellement aux candidats par courrier électronique.

D - ÉPREUVES ORALES :

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSISA. Elle aura lieu à Mulhouse, dans les locaux de l'école, entre mi-juin et début juillet 2024. Cette épreuve comporte un test d'anglais de type TOEIC ainsi qu'un entretien d'évaluation qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur.

Seront prises en compte pour le classement pour moitié la moyenne de l'écrit et pour moitié la note de l'épreuve orale. Sont classés les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure à un seuil fixé par le jury. Les résultats du classement seront communiqués individuellement aux candidats par courrier électronique.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Ecole Nationale Supérieure Maritime est une école d'ingénieur qui propose, dans son site de Nantes, des parcours d'ingénieur, spécialité Génie Maritime, qui visent à former des ingénieurs à l'interface des activités maritimes et terrestres correspondant aux besoins de l'industrie et des activités maritimes connexes.

L'orientation prise par ces formations est en adéquation avec les domaines innovants à fort potentiel de développement en France, et notamment :

- la protection de l'environnement marin;
- la production et le stockage d'énergie ;
- le développement des énergies marines renouvelables,
- l'efficacité énergétique et écologique des navires marchands.

Ces formations dispensées à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime de Nantes concernent les secteurs de :

- La conception, l'exploitation, la maintenance et l'optimisation des navires « propres », tant au niveau de leur construction, de leur propulsion et production d'énergie, du stockage du combustible que des sous-systèmes du navire (Parcours Eco Gestion du Navire ou EGN);
- Le déploiement, l'exploitation et la maintenance des installations de production d'énergie offshore : secteurs « oil and gaz » et « énergies marine renouvelables (éolien, hydrolén, énergie thermique des mers) » (Parcours Déploiement et Maintenance des systèmes Offshore ou DMO).
- Le choix du parcours s'effectuera lors de l'année M1 de la formation. L'année L3 étant consacrée à une maritimisation des futurs ingénieurs.

Pour plus d'information, consultez notre site web ou adressez-vous directement à l'école.

bef.nantes@supmaritime.fr



www.supmaritime.fr
 ENSM - Site de Nantes
 Campus de l'École Centrale - Bâtiment C
 1, rue de la Noë
 44300 NANTES

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
20 €	40 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Une note d'admissibilité est obtenue en prenant en compte l'ensemble des épreuves écrites affectées de leur coefficient.

Les résultats d'admissibilité seront communiqués individuellement aux candidats par courrier électronique.

D - ÉPREUVES ORALES :

Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites recevront un courrier les invitant à un entretien organisé par l'ENSM à Nantes. Cet entretien a pour objectif de mettre en avant leur personnalité et leurs motivations. L'épreuve aura lieu entre mi-juin et fin juin.

Pour l'admission, l'épreuve orale (entretien) a le même poids que l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité. Une note inférieure ou égale à 8 sur 20 à l'entretien est éliminatoire.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E de la brochure

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

École interne du Collégium Lorraine-INP de l'Université de Lorraine, l'ENSTIB est la **seule école publique en France** formant des ingénieurs généralistes du bois et des matériaux biosourcés dans de nombreux secteurs d'activité. L'ingénieur ENSTIB est un acteur majeur de la transition énergétique et environnementale et occupe des postes à responsabilité en production, bureau d'études, méthodes, recherche et développement, qualité, chargé d'affaires ou de projets, ...

Autour de la filière bois, 4 secteurs d'activités principaux se distinguent :

- **Matériaux biosourcés** (chimie du bois, bioraffineries, matériaux émergents, matériaux éco-composites)
- **Ecoconstruction** (génie civil, bâtiment durable, aménagement)
- **Bois énergie - Thermique habitat - Environnement**
- **Ingénierie des Systèmes Industriels** (logistique, industrialisation, conception, fabrication automatisée, robotique, productique, ingénierie numérique).

L'ENSTIB propose un accompagnement personnalisé pour guider l'étudiant dans la construction de son projet professionnel. Complètent ce dispositif : les mises en situation, les projets, les stages en entreprise qui rythment chaque année de la formation, les séjours à l'étranger, un réseau actif d'anciens élèves et de partenaires industriels. De nombreux **doubles diplômes** sont proposés en collaboration avec d'autres écoles d'ingénieurs / universités en France et à l'étranger (AGROPARISTECH, ingénieur-architecte avec l'ENSArchitecture Nancy, Master international BioWare, Canada, Chili, Allemagne, Suisse, Suède, Nouvelle-Zélande, réseau Agreenium...).

La formation ingénieur peut être suivie au choix sous statut étudiant ou par la voie de l'apprentissage.

98 % des étudiants formés à l'ENSTIB travaillent dans les grands secteurs d'activité de l'industrie du bois. Le temps moyen d'obtention du premier emploi est de 9 jours et le taux d'emploi à 3 mois est de 100%.

Pour plus de renseignements, consultez notre site web (portes ouvertes) ou adressez-vous directement à l'école.



École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois

27, rue Philippe Seguin – BP 21042 - 88051 ÉPINAL cedex 9

Tél : 03 72 74 96 00

email : enstib-concours@univ-lorraine.fr - Web : <http://www.enstib.univ-lorraine.fr>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. Les résultats de l'admissibilité (convocation à l'entretien ou élimination) sont notifiés par courrier électronique courant juin.

D - ÉPREUVES ORALES

L'entretien d'admission spécifique à l'ENSTIB se déroule à **ÉPINAL** (dans les locaux de l'école) la deuxième quinzaine de juin. Le candidat aura la possibilité de choisir la date et l'heure de passage de l'entretien.

Cet entretien porte essentiellement sur la motivation et la personnalité et a une durée de 20 minutes. Il est précédé d'une épreuve écrite de 40 minutes comportant une synthèse de texte et un test d'anglais (de type TOEIC).

Pour l'admission, les coefficients sont répartis comme suit : 1/3 pour la moyenne des notes des épreuves écrites d'admissibilité, 1/3 pour l'entretien d'admission, 1/3 pour les épreuves écrites passées avant l'entretien d'admission (synthèse et anglais).

E - TIPE : l'ENSTIB n'utilise pas les notes de l'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E de la brochure.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mettre ses compétences de pilotage de projet et ses connaissances scientifiques au service de la décarbonation.

Le changement climatique est l'un des défis majeurs de notre époque, avec des conséquences dévastatrices sur l'environnement, la biodiversité, et les sociétés humaines. Les ingénieurs jouent un rôle crucial dans la recherche et la mise en place de solutions durables pour réduire les effets du réchauffement climatique et s'adapter.

Le recours au bois et aux autres matériaux biosourcés est une étape importante vers un monde décarboné.

Nos étudiants mobilisent leurs solides connaissances scientifiques et technologiques, leurs compétences en conduite de projets et leurs valeurs humaines pour produire des solutions durables.

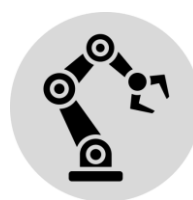
Les élèves-ingénieurs formés à l'ESB (**statut étudiant et apprentissage**) intègrent une **formation pluridisciplinaire** avec une dominante qu'ils choisissent en cours de formation :



Ressources



Commerce



Industrie



Bâtiment

Les étudiants ont accès à de nombreux équipements pour explorer, concevoir et prototyper, fabriquer et tester, pour agir sur le climat avec les biosourcés.

Débouchés : ingénieur méthodes et/ou production, ingénieur qualité, ingénieur maîtrise d'ouvrage, ingénieur travaux, ingénieur bureau d'études, ingénieur achat et approvisionnement, ingénieur d'affaire, ingénieur R&D

Ouverture à l'international : Intégrer l'ESB c'est aussi 35 partenaires à l'international parmi les plus prestigieuses universités du monde et 4 doubles diplômes (Brésil, Canada, Chili, Suisse).

L'ESB est une grande école (CGE) labélisée EESPIG, sous contrat avec le ministère de l'Agriculture (MASA), accréditée par la Commission des titres de l'ingénieur (CTI) à délivrer le diplôme d'ingénieur.



ESB - Ecole d'Ingénieurs en sciences & technologies du bois et des matériaux biosourcés

Atlanpôle – BP 10605 - Rue Christian Pauc/ 44306 Nantes cedex 3

Tél. 02 40 18 12 12 | www.esb-campus.fr | admission@esb-campus.fr

- Journée Portes ouvertes : samedi 27 janvier 2024 de 9h00 à 17h00
- Webinaire : C'est quoi être ingénieur ESB ? 12 décembre 2023 et 15 février 2024
- Ateliers d'accompagnement à la recherche d'entreprise : dates à consulter sur notre site
- Rendez-vous individualisés sur demande (par mail ou téléphone)

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 *Frais de dossier : se reporter au tableau récapitulatif des frais de dossiers*

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients

D - ÉPREUVES ORALES

A la suite des épreuves écrites, le jury établit une liste d'admissibles. Les admissibles sont convoqués aux oraux par email et choisissent la date de leur venue ; les épreuves orales se dérouleront 2^{ème} quinzaine de juin 2024.

Le classement de l'admission est établi sur la base de la moyenne des écrits (50% de la note) et de la moyenne des oraux (50% de la note). Tout candidat n'ayant pas participé à une épreuve (écrite ou orale) ne sera pas classé.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie F de la brochure.*

A – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Fondée à Paris en 1923, reconnue par l'Etat en 1925 en tant qu'école d'ingénieurs, l'École Supérieure de Fonderie et de Forge (ESFF) est habilitée par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur).

Elle est labellisée EESPIG (Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général) et EUR-ACE.

Sa vocation est de former les ingénieurs et les cadres supérieurs pour les industries de la transformation des matériaux métalliques, en particulier par fonderie et par forgeage. Pour atteindre ses objectifs, l'ESFF dispense un enseignement équilibré, fondé sur des connaissances scientifiques solides, indispensables à la compréhension de mécanismes physiques fondamentaux et à l'application intelligente de techniques modernes (CAO, modélisation, simulation numérique, etc.).

Elle contribue aux **enjeux stratégiques nationaux** qui se répartissent en grands marchés entre l'énergie nucléaire et renouvelable, les transports aéronautiques, automobiles, ferroviaires et navals ; la mécanique et engins agricoles, les travaux publics mais aussi l'industrie du luxe ou l'industrie culinaire avec sans cesse une recherche de **l'optimisation des produits par la maîtrise des métiers**.

Les pièces réalisées, moulées ou mises en forme par déformation plastique vont de la prothèse médicale de quelques grammes à une partie du générateur de vapeur d'une centrale nucléaire de plusieurs tonnes, en utilisant les outils les plus sophistiqués du numérique, **avec un souci constant de préservation de l'environnement et de recyclage**.

Elle est installée dans un cadre très agréable à Sèvres, au cœur d'un centre de recherche le CETIM, Centre Technique des Industries Mécaniques.

Portes ouvertes permanentes proposées du lundi au vendredi (contact à prendre au 01 55 64 04 40).

La formation est réalisée par la voie de l'apprentissage avec L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM). Les périodes d'alternance sont entre 1 et 5 mois en entreprise au fur et à mesure des 3 années d'études (voir détail site internet <https://www.esff.fr>).

Les élèves de l'école sont rémunérés selon les modalités définies par le code du travail. **L'ESFF propose un grand nombre de sociétés d'apprentissage aux élèves admis. La mobilité internationale est obligatoire avec une période minimum de 9 semaines sur les trois ans, facilitée par le réseau d'entreprises partenaires.**

Aucun droit de scolarité n'est perçu ni par l'école ni par une autre instance.

L'école offre 11 places pour les candidats de la filière PT.

La formation conduit au diplôme d'ingénieur de l'ESFF en convention avec L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM).

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école :

ESFF – 44 avenue de la Division Leclerc – 92310 Sèvres

Tél : 01 55 64 04 40

E mail : contact@esff.fr

Site web: <https://www.esff.fr>



B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier : étudiant boursier = 0 € ; étudiant non boursier = 20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Les épreuves sont choisies dans la Banque PT, *se reporter au tableau reprenant les matières et les coefficients (en partie C de ce livret).*

D - ÉPREUVES ORALES

L'ESFF organise une seule épreuve orale d'admission (un entretien de motivation) dans les locaux de l'école entre mi-juin et mi-juillet. Plusieurs dates sont proposées aux candidats avant leur convocation définitive. Pour l'admission, cet entretien de motivation a le même poids que l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité.

E - TIPE : *L'ESFF n'utilise pas les notes de l'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E du livret.*

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ESTP est un établissement d'enseignement supérieur privé sous statut associatif, dont les missions d'intérêt général sont reconnues par l'État depuis 1921. L'ESTP forme en 3 ans, sous statut étudiant, au métier **d'ingénieur généraliste de la construction et de l'aménagement du cadre de vie**.

Depuis la création de l'école en 1891, 50 000 diplômés nous ont fait confiance et constituent aujourd'hui l'ESTP Alumni ; réseau des anciens qui participe activement à l'employabilité et la qualité de l'insertion professionnelle ainsi qu'à la reconnaissance et la notoriété de l'ESTP et de ses diplômés en France et à l'international. Le titre d'ingénieur délivré est habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur depuis 1934.

L'ESTP propose sur ses campus de Cachan, Dijon, Orléans et Troyes un diplôme d'ingénieur généraliste de la construction avec le choix d'un parcours thématique à partir du 4^{ème} semestre => Construction durable / Aménagement urbain et mobilité / Travaux publics décarbonés / Transition énergétique de la construction / Transition numérique de la construction. La 1^{ère} année a pour objectif de fournir aux étudiants l'ensemble des bases pour choisir en 2^{ème} année une spécialité en vue de leur orientation professionnelle en lien très fort avec les entreprises du secteur.

Grâce à son enseignement généraliste et ses parcours thématiques, ses options et ses expertises métiers, l'ESTP déploie **un programme RSE ambitieux** et participe à relever les défis environnementaux, sociétaux et technologiques du secteur de la construction ; secteur lui-même positionné comme acteur pour la planète.

Ouverte au monde de l'entreprise, à l'international et à la recherche, l'ESTP permet à ses diplômés de s'orienter vers la construction, l'aménagement du cadre de vie, l'urbanisme ou l'immobilier mais de rejoindre aussi l'industrie, le conseil, l'audit, la finance.

Points forts :

- 63% des diplômés ont une proposition de CDI avant la fin de leurs stages de fin d'études
- 98% ont trouvé un emploi moins de 4 mois après la sortie de l'école
- Salaire moyen à l'embauche déclaré : **45K€ bruts** primes incluses
- **42 semaines de stages en entreprise** sur les trois années du cursus ingénieur
- Une communauté ESTP composée de plus de **35 000 alumni actifs** assure un ancrage et une forte proximité avec les entreprises.
- Un cursus 100% anglophone « Civil Engineering » est proposé sur le campus de Cachan dès la 1^{ère} année.
- **97 partenariats à l'international dans 43 pays** pour des échanges et doubles diplômes parmi les universités les plus prestigieuses (Berkeley, MIT, Imperial College, Shanghaï, KTH, Dresde...)
- Une école reconnue depuis 2006 pour le **double diplôme ingénieur architecte** en partenariat avec l'ENSA PLV et l'ESA dispensé sur le campus de Cachan
- De nombreux **doubles diplômes en France** en partenariat avec Centrale Supélec, ENSAM, IFP School, Sciences Po, EDHEC, ESCP Europe, EM Lyon, HEC, ESSEC Business School, Arts et Métiers, Ecole des Ponts ParisTech...

L'école offre au total 96 places pour les profils issus de la filière PT réparties sur ses 4 campus :

- **50 sur le campus de Cachan**
- **20 sur le campus de Troyes**
- **20 sur le campus de Dijon**
- **6 sur le campus d'Orléans**

Votre contact :

ESTP - 28 avenue du Pdt Wilson - 94234 Cachan Cedex

Christophe RICHER - Responsable recrutement et relations candidats

mail : admissions@estp.fr - Tél : 01 49 08 56 50 - site web : www.estp.fr



CONSTRUCTEURS D'UN NOUVEAU MONDE

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier : étudiant boursier = 15 € étudiant non boursier = 85 €

B-3 Frais de scolarité : 9 450 € (rentrée 2024)

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C. Aucune bonification n'est accordée.

D - ÉPREUVES ORALES : pas d'autre épreuve orale que le TIPE (coefficient 4, les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le Jury d'admission).

E - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E de la brochure.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Grenoble INP - Génie industriel est une école du groupe Grenoble INP.

Appuyée sur les valeurs d'engagement, d'équipe, d'audace et d'exigence, l'école ambitionne de former des ingénieures et ingénieurs en conception et en organisation industrielle ; pour une entreprise performante, compétitive et durable. Pour ce faire, l'école offre une formation pluridisciplinaire, où se côtoient l'apprentissage des sciences et des technologies de l'ingénieur, les sciences sociales et de management, la modélisation avancée, les projets collectifs et les réalisations pratiques.

Dans notre école, enseignants et élèves se situent au plus près des recherches scientifiques et technologiques, mais aussi au plus près des meilleures pratiques des entreprises. Grâce à nos laboratoires de recherche, à nos plateformes technologiques, à notre Club des industriels, à notre réseau international Cluster, les élèves se situent au cœur de la conception des produits, des technologies et de l'usine de demain.

Pendant leurs études, tous nos élèves font un stage ou une partie de leurs études à l'international. L'école offre de nombreux doubles diplômes dans le monde.

Sortis de notre école, après un premier poste souvent en réalisation de haute technologie, nos ingénieures et ingénieurs font des brillantes carrières en conception et organisation industrielle dans tous les secteurs d'activité. Ils se retrouvent en majorité dans des grandes entreprises multinationales. Au-delà de leur diversité, leur métier est toujours l'innovation, la dynamique industrielle vers une meilleure performance au service de l'homme et de la société.

Nombre de places offertes : 12

B - INSCRIPTIONS ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
20€	72 €

C - ÉPREUVES

L'école fait partie du groupe Grenoble INP. Les coefficients d'écrit pour l'admissibilité à Grenoble INP – Génie industriel sont ceux des Concours Communs Polytechniques (se reporter au tableau 7.4 de la partie C - page 13 et 14).

Résultats : Le jury de concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant une note supérieure ou égale à la barre d'admissibilité fixée par le jury. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <https://genie-industriel.grenoble-inp.fr>

D - ÉPREUVES ORALES

Convocation : Chaque candidat sera convoqué individuellement par l'école.

Epreuve : L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'école.

L'épreuve orale se déroulera de mi-juin à début juillet, à Grenoble et dans un autre lieu (à confirmer). L'épreuve se déroule sous forme d'une demi-journée intégrant une phase de découverte du génie industriel et une phase d'orientation et de sélection. Elle est composée d'exercices individuels et collectifs et d'entretiens. Le candidat aura notamment à se présenter devant un jury pour exprimer et démontrer ses motivations, ses expériences et ses compétences. L'évaluation se fait sur la base de 9 critères validés par l'école et ses partenaires industriels comme prérequis pour le génie industriel. Le jury est composé d'industriels, souvent anciens élèves et d'enseignants de l'école.

E - TIPE : *Pas d'épreuve d'évaluation des TIPE.*

F - ADMISSION : *La procédure d'intégration est indiquée en partie E des conditions générales.*

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral.

Les résultats sont publiés sur Internet : <https://genie-industriel.grenoble-inp.fr>

Pour en savoir plus visitez notre site : <https://genie-industriel.grenoble-inp.fr>

CONCOURS ENI BREST – école affiliée IMT

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École nationale d'ingénieurs de Brest est une école publique, sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur, affiliée au groupe Mines Télécom. L'ENIB compte 836 étudiants, pour 2/3 recrutés en post-bac et pour 1/3 à bac+2. Elle propose un unique diplôme d'ingénieur généraliste en électronique, informatique et mécanique. Les semestres 5 et 6, première année du cycle d'ingénieur, proposent des tronc communs aménagés en fonction de la formation d'origine. Les S7 et S9 sont des semestres de spécialisation. La formation est tournée vers le monde de l'entreprise ; le S8 est consacré à un stage d'assistant ingénieurs (avec un complément de cours en sciences humaines et sociales) et le S10 à un stage ingénieur. A noter que tous les semestres fonctionnent au printemps comme à l'automne ; les rentrées décalées et les permutations de semestre sont possibles. La pédagogie privilégie les projets, le travail collaboratif et la créativité, avec des classes à petits effectifs. La dernière année du cycle d'ingénieur est également proposée en alternance, sous la forme de contrat de professionnalisation. Les élèves ont la possibilité d'effectuer un double parcours, soit entrepreneuriat (DU ou Master IAE, le statut d'étudiant-entrepreneur est proposé dans le cadre du dispositif PEPITE Bretagne), soit recherche (l'ENIB délivre quatre masters en photonique, ingénierie de conception, informatique, télécommunication), soit à l'international (une trentaine d'accord de double diplôme). L'ENIB est labellisée "Bienvenue en France", 25% de ses diplômés sont des internationaux. Le diplôme généraliste permet aux éniébiens d'être présents dans la plupart des secteurs industriels, avec une majorité dans les transports, les TIC services, le conseil et les bureaux d'études. 50% des élèves trouvent leur premier emploi avant la sortie de la fin de leur scolarité.

La mobilité internationale est obligatoire et est d'une durée minimale d'un semestre (soit 30 ECTS), soit sous la forme d'un stage en laboratoire ou entreprise, soit d'un semestre académique, soit dans le cadre d'un double diplôme.

Le lien formation-recherche est fort à l'ENIB. L'école a développé une forte expertise dans les domaines suivants : i) La réalité virtuelle et augmentée pour la formation, les loisirs et la culture, ii) Les sciences de l'ingénieur, de l'image et du numérique pour la biologie et la santé, iii) Les matériaux et systèmes adaptatifs pour les environnements marins, iv) Les dispositifs photoniques et numériques pour les communications à très haut débit.

L'ENIB conduit ses travaux de recherche au sein de deux UMR CNRS (IRDL et LabSTICC) et participe au développement d'un laboratoire international avec le CNRS en Australie. L'école est également tutelle de deux écoles doctorales et est membre d'un Institut Carnot, d'une école université de recherche (IsBLUE), d'une SATT (Ouest valorisation), d'un pôle de compétitivité (I&R), d'un LabEx (CominLabs), d'une Equipex (Continuum). En outre, elle héberge le site brestois d'un IRT (b-com). Plusieurs entreprises de haute technologie ont été créées sur la base des recherches développées à l'ENIB, notamment Virtualys, Cervval, Diateam ou Elliptika.

La vie de Campus est très importante à l'ENIB. L'engagement associatif est valorisé et l'engagement sociétale est obligatoire à travers le dispositif "Ingénieur Honnête Homme"™. L'éthique de l'ingénieur et les enjeux de décarbonation de l'économie occupent une place centrale dans la formation des éniébiens. L'école se situe sur une technopole sur un site exceptionnel au bord de l'océan, en bout de rade de Brest.

Pour obtenir de plus amples renseignements, ou recevoir la brochure de l'école :

École Nationale d'Ingénieurs de Brest (Service Scolarité)

Technopôle Brest-Iroise - CS 73862

29238 Brest Cedex 3

Tel : +33 02 98 05 66 16/17- mail : scolarite@enib.fr - www.enib.fr



JOURNÉE PORTES OUVERTES : VENDREDI 26 JANVIER 2024 16H-19H
SAMEDI 17 FEVRIER 2024 10H-17H

B - INSCRIPTIONS ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale **décrite** en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de **20 points de bonification** à l'issue des épreuves écrites.

D - ÉPREUVE ORALE : épreuve spécifique à l'ENIB

Convocation : à la suite des épreuves écrites, le jury établit une liste de grand(e)s admissibles, qui sont dispensé(e)s d'épreuves orales, et une liste d'admissibles. Les admissibles seront contactés et devront retenir une date de passage à l'épreuve orale qui se déroulera fin juin/juillet 2024, en présentiel ou en visioconférence.

Epreuve : les candidats sont évalués sur la motivation, l'ouverture d'esprit, la compréhension des enjeux d'éthique de l'ingénieur, ainsi que la qualité d'expression. L'entretien d'une durée de 15 minutes (avec une partie présentation, suivie de questions) est un poids égal à la moitié de celui des épreuves écrites (coef. : 12).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission puis arrête la liste des candidats classés. Les résultats définitifs seront consultables sur le site <http://www.banquept.fr>.

E - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes est **une école publique**. Elle forme des **ingénieurs généralistes** selon 2 **dominantes : génie mécanique et génie industriel**. Ils sont capables de concevoir, de mettre en œuvre et de conduire les systèmes industriels complexes et les équipements de production, dans le respect de l'environnement et de la sécurité. L'apprentissage de compétences métiers est accompagné de l'acquisition de qualités de savoir être, savoir agir et interagir, savoir manager et, surtout, savoir évoluer. Ces capacités concourent à former non seulement un ingénieur généraliste et polyvalent mais surtout un ingénieur flexible, adaptable et ouvert à l'international. Ce diplôme d'Ingénieur Généraliste permet de travailler dans des secteurs d'activité très variés tels que les sociétés de Conseil ou d'Ingénierie – Bureaux d'études, les transports : Aéronautique, Spatial, Automobile, Ferroviaire, Construction-BTP, Métallurgie, Energie, Environnement, Industrie agroalimentaire, Télécommunications.... Les ingénieurs travaillent dans différents services tels que la Production-Exploitation, Recherche et le Développement, Méthodes, Contrôle de production, Conseil-Expertise, Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement-Normalisation, Informatique Industrielle, Ingénieur d'affaires, Innovation... Ils peuvent également s'orienter vers la maîtrise d'ouvrage, l'assistance technique, une direction générale ou chef de projet. La formation peut se faire sous statut étudiant ou sous statut apprenti. Elle est répartie en 6 semestres. Parallèlement à un enseignement théorique, scientifique et technique, l'élève ingénieur reçoit un enseignement pratique : travaux pratiques, pédagogie par projet, conférences industrielles, ce qui représente environ 60% de la formation. L'offre de formation de l'ENIT est en adéquation avec le milieu industriel : 2 stages de 5 à 6 mois chacun. Elle est irriguée par la recherche par le biais de plus de 50 enseignants-chercheurs, du laboratoire Génie de Production dont les équipements sont à la pointe de l'innovation et de plateaux techniques de haute technologie (biomatériaux, conception 3D métal, usinage grande vitesse, réalité virtuelle, robotique, mécatronique ...). A partir du semestre 7, l'étudiant choisit entre 5 options : Génie Mécanique (GM), Génie Industriel (GI), Bâtiment et Travaux Publics (BTP), Conception des Systèmes Intégrés (CSI), Génie des Matériaux de Structure et Procédés (GMSP). **La mobilité internationale s'effectue en général à partir de la 4ème année**. Elle dure minimum 1 semestre. Elle peut se faire de plusieurs façons :

- 1 semestre d'études dans une université partenaire : plus de 160 universités partenaires à l'ENIT (Erasmus+, FITEC, BCI)
- European Project Semester : les élèves travaillent sur un projet industriel en anglais, mobilité dans les pays européens
- 14 Doubles diplômes : Argentine-Brésil-Colombie-Maroc-Canada
- Stage en entreprise
- Césure

La dernière année peut se faire sous contrat de professionnalisation dans une école partenaire, ou dans le cadre d'un double diplôme. Le laboratoire Génie de Production (LGP) et des plateaux techniques regroupent plus d'une centaine de personnels : enseignants-chercheurs, doctorants, post doctorants, Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche. Il développe une recherche pluridisciplinaire dans les domaines de l'automatique, l'informatique, les matériaux, la mécanique et les sciences et techniques de production dans le domaine des Sciences et de l'Ingénierie des Systèmes. Il s'appuie sur des équipements de pointe, conformes aux besoins des entreprises et au profil des ingénieurs formés à l'ENIT.

Pour obtenir de plus amples renseignements, ou recevoir la brochure de l'école :



École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (Service Admissions)

47, rue d'Azereix - 65000 TARBES Cedex

Tel : +33(0)5 62 44 27 04/05 - mail : admissions@enit.fr - www.enit.fr

JOURNÉE PORTES OUVERTES : SAMEDI 27 JANVIER 2024

B - INSCRIPTIONS ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale **décrite** en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de **20 points de bonification** à l'issue des épreuves écrites.

D - ÉPREUVE ORALE : épreuve spécifique à l'ENIT

Convocation : à la suite des épreuves écrites, le jury établit une liste de grand(e)s admissibles (dispensé(e)s d'épreuves orales) et une liste d'admissibles. Les admissibles devront prendre rendez-vous en ligne pour choisir la date de l'épreuve orale qui se déroulera fin juin-début juillet en présentiel ou en visioconférence. Un mail pour se connecter leur sera envoyé. Les candidats devront se connecter sur le site www.enit.fr pour savoir s'ils sont dispensés ou non de l'épreuve orale.

Épreuve : les candidats sont évalués sur différents critères qui vont de la motivation à l'ouverture d'esprit, en passant par la qualité d'expression. Cet entretien de 25 min a un poids égal à la moitié de celui des épreuves écrites (coef. : 10).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission puis arrête la liste des candidats classés. Les résultats définitifs seront consultables sur le site <http://www.banquept.fr>.

E - ADMISSION : la *procédure d'intégration est indiquée en partie E*.

NB : Tout candidat admis au concours peut intégrer la formation sous statut étudiant ou sous statut apprenti. Pour avoir une place réservée sous statut apprenti, il faut une promesse d'embauche signée de la part de l'entreprise (voir conditions sur le site www.enit.fr).

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

ISMANS CESI, école d'ingénieurs située au Mans, fête ses 35 ans. Depuis sa création, l'école a diplômé près de 1300 apprenants qui travaillent actuellement au sein des industries. Nous accompagnons aujourd'hui de futurs ingénieur-e-s **sous statut étudiant ou alternant pour des entreprises de différents domaines : transports** (automobile, aéronautique, spatial et ferroviaire), **équipementiers, BTP / construction, agroalimentaire, luxe, énergie, sociétés de conseils, pharmaceutique, médical, R&D...** Notre mission est de former des ingénieur-e-s en **Mécanique, Performance Industriel et Amélioration Continue et Matériaux**. Nos ingénieur-e-s sont capables de comprendre les problématiques actuelles et de **participer au développement de l'industrie du futur en France ou à l'international**.

Les principaux atouts de ISMANS CESI :

- Diplôme reconnu par la CTI et par la CGE – 92% des diplômés sont en poste 6 mois après leur formation
- 1 école : 3 parcours spécialisants avec plusieurs périodes d'immersion en entreprise (stages et/ou contrat en alternance)
- Réseau de 200 entreprises & ouverture à l'international avec des partenariats académiques et universitaires (minimum 12 semaines) & accueil d'étudiants internationaux
- L'expertise des enseignants (mécanique, performances industrielles, sciences de l'ingénieur et sciences physiques...)
- Possibilité de choisir son parcours entre plusieurs statuts : étudiant ou alternant (uniquement en dernière année)
- Pédagogie par projet avec de nombreuses mises en situation concrètes
- Une école à taille humaine et intégrée au sein du campus de Le Mans Université
- Une vie associative étudiante rythmée et riche en activités

L'Ecole est située au Mans, à 55 minutes de Paris en train et 2 heures en voiture de la mer. Elle bénéficie des avantages du campus universitaire du Mans et d'un coût de vie très abordable (loyer mensuel environ 300€/mois).

L'école a de nombreuses accréditation : CTI, CGE, CDEFI, diplôme d'ingénieur contrôlé par l'État et label EUR-ACE. L'école est habilitée par l'état pour accueillir des étudiants boursiers.

En complément d'une formation théorique de haut niveau réalisée par des experts, des mises en situations concrètes sont réalisées dans le cadre de stages chaque année et de projets co-encadrés par nos enseignants et partenaires industriels :

- **Mécanique : Modélisation, Calcul et Optimisation Mécanique** - *statut étudiant uniquement*
- **Performance Industrielle : Performance Industrielle et Amélioration Continue** (*statut étudiant ou alternant*) avec 2 options possibles en 5ème année : Excellence opérationnelle - Ingénierie d'affaires.
- **Matériaux : Nanomatériaux et caractérisation de pointe**. La 4ème année se réalise en lien avec le Master 1 Matériaux de Le Mans Université. La 5ème année se réalise en substitution au sein de l'Université de Sherbrooke au Canada avec possibilité d'obtenir une Maîtrise en chimie avec cheminement en nanomatériaux et caractérisation de pointe - *statut étudiant uniquement*

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	35 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Pas de bonification. À l'issue des épreuves écrites les candidats peuvent être déclarés « Grands Admissibles » par le jury et dispensés des épreuves orales.

D - ÉPREUVES ORALES : * Entretien (coef. 15) durée 30 min

Tout candidat n'ayant pas participé à une épreuve (écrite ou orale) ne sera pas classé. Dès la diffusion des résultats des épreuves écrites via SCEI, chaque candidat admissible est invité par mail à prendre contact avec l'école à ismans@ismans.fr pour retenir une date de passage à l'épreuve orale sur notre campus au Mans (seulement 55 minutes en TGV de Paris) : du **lundi 17 Juin au jeudi 04 Juillet 2024**.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E. Pas de note éliminatoire.

Pour nous rencontrer :

- Portes ouvertes : les samedis 09 décembre 2023, 27 janvier, 10 février, 09 mars et le 25 mai 2024.
- Salons & forums étudiants : nous contacter

Pour obtenir des renseignements complémentaires, rendez-vous sur notre site internet : <https://ismans.cesi.fr/>

Brochure de l'école disponible en bas de la home page dans l'onglet « toutes nos brochures ».

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

25 ans de collaboration ont abouti en 2014 à un partenariat sur ce cursus ingénieur, devenu diplôme de l'IMT Nord Europe, Ecole de l'Institut Mines Télécom, 1^{er} groupe français d'écoles d'ingénieurs et de management. Cette alliance permet aux élèves de bénéficier de l'expertise et des réseaux des deux structures, pendant et après le cursus. La formation proposée est pluridisciplinaire. Les ingénieurs issus de ce cursus sont des généralistes de la plasturgie, formés à la maîtrise et au respect des enjeux environnementaux. Elle s'appuie sur une solide culture scientifique, technologique, managériale et environnementale.

Elle repose sur 8 unités d'enseignement : UE Matériaux / UE Procédés de fabrication / UE Conception de produit / UE Sciences de l'ingénieur / UE Efficience industrielle / UE Management, culture internationale / UE Développement Durable / UE Projets.

L'ouverture et l'expérience internationales sont des marqueurs du cursus. Une période de 2 à 9 mois à l'étranger (plus de 30 pays possibles) peut être réalisée au sein d'entreprises ou de centres de recherche, avec le soutien potentiel de bourses. La formation, qui se déroule principalement sur le site de Polyvia Formation à Alençon, est proposée **uniquement par la voie de l'apprentissage** et conduit au diplôme d'ingénieur de l'IMT Nord Europe « Spécialité Plasturgie et Matériaux Composites » en partenariat avec Polyvia Formation. Les ingénieurs formés sont aptes à occuper des fonctions de Chefs de projet, ingénieur Recherche et développement, Ingénieur Eco-Conception, Ingénieur Méthodes ou industrialisation, Ingénieur de production ou qualité dans les secteurs d'activité suivants : automobile, aéronautique, agro-alimentaire, cosmétique, médical, sports et loisirs...

Contrat d'Apprentissage : La formation par la voie de l'apprentissage se déroule en alternance école entreprise sur un rythme 1 mois/1 mois. L'apprenti ingénieur IMT Nord Europe, suit majoritairement sa formation sur le site Polyvia Formation d'Alençon et est rémunéré par l'entreprise avec laquelle il est en contrat. Pour finaliser leurs contrats, les élèves intégrés bénéficient de mises en relations avec les nombreuses entreprises industrielles partenaires : l'accompagnement personnalisé mis en place comprend un séminaire gratuit de recherche d'entreprise, coaching, atelier de CV, visites d'entreprises et Job dating. Recruté(e) par une entreprise pour le cursus, l'apprenti(e) est un(e) salarié(e) en formation, visant l'obtention de compétences et d'un diplôme. Booster d'employabilité, l'alternance complète des approches théoriques par des expériences de terrain développées au sein d'équipes professionnelles pluridisciplinaires. Pour plus d'informations sur les modalités du contrat d'apprentissage, veuillez consulter les sites web [IMT Nord Europe - https://imt-nord-europe.fr](https://imt-nord-europe.fr) et Polyvia Formation <https://www.polyvia-formation.fr/formation-en-alternance/ingenieur-plasturgie-materiaux-composites>.

Insertion professionnelle : Acteur clé de l'innovation sur tous les champs d'application de ces matériaux, le diplômé dirigera des équipes pluridisciplinaires, en s'appuyant sur sa vision globale, scientifique et technologique, et sa forte capacité d'adaptation. Les diplômés trouvent rapidement un emploi dans un panel large d'entreprises P.M.I. ou groupe, en France ou à l'étranger. Les diplômés s'intègrent dans le réseau des 13 000 Alumni de l'IMT. Ils bénéficient aussi de la force du réseau plasturgie de Polyvia Formation implanté dans le monde entier et fédéré autour d'une identité forte, vecteur d'une forte employabilité.

Poursuite d'études : année de spécialisation ou doctorat possible dans les domaines de la qualité, du design produit, recyclage et économie circulaire...

IMT Nord Europe en partenariat avec Polyvia Formation



Pôle Universitaire d'Alençon - Campus de Damigny - 61250 DAMIGNY

Tél : 09 71 00 99 56 / loriane.blossier@imt-nord-europe.fr

<https://imt-nord-europe.fr> – <https://www.polyvia-formation.fr/>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier : Étudiant boursier 15 € - Étudiant non boursier 35 €.

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

À l'issue des épreuves écrites les candidats déclarés grands admis par le jury sont dispensés des épreuves orales.

Pas de bonification.

D - ÉPREUVES ORALES : Dès la diffusion des résultats des épreuves écrites, les candidats seront invités par mail mi-juin à choisir la date et le lieu de leur entretien en ligne sur le site de Polyvia Formation. Les entretiens se déroulent à Paris – Alençon et Douai. Un candidat n'ayant pas présenté une épreuve écrite ou orale ne sera pas classé.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E. - Pas de note éliminatoire.

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral. Les résultats sont publiés par mail.

Portes ouvertes Polyvia Formation à Alençon : 2 décembre 2023 et 10 février 2024. Visite possible en dehors de ces dates sur RDV.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École d'ingénieurs Paoli Tech est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs depuis 2011, à délivrer le titre d'ingénieur en spécialité **Énergétique** et a intégré en 2019, le réseau « Arts & Métiers Partenaires ». C'est une école interne de l'Université de Corse.

Les objectifs de l'École sont de former les futurs acteurs de la transition énergétique en développant une approche globale dans la maîtrise et la gestion de l'énergie, la construction durable et les énergies nouvelles. Après le tronc commun des deux premières années d'école d'ingénieurs, deux expertises sont proposées en dernière année :

- **L'expertise « Smart-Grids »** qui met l'accent sur la conception et le dimensionnement des réseaux électriques intelligents ainsi que sur la production et le stockage d'énergie à source renouvelable et les avancées technologiques associées.
- **L'expertise « Smart-Buildings »** qui s'intéresse tout particulièrement à la création de bâtiments écologiques et intelligents et à la rénovation du parc existant (*études thermiques, matériaux bio-sourcés, BIM*).

En dernière année, d'autres expertises sont possibles sur les campus Arts & Métiers partenaires.

Le **taux d'insertion** en milieu professionnel des deux dernières promotions (*à 6 et 18 mois*) est de **100%**.

La taille humaine de la formation offre une relation privilégiée entre l'équipe pédagogique et les étudiants, permettant le suivi personnalisé de chaque élève-ingénieur. Pour garantir un accès équitable aux outils pédagogiques, l'École met à disposition de chaque élève ingénieur un ordinateur hybride (*PC tablette*) et l'utilisation de tous les logiciels utiles à la formation se fait via des machines virtuelles accessibles à distance. Enfin, Paoli Tech se situe à Corte, une ville étudiante et dynamique, au cœur d'une région de montagnes et de lacs offrant ainsi aux étudiants un cadre de vie exceptionnel.

Nombre de places offertes : 5

B – INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	15 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Sont déclaré(e)s « grands(es) admissibles » et « admissibles », les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne fixée par le jury. Les « grands (es) admissibles » sont dispensés d'épreuves orales.

D - ÉPREUVES ORALES

L'épreuve orale consiste en un entretien permettant d'évaluer la personnalité et les motivations du candidat. Dès son admissibilité, le candidat doit contacter l'École afin de choisir une date pour passer l'entretien en présentiel à Corte ou à distance.

E – TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE.

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de l'épreuve orale.



École d'Ingénieurs PAOLI TECH
 Campus Grimaldi 20250 CORTE
 Tel : 04 95 45 02 48
<http://paolitech.universita.corsica>
 e-mail : paolitech@univ-corse.fr

